N° 2 1/197

FMC 402

MANIOC.org
Archives départementales de la Guadeloupe

n° 31

MANIOC.org
Archives départementales de la Guadeloupe

MANIOC.org
Archives départementales de la Guadeloupe

MANIOC.org
Archives départementales de la Guadeloupe

N° 81

INSTRUCTIONS

NAUTIQUES

SUR LES CÔTES ET LES DÉBOUQUEMENS

DE

SAINT-DOMINGUE.

MANIOC.org
Archives départementales de la Guadeloupe

N° 31

A° 81
FMC 402

INSTRUCTIONS NAUTIQUES

SUR

LES CÔTES ET LES DÉBOUQUEMENS

DE SAINT-DOMINGUE,

AVEC

LE DÉTAIL DE LA POSITION DES PRINCIPAUX POINTS QUI ONT SERVI DE BASE À LA CONSTRUCTION DES CARTES PUBLIÉES, EN 1787, AU DÉPÔT GÉNÉRAL DES CARTES ET PLANS DE LA MARINE ET DES COLONIES;

Par M. DE CHASTENET-PUYSÉGUR.

PUBLIÉ, POUR LA PREMIÈRE FOIS, PAR ORDRE DU ROI, EN 1787.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1821.

Chez DEZAUCHE, à l'Entrepôt général des Cartes de la Marine Royale, rue du Faubourg-Montmartre, n. 11.

N° 31

INSTRUCTIONS

NAUTIQUES

SUR

LES CÔTES DE SAINT-DOMINGUE.

EXTRAIT des registres de l'Académie de marine.

MM. DE FLEURIEU et DE BORDA, qui avaient été chargés d'examiner un ouvrage de M. DE CHASTENET-PUYSÉGUR, intitulé, *Détail sur la navigation aux côtes de Saint-Domingue et dans ses débouquemens*, en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé cet ouvrage digne de l'impression.

A Brest, ce 6 juillet 1787.

Signé LE ROY, *Sous-secrétaire.*

INSTRUCTIONS

NAUTIQUES

OU

DÉTAIL SUR LA NAVIGATION

AUX

CÔTES DE SAINT-DOMINGUE

ET DANS SES DÉBOUQUEMENS.

N° 31

...ISE SUPÉRIEURE COLONIALE ... POINTE-A-PITRE

La plus sûre direction pour attérir sur l'île Saint-Domingue, est de se mettre par la latitude de 19° 20′ à 19° 50′, sans jamais aller plus au nord : à cette route l'on attaquera le cap Cabron ou la côte près du Vieux-Cap, et l'on n'aura rien à craindre des hauts-fonds de la caye d'Argent, ni des courans qui portent dans la baie de Samana.

Le cap Samana est assez élevé, et coupé à pic à son extrémité : en attérissant, on le voit en même temps que le cap Cabron, dont il est éloigné d'environ trois lieues dans le sud-est 6° sud du monde.

Le cap Cabron est plus élevé et plus escarpé que le cap Samana; la côte est verte et couverte de grands arbres. Depuis le cap Cabron jusqu'au Vieux-Cap, la côte forme un grand enfoncement nommé *la baie Écossaise;* elle est couverte par un récif, jusqu'au pied duquel il y a grand fond; les terres sont assez basses et ne s'aperçoivent pas de loin : il faut éviter de s'enfoncer dans cette baie, et aller chercher directement le Vieux-Cap, qui gît dans l'ouest-nord-ouest 3° nord, à quinze lieues et demie.

La pointe du Vieux-Cap est basse et s'alonge en forme de bec de marsouin; étant à cinq à six lieues dans le nord-nord-ouest du cap Cabron, d'un temps clair, on voit le Vieux-Cap comme une île détachée, dont les extrémités s'abaissent insensiblement vers la mer. Lors donc que l'on aura reconnu le cap Cabron, étant à environ quatre à cinq lieues dans l'est de lui, on fera valoir la route le nord-ouest quart ouest, et l'on fera vingt lieues à cette route, pour venir doubler le Vieux-Cap dans le nord, à la distance d'environ cinq lieues; alors on fera valoir la route l'ouest quart nord-ouest, quinze lieues, pour aller reconnaître la pointe du Casrouge, à environ trois lieues de distance, et l'on continuera cette même route encore cinq

lieues, afin de s'élever au nord de la pointe Isabellique, qui devra rester alors dans le sud-ouest quart ouest, à la distance de quatre lieues. Rien n'empêche de serrer la côte davantage, si l'on veut; elle est saine jusqu'à demi-lieue.

Étant dans le nord du Vieux-Cap, à environ quatre lieues, on aperçoit la pointe du Vieux-Cap vers l'est, formant un bec de marsouin, et une pointe toute semblable vers l'ouest, nommée *le cap la Roche;* il est éloigné de la pointe du Vieux-Cap de trois lieues. La côte entre deux gît ouest 5° nord, et est 5° sud; elle est basse, un peu escarpée sur le bord de la mer, et couverte d'arbres très-verts.

Vers la pointe du Vieux-Cap, on aperçoit une montagne élevée dans les terres, laquelle peut se voir de quinze lieues d'un temps clair, et servir de reconnaissance pour attérir sur le Vieux-Cap.

Du cap la Roche la côte s'enfonce environ deux lieues, et forme une baie assez profonde, défendue par des récifs; puis la côte court à l'ouest, et vient en s'élevant vers le nord jusqu'à la pointe Mascoury, qui gît à l'ouest quart nord-ouest du cap la Roche. Cette pointe est élevée et saine; elle sert à reconnaître le petit havre de Sant-Yago, éloigné de trois lieues de Porte-plate.

Porte-plate, éloigné de quinze lieues dans l'ouest quart nord-ouest de la pointe du Vieux-Cap, est reconnaissable de loin par une montagne élevée à quelque distance dans les terres, et qui paraît isolée à-peu-près comme la Grange, mais non pas d'une façon aussi marquée. Ce mouillage est bon : l'entrée du port est fermée par des îlots de mangles qu'il faut ranger en les laissant à bâbord. En dedans de ces îlots, on laisse tomber l'ancre par dix-sept à vingt brasses, bon fond.

En approchant de la côte, on voit dans l'ouest un gros cap fort élevé et taillé à pic, qui est la pointe du Casrouge, et qui est très-reconnaissable par sa grosseur.

La côte, dans l'enfoncement, depuis Porte-plate jusqu'à la pointe du Casrouge, est bordée de récifs très-près de terre, et n'offre point de mouillage.

Le Vieux-Cap et la grosse pointe du Casrouge gisent ouest 18° nord et est 18° sud, dix-sept lieues. Étant nord et sud de Casrouge, environ trois lieues, on voit une pointe basse qui s'alonge dans l'ouest, et qui est reconnaissable en ce qu'elle se détache de la côte, de la même manière que si elle formait une île.

C'est la pointe Isabellique laquelle est la plus

nord de toute l'île Saint-Domingue : elle gît avec le gros Casrouge ouest 7° nord et est 7° sud, à la distance de sept lieues.

Entre ces deux pointes, il y a un grand enfoncement appelé *port Cavaille;* ensuite vient la pointe Isabellique, qui forme un enfoncement dans l'est, où il y a mouillage à l'abri des récifs, pour des bâtimens tirant douze à treize pieds d'eau.

On vient chercher le mouillage en accostant les récifs, et les suivant jusqu'à l'entrée de la passe, qu'il est très-facile de reconnaître.

A l'ouest de la pointe Isabellique, on trouve un mouillage assez étendu et plus facile à prendre que celui de l'est ; mais le fond n'est pas par-tout bien net : il y a cinq à sept brasses.

De la pointe Isabellique à la Grange, il y a dix lieues : leur gisement est ouest 10° sud, et est 10° nord.

Étant arrivé à quatre lieues dans le nord-est quart est de la pointe Isabellique, ainsi qu'il est dit ci-dessus, si l'on veut passer au large du haut-fond de la Grange, on fera valoir la route l'ouest quelques degrés nord ; ayant fait douze lieues à cette route, on se trouvera nord et sud du haut-fond, à la distance de deux lieues dans le nord. Si l'on voulait passer à terre du haut-fond à mi-canal,

il faudrait gouverner un peu au large de la Grange, ou faire valoir la route l'ouest quart sud-ouest 2° sud; ayant fait douze lieues, on aura le haut-fond dans le nord, à la distance d'une lieue environ.

La côte entre deux est bordée de récifs qui ne laissent que des passages étroits et très-difficiles.

Dans l'ouest de la pointe Isabellique est la pointe la Roche, à l'ouest de laquelle est un mouillage pour de grands bâtimens: mais il ne pourrait servir que dans un cas forcé; c'est un mauvais mouillage.

Pour aller prendre ce mouillage, il faut ranger de très-près, sous le vent, la pointe de la Roche, et mouiller aussitôt que la sonde rapporte douze brasses sur des fonds blancs.

Ce mouillage, où l'on est à l'abri des vents par les récifs qui sont dans le nord-nord-ouest de la pointe la Roche, est à trois lieues de la pointe Isabellique.

La pointe de la Grange est reconnaissable par la montagne qui porte ce nom, et que l'on voit de loin sans apercevoir les côtes de la mer.

C'est une montagne isolée, située sur une presqu'île formée par des terres basses, et qui a réellement la forme du toit d'une grange ou d'une maison.

On peut l'approcher dans sa partie du nord au nord-ouest, à moins d'un quart de lieue.

Il y a dans la partie du nord-nord-est, à deux lieues, un fond blanc qui n'a pas plus de deux encablures d'étendue en tout sens, sur lequel il y a un endroit très-petit, où l'on ne trouve pas plus de vingt-cinq pieds d'eau; fort près il n'y a pas moins de six brasses, puis dix et quinze brasses, et le fond manque subitement.

Le vaisseau *la Ville-de-Paris* y a touché en 1781.

Les fonds blancs sont toujours semés de roches, qui quelquefois s'élèvent beaucoup au-dessus du fond; ainsi l'on ne peut assurer positivement s'il n'y a pas quelque point où il puisse y avoir moins de vingt-cinq pieds.

On trouvera ce haut-fond en relevant la montagne de la Grange au sud 20° ouest du monde, et voyant en même temps les îlots de Monte-Christ ouverts l'un de l'autre, le plus ouest restant au sud 30° ouest du monde.

Les grands bâtimens doivent accoster de très-près la Grange, ou s'en tenir assez loin pour ne pouvoir bien distinguer de dessus le gaillard l'ouverture des deux îlots de Monte-Christ, qui sont à l'ouest de la Grange : alors ils seront à une distance telle,

qu'ils n'auront rien à craindre de ce haut-fond.

On peut venir mouiller sous la Grange ; le mouillage est peu étendu, mais facile à prendre en rangeant les îlots de Monte-Christ, et venant jeter l'ancre dans le sud de l'îlet le plus ouest, aussitôt que la sonde rapporte six brasses.

On peut mouiller plus en dedans par les quatre brasses.

De la Grange on peut voir les montagnes au-dessus du Cap.

Lorsqu'on est environ deux lieues dans le nord de la Grange, pour éviter absolument les hauts-fonds de l'îlet de Sable, l'un des Sept-Frères, il faut faire valoir la route l'ouest et ouest quart sud-ouest trois à quatre lieues ; ensuite l'on peut venir de deux quarts plus au sud, pour aller chercher le morne Picolet, sur lequel on doit gouverner dès qu'on peut le distinguer.

Il gît avec la Grange est 15° nord, et ouest 15° sud du monde.

On trouve dans l'ouest, en quittant la Grange, les Sept-Frères, qui sont des îlots bas et couverts de mangles.

On peut passer entre eux et la côte de Saint-Domingue, pour aller à la baie de Manceniille ; mais le passage est étroit et peu profond.

Il y a aussi des passages entre ces îlots ; mais ce sont des fonds blancs qui, toujours fort inégaux, deviennent par-là dangereux.

En doublant l'îlot le plus à l'ouest, qui porte un haut-fond blanc à demi-lieue de lui dans l'ouest-nord-ouest, on aperçoit la pointe d'Icague, qui forme l'entrée de la baie Mancenille.

En partant de la Grange, environ une lieue dans le nord, pour venir chercher la baie Mancenille, il faut faire valoir la route l'ouest 9° sud.

On vient ranger le haut-fond de l'îlet de Sable ; il n'y a pas moins de six brasses sur ses accores.

On arrondit ensuite l'îlet à une demi-lieue au plus, et l'on fait route à venir ranger de très-près la pointe d'Icague, qui est une pointe basse et couverte d'arbres ; on va mouiller ensuite aussi en dedans que l'on veut, par huit à dix brasses.

Le fond est bon et net dans la baie.

De la baie Mancenille à l'entrée de la baie du Fort-Dauphin, il y a deux lieues dans le sud-ouest quart ouest.

Toute la côte est saine, et la mer nette ; les fonds blancs à la côte se voient très-distinctement.

Du Fort-Dauphin au Cap, la côte est bordée

d'un fond très-blanc, entouré d'un récif au pied duquel il y a grande eau.

Ces récifs laissent quelques passes par lesquelles on peut bien pénétrer au milieu des fonds blancs, et venir mouiller devant la grande terre; mais ces passages sont tellement barrés de hauts-fonds et de récifs, qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de venir les chercher sans un pilote qui les connaisse parfaitement.

La passe de Caracol est la moins difficile, et la seule par où l'on puisse réellement approcher la terre : il y a un four à chaux qui sert de remarque.

L'entrée de la passe est assez grande, et l'absence du fond blanc la montre assez; mais on ne doit s'y risquer que dans un cas forcé.

Au reste, dès qu'on aura dépassé les fonds blancs, il faut mouiller, car le fond s'élève subitement en approchant de la côte.

Un bâtiment tirant plus de quatorze pieds d'eau risquerait beaucoup s'il se hasardait en dedans de ces récifs.

La ville du Cap est sous la montagne de Picolet.

On ne peut courir aucun risque de s'approcher de la pointe Picolet, en la relevant depuis le sud-

sud-ouest jusqu'au sud-sud-est. On peut, avec de la brise, attendre le pilote aussi près de terre qu'on le jugera convenable. Si l'on se trouvait forcé d'entrer sans attendre le pilote, il faudrait venir chercher la pointe de Picolet, ayant le cap au sud ou au sud-sud-ouest, et la ranger à distance d'une petite portée de fusil; alors on aura connaissance d'un pavillon blanc placé sur le nord d'un récif; on fera valoir la route le sud-est et sud-est quart est, laissant le pavillon blanc à bâbord, et ayant attention de conserver de la voile, afin de mieux serrer le vent, s'il est nécessaire, pour doubler un pavillon rouge que l'on apercevra bientôt après, et qu'il faut laisser sur tribord, à environ une demi-encablure : étant par le travers de ce pavillon rouge, on mettra le cap sur la ville, où l'on viendra prendre le mouillage.

Du morne Picolet en allant vers l'ouest, la côte court dans l'ouest une lieue et demie; elle n'offre aucun abri jusqu'à la pointe Honorat, qui forme l'entrée du port Français.

Elle porte un petit récif qui s'éloigne au plus à cent toises dans l'ouest, et au pied duquel on trouve trois brasses.

On range cette pointe, et après avoir couru deux encablures dans le sud-sud-est, on laisse

tomber l'ancre par huit à dix brasses, sable vaseux, ayant le fort à l'est-sud-est du monde, à environ une encablure et demie de terre.

Ce port est très-petit, et n'a pas plus de quatre cents toises d'ouverture de la pointe du nord à la pointe du sud.

Le fond y est bon; on y est tranquille par les fortes brises, et c'est un bon abri à prendre lorsque quelque orage empêcherait d'entrer au Cap; toute frégate peut d'ailleurs s'y réfugier en cas de forces supérieures.

La pointe du sud est couverte de récifs qui s'étendent jusqu'à l'entrée de la baie de l'Accul et le long de la côte, sans laisser aucun passage praticable.

En allant à l'ouest, la côte s'enfonce considérablement pour former l'entrée de la grande baie de l'Accul.

La baie de l'Accul est très-étendue; l'îlet à Rats et un îlet de sable qui termine la chaîne des récifs depuis le port Français, en ferment l'entrée dans la partie du nord et du nord-est. La partie du nord-nord-ouest est fermée par des brisans et des hauts-fonds qui ne laissent entre eux que des passages difficiles et très-étroits.

L'îlet à Rats est à une lieue et deux tiers du

port Français, dans l'ouest 2° sud; en sorte que l'entrée de la baie de l'Accul est à trois lieues et un tiers du morne Picolet.

On ne peut venir chercher la baie de l'Accul du port Français, qu'après s'être assez élevé dans le nord pour doubler un haut-fond blanc où il n'y a que quatre brasses en certains endroits.

Venant de l'est ou du nord pour entrer à la baie de l'Accul, il faut venir chercher l'îlet à Rats ou l'îlet de Sable, faisant valoir la route le sud-sud-ouest.

Lorsqu'on est à une lieue de l'îlet de Sable, on aperçoit clairement la pointe des Trois-Maries, et, en approchant, on peut apercevoir, dans l'enfoncement de la baie, une pointe basse sur laquelle est une grosse touffe d'arbres, appelée *la pointe Abely.*

En tenant les îlots des Trois-Maries, proche la grosse pointe de ce nom, fermée par la touffe d'arbres, et sondant par dix brasses, venant sur tribord, ou bâbord un peu lorsque le fond diminue, on est dans le chenal, lequel n'a pas plus d'une encablure de large; mais il n'y a pas moins de dix brasses d'eau fond de vase : des deux côtés sont des fonds blancs, sur lesquels on ne trouve pas moins de quatre brasses, en n'entrant pas trop dessus.

Dès que l'on a parcouru, étant dans la passe, deux encablures, le chenal s'élargit, et lorsqu'on a amené l'îlet de Sable, qu'on laisse à bâbord, à l'est quart sud-est du monde, on peut ranger les récifs de l'ouest, au pied desquels on trouve seize brasses.

On continue à courir sur la pointe des Trois-Maries, jusqu'à amener l'îlet à Rats, qu'on a laissé à tribord au nord-ouest, et l'on peut mouiller alors par quatorze et dix-huit brasses d'eau; tous les hauts-fonds qui sont en-dedans marquent et sont très-visibles.

La passe du milieu paraît plus étroite que celle de l'îlet de Sable, mais elle ne l'est réellement pas, y ayant dix et douze brasses, fond de vase, à toucher les récifs, lesquels sont tous très-visibles.

On vient chercher la passe du milieu ou de l'îlet à Rats, en tenant l'îlet à Rats au sud et sud quart sud-est du monde. En approchant, on découvre la pointe des Trois-Maries; alors il faut ouvrir dans l'ouest cette pointe par l'îlet à Rats, et faire route ainsi la sonde à la main, en se tenant toujours au moins par neuf brasses.

Lorsque l'on est à un quart de lieue de l'îlet à Rats, il faut venir au sud-est, en passant à une encablure au plus de deux récifs qu'on laisse à bâbord, lesquels il faut ranger autant qu'il est pos-

sible, pour éviter celui qui est à la pointe est de l'îlet à Rats, et qu'il faut laisser à tribord : au reste tous ces dangers veillent.

Ayant couru au sud-est deux encablures, on est en dedans et l'on peut gouverner sur la pointe des Trois-Maries.

Si l'on veut sortir par cette passe, il faut, après avoir doublé le récif qui tient à l'îlet à Rats, étant dans la passe, mettre le cap entre la pointe du Limbé et l'île de la Tortue, et courir ainsi jusqu'à ce qu'on ait amené l'îlet à Rats, ouvert, dans l'est de sa grandeur, par la pointe des Trois-Maries; alors faire valoir la route le nord-ouest.

On ne trouve pas moins de neuf brasses dans tout le chenal, et souvent quinze à seize brasses.

Cette passe est plus facile et plus courte que la première : d'ailleurs, si l'on était coiffé, on peut mouiller sur-le-champ; le fond est d'une vase dure qui est d'une bonne tenue, et la mer y est très-belle des vents de brises.

La troisième passe, ou passe de Limbé, est la plus belle et la plus grande, puisque l'on peut y louvoyer.

Elle est entre la côte de l'île Saint-Domingue et la suite des brisans qui sont à l'ouest de l'îlet à Rats, lesquels s'étendent jusqu'à demi-lieue de la pointe d'Icague.

Pour venir chercher cette passe, il faut courir vers l'îlet du Limbé, jusqu'à mettre la pointe d'Icague au sud.

Elle est reconnaissable par les roches à pic qui la forment, et en ce qu'elle est la seule pointe élevée qui s'aperçoive depuis le Limbé.

Venant vers l'est, en approchant de cette pointe, le cap au sud du monde, on aura connaissance d'un brisant considérable appelé *Coque-vieille*, au pied duquel il y a cinq brasses.

On passera à mi-canal entre ce brisant et la pointe d'Icague, par dix et quinze brasses, gouvernant au sud-est.

On mettra le cap ensuite sur le morne Rouge, et l'on viendra, par les douze et quinze brasses, prendre mouillage à l'ouest de la pointe des Trois-Maries.

Si l'on était dans le cas de louvoyer dans cette passe, il faudrait ne pas craindre d'approcher trop les brisans, au pied desquels il y a de l'eau.

A la côte il y a grande eau, et on peut l'accoster à une encablure.

La pointe basse du grand Boucan, qui a des brisans qui veillent, et au pied desquels il y a huit et dix brasses, n'est pas à craindre.

Une fois que l'on a amené cette pointe du grand

Boucan au sud-sud-ouest du compas, on est en dedans et l'on peut mouiller par-tout.

Si l'on veut s'enfoncer dans la baie, il faut, après avoir dépassé la pointe des Trois-Maries, mettre le cap sur le morne Rouge, et venir le ranger à une demi-encablure, y ayant un haut-fond entre ce morne et la pointe Abely, qui est vis-à-vis.

Après avoir passé le morne Rouge, on voit la baie Lombard, dans laquelle on peut aller prendre mouillage aussi près de terre que l'on veut, par sept brasses, fond de vase.

En suivant cette route, on trouvera dans toute la baie de dix à quinze brasses, fond de vase.

Il y a un petit haut-fond très-peu étendu, et par-là fort difficile à trouver, qui est à environ un demi-mille des roches des Trois-Maries, dans le sud-sud-ouest du monde; mais on l'évitera toujours en ne se mettant pas trop vîte dans le sud des Trois-Maries, et courant sur la pointe Abely, à-peu-près vers le milieu de la rade; puis on fera route sur le morne Rouge.

Cette baie est une très-bonne retraite en temps de guerre, pour des frégates et même des vaisseaux.

L'eau y est difficile à faire, mais on parviendrait sans grands travaux à la rendre facile; elle est très-

claire au four à chaux, dans la baie au nord du morne Rouge.

Il ne faut pas vouloir s'enfoncer dans la baie plus loin que la pointe Lombard, qui est au sud du morne Rouge; il y a des hauts-fonds qui s'élèvent subitement.

Depuis la baie de l'Accul, la côte remonte dans l'ouest-nord-ouest jusqu'à l'îlet du Limbé, puis à celui de Margot.

Ce dernier est plus détaché de la terre et a une forme ronde.

Il peut servir de reconnaissance pour venir chercher l'anse à Chouchou, qui n'en est éloignée que de deux milles dans l'ouest.

L'anse à Chouchou est à quatre lieues et demie du morne au Diable, qui forme l'entrée du port Français, et à six lieues de Picolet, dans l'ouest 8° nord du monde.

Le fond est bon dans toute la baie, où il n'y a pas moins de six brasses, et sept vers le milieu.

Il faut ranger de très-près la pointe de l'est, où il y a six brasses à toucher terre.

Dès que l'on est en dedans, on laisse tomber l'ancre en venant au vent; car presque aussitôt on est coiffé par le retour du vent et le calme qui règne

dans cette baie, quoique la brise soit très-forte au large.

Une frégate pourrait s'enfoncer et venir mouiller par cinq brasses, à l'ouest de deux petites maisons que l'on aperçoit en doublant la pointe de l'est.

On peut de loin reconnaître l'entrée de la baie de l'anse à Chouchou, d'abord par le gros îlot rond du port Margot, ainsi qu'il a été dit, mais aussi par une grande raie blanche descendant le long d'une côte à pic, laquelle est à une demi-lieue dans l'ouest de l'entrée.

A l'ouest de l'anse à Chouchou est une petite anse appelée *la Rivière-salée*, mais qui ne serait propre que pour de petites corvettes.

De l'anse à Chouchou, la côte court à l'ouest 28° nord une lieue un tiers, jusqu'à la baie du fond la Grange, située à l'est de la pointe à Palmiste, reconnaissable par une chaîne de récifs qui s'étendent à une petite lieue, presque jusqu'à la grosse pointe d'Icague.

Le fond de la Grange est une bonne baie, même pour un vaisseau dans un besoin ; elle est petite, mais le fond est bon par-tout, et n'a pas moins de six brasses très-près de terre.

On n'y est pas aussi à l'abri que dans l'anse à Chouchou.

Pour y entrer, il faut ranger la pointe de l'est, et jeter l'ancre vers le milieu de la baie, par sept brasses, fond de sable vaseux.

A une petite lieue de cette baie est la pointe d'Icague, laquelle est arrondie et formée par plusieurs autres pointes.

Il ne faut pas s'approcher trop près de la côte à l'est de la pointe d'Icague, à cause des roches qui sont sous l'eau, à l'extrémité de la pointe à Palmiste, et qui viennent presque jusqu'à celle d'Icague.

Ces hauts-fonds s'étendent jusqu'à une demi-lieue au large.

De la pointe d'Icague, la côte court à l'ouest 14.° nord du monde deux lieues deux tiers, jusqu'à la pointe du Carénage du port de Paix, laquelle est la plus nord de toute cette partie de la côte : on la prend souvent, de loin, pour la pointe d'Icague. Toute cette partie est très-saine.

C'est à la pointe d'Icague que commence le canal de la Tortue; il finit nord et sud, à peu près, de la baie Moustique.

Vers la pointe du Carénage est l'endroit le plus étroit.

Ce canal est bon et sain; on peut y louvoyer facilement : et c'est en général un grand avantage,

lorsque les courans remontent, de passer par ce canal, lorsqu'on veut aller au vent de l'île.

La Tortue a six lieues de long et une lieue de large; elle est médiocrement élevée; toute sa partie du nord est une côte de fer absolument accore: au sud de la pointe ouest est une anse de sable, devant laquelle il y a bon mouillage; la côte du sud est presque par-tout bordée de fonds blancs entourés de récifs.

On peut mouiller devant quelques baraques, vers le milieu de l'île, à l'endroit nommé *la Vallée*.

Le seul bon mouillage pour des bâtimens tirant quatorze à seize pieds d'eau, est celui de la Basse-Terre, en dedans des récifs, à une lieue et demie de la pointe est: la passe est étroite, mais facile; il faut serrer les récifs du vent, les laissant à tribord, le cap au nord nord-ouest, et au nord pour doubler ceux qu'on laisse à bâbord, sans craindre d'approcher la terre; et aussitôt que l'on a les récifs de dessous le vent au sud-ouest environ, on peut laisser tomber l'ancre par un bon fond.

De plus gros bâtimens peuvent venir mouiller en dehors des récifs, environ un mille sous le vent de la Basse-Terre, sur des fonds blancs.

Plus à l'est que la Basse-Terre, vers la pointe Portugal, il y a des anses où des bateaux ou goëlettes

peuvent mouiller, mais qui ne sont pas praticables pour de plus grands bâtimens.

Le canal entre cette île et Saint-Domingue a, dans sa partie est, deux lieues un quart; à l'endroit le plus étroit, vis-à-vis la pointe du Carénage, deux lieues; puis il s'élargit aussitôt, à deux lieues et demie et trois lieues. Il faut, en y louvoyant, tâcher toujours d'accoster les deux côtés, où l'on peut venir virer à moins d'un mille de distance; tous les dangers sont hors de l'eau et visibles. Le courant près des côtes est plus fort, et le vent y adonne : au milieu, le vent et le courant ne sont plus aussi avantageux; il y a des temps où les courans sont assez forts pour que l'on éprouve, au milieu du canal, un courant opposé, et pour y voir un remoux assez considérable.

Comme les côtes de chaque côté du canal forment quelques enfoncemens, la direction des courans n'est pas uniforme et directe, et l'on en voit les lits qui se croisent en cent façons différentes.

Lorsqu'il arrive que les courans portent bas ou à l'ouest, ce qui est rare et n'arrive que dans les temps d'été, ils sont très-forts dans ce canal, et ce serait folie que de vouloir y louvoyer: il faut s'élever alors au nord de la Tortue, à six ou sept lieues, et l'on remontera facilement.

De la pointe du Carénage, la côte court deux milles jusqu'à la pointe du fort du port de Paix, laquelle porte un récif, une encablure au large, au pied duquel il y a treize brasses d'eau.

Le fond est considérable au mouillage du port de Paix, et la baie est très-petite.

On peut venir mouiller vers la partie nord de la ville, par les douze à treize brasses, fond de sable vaseux, à une encablure et demie de terre.

Depuis le port de Paix, la côte court à l'ouest du monde, dans une direction presque droite, et c'est presque toute côte de fer jusqu'à la baie Moustique, qui est éloignée du port de Paix de quatre lieues: la côte est très-saine et accore.

La baie Moustique, quoique très-petite, peut, dans un besoin, servir d'asile à un vaisseau: il y a une batterie sur la pointe de l'est; il faut la ranger en entrant, la laissant à bâbord, et dès qu'elle est doublée dans le sud, jeter l'ancre en accostant la côte à une encablure et demie, par douze et quinze brasses.

Le fond de cette baie est très-inégal, et semé de roches en quelques endroits; en d'autres, le fond est excellent.

Il ne faut pas mouiller sans avoir eu le fond; car, à l'entrée de la baie, il n'y a pas de fond à

quarante brasses: il faut avoir la batterie au moins au nord-nord-est du monde.

La pointe de l'ouest porte un haut-fond à près d'une encablure dans la baie.

De la baie Moustique, la côte court une lieue et demie à l'ouest, toute côte de fer et accore jusqu'au port à l'Écu.

Le port à l'Écu est un meilleur mouillage que la baie Moustique, mais il est moins facile à prendre pour un bâtiment un peu grand; l'entrée est plus étroite à cause d'un récif et haut-fond sur lequel il n'y a que trois brasses, et qui s'étend à deux encablures de la pointe de l'est, en l'entourant jusqu'au dedans de la baie.

Pour venir prendre ce mouillage, il faut, après avoir donné du tour à la pointe de l'est, qu'on laisse à bâbord, venir tout au vent, en rangeant les récifs de l'est, et laisser tomber l'ancre par huit et dix brasses, fond de vase, vers le milieu de la baie, la maison restant au sud-sud-ouest du monde.

On peut aussi s'enfoncer davantage, jusque par quatre brasses, du côté de la maison, vers le fond de la baie.

La côte du sud-ouest est saine et accore; il y a de l'eau jusqu'au pied du fond blanc, tout près de la côte.

Du port à l'Écu, la côte court à l'ouest 5° nord deux lieues et demie, jusqu'à la pointe du Petit-Jean-Rabel; deux milles plus dans l'est est la pointe Jean-Rabel, qui forme l'entrée du mouillage de ce nom.

Le mouillage de Jean-Rabel est bon et sûr; il est facile à prendre en ne craignant pas d'accoster de trop près les récifs de la terre à l'est, au pied desquels il y a dix brasses d'eau.

Le mouillage pour les grands bâtimens est par douze à quinze brasses d'eau, à deux encablures des brisans de l'est, ayant attention de ne pas fermer les deux pointes de ce côté : alors on est mouillé par quinze brasses, fond de vase.

On peut mouiller plus en dedans; mais il ne faut pas aller chercher moins de huit et dix brasses, parce que le fond s'élève subitement, et n'est pas bien net.

Le débarcadère est assez facile, même avec de la houle, au-dessous de la batterie.

C'est une excellente retraite contre l'ennemi; la batterie paroît très-bien placée.

On ne peut craindre à ce mouillage que les vents de nord et de nord-ouest; au reste, la tenue est excellente.

Dans le nord-ouest de la pointe de Jean-Rabel, découvrant la moitié de l'île de la Tortue, par cette

pointe, étant à une petite lieue de terre, on trouve soixante brasses, fond de vase, courant à cette distance de terre; à une lieue, le fond augmente jusqu'à quatre-vingts brasses.

De Jean-Rabel, la côte forme un grand enfoncement dans le sud, jusqu'à la pointe de la presqu'île qui est dans l'ouest sud-ouest, à quatre lieues un tiers: toute cette côte est de roches, et n'offre aucun abri.

En tout temps, les courans sont très-sensibles auprès de cette côte; ils portent à terre : à deux lieues au large, ils sont moins sensibles et portent ordinairement au nord-est.

En approchant de la presqu'île, ils deviennent plus violens et portent au nord.

La pointe ouest de cette presqu'île forme l'entrée nord de la baie du mole Saint-Nicolas.

La baie du mole Saint-Nicolas est grande et spacieuse à l'entrée; elle se rétrécit en allant vers la ville, que l'on aperçoit dès qu'on a doublé le cap Saint-Nicolas.

On peut approcher la terre des deux côtés; cependant, en louvoyant, il est bon de ne pas virer aussi près de la côte du sud que de celle du nord, parce que, si l'on manquait à virer vent devant, il faut avoir de quoi arriver vent arrière,

n'y ayant aucun moyen de mouiller, à cause de la profondeur de l'eau; tandis qu'à la côte du nord, il y a mouillage par-tout, à la vérité fort près de la côte.

On vient prendre mouillage devant la ville, sous le corps des casernes, par quinze à dix-huit brasses, fond de sable.

Il faut, en entrant, veiller les risées, qui quelquefois tombent avec assez de force pour faire craindre qu'elles ne cassent les mâts.

En sortant de la baie du mole Saint-Nicolas, on voit dans le sud la pointe du mole qui en forme l'entrée : à deux milles au sud, on aperçoit le cap à Fous; il est à l'extrémité ouest d'une grosse pointe qui va en s'arrondissant dans le sud-sud-est pendant deux lieues un tiers, jusqu'à la pointe à Perles.

On reconnaît le cap à Fous à une petite roche qui est à son extrémité; la côte est à pic, sans abri.

On y est pour l'ordinaire en calme; les courans près de terre portent au nord; et à deux lieues au large, à l'ouest et l'ouest-sud-ouest.

Depuis la pointe à Perles, la côte court au sud-est une lieue; ensuite à l'est-sud-est l'espace de trois lieues et demie, jusqu'à la pointe de la Plate-Forme.

Cette pointe est reconnaissable, tant à cause de sa forme aplatie que parce qu'elle est la pointe la plus au sud de cette partie : on peut y mouiller en venant jeter l'ancre devant une anse de sable au fond de laquelle on aperçoit quelques maisons.

On mouille près de terre, par huit et dix brasses, sur un fond d'herbes.

Depuis la pointe de la Plate-Forme jusqu'à la pointe la Pierre, qui forme l'entrée ouest des Gonaïves, la côte s'enfonce vers le nord environ deux lieues, en s'arrondissant jusqu'au port à Piment, où elle revient dans le sud pour aller rejoindre la pointe la Pierre.

Cette pointe, élevée et escârpée, gît avec la pointe de la Plate-Forme est 18° sud, et ouest 18° nord du monde, distance de dix lieues et demie.

Toute cette côte est saine et peut se ranger de près. Il y a mouillage à la baie d'Hêne et au port à Piment, pour de grands bâtimens ; mais ces endroits ne sont bons que dans des cas de nécessité : dans le temps de l'hivernage, il y a presque tous les soirs des orages, qui sont quelquefois violens, venant de la partie du sud-est ; ce qui fait que, lorsque l'on n'a pas affaire directement sur ces côtes, il vaut mieux s'en tenir à deux ou trois

lieues, afin de pouvoir de tous vents s'élever dans l'ouest.

La baie des Gonaïves est grande et belle, le mouillage excellent, l'entrée très-facile.

On range la côte du nord à une demi-lieue ou deux milles, courant à l'est quelques degrés nord, et l'on vient mouiller par six ou dix brasses, fond de vase.

On trouve dès l'entrée, sous la pointe des Gonaïves, qui est une pointe basse à un mille dans l'est de la pointe la Pierre, quinze et douze brasses; le fond diminue à mesure que l'on entre dans la baie : étant à une bonne demi-lieue de terre et deux milles du débarcadère, on trouve six brasses.

Après avoir doublé la pointe des Gonaïves, la laissant à bâbord en entrant, on aperçoit le fort Castries, qu'il ne faut pas trop approcher, à cause d'une caye qui est à près d'un mille dans le sud de la pointe sur laquelle est ce fort.

De la pointe la Pierre au cap Saint-Marc il y a huit lieues. Ces deux pointes gisent sud quart sud-ouest et nord quart nord-est : c'est aussi la direction de la côte.

Une lieue au nord de la baie Saint-Marc, est une pointe basse qui paraît de loin comme une île; elle forme un cap qui s'avance un mille à l'ouest

du gisement donné ci-dessus : elle se nomme *la pointe du morne au Diable*, et peut servir à faire reconnaître l'embouchure de la rivière de l'Artibonite, qui se jette dans la mer deux milles au nord de cette pointe.

Il y a mouillage le long de cette côte, mais pour de petits bâtimens.

Le cap Saint-Marc est haut et de forme arrondie ; on voit de très-loin un morne qui le forme, et qui n'est éloigné que d'un mille du bord de la mer.

L'ouverture de la baie de Saint-Marc est au nord de ce cap ; elle a une lieue de profondeur. Le fond y est considérable : on vient mouiller au fond de la baie, sous la ville, par quinze à dix-huit brasses. Les petits bâtimens peuvent mouiller par un brassiage moins considérable, et alors ils sont très-près de terre.

La pointe de la Plate-Forme dans le nord, la côte depuis les Gonaïves jusqu'au cap Saint-Marc dans l'est, et la côte nord de l'île de la Gonaïve dans le sud, forment le golfe des Gonaïves.

Le cap Saint-Marc en est la pointe la plus sud, et forme, avec la pointe du nord-est de la Gonaïve, l'entrée du canal de Saint-Marc.

Lorsque, après avoir doublé le cap à Foux, étant

à l'ouest de la pointe la Perle, environ deux lieues, on veut venir à Saint-Marc ou aller au Port-au-Prince, il faut venir chercher le canal de Saint-Marc, et faire valoir la route le sud-est.

Ayant fait 16 lieues, on est est et ouest du cap Saint-Marc, à l'entrée du canal, et l'on peut faire route à l'est pour aller à Saint-Marc.

Allant au Port-au-Prince, on continuera à faire valoir la route le sud-est pour reconnaître les Arcadins; ou, si c'est de nuit, après avoir couru encore cinq à 6 lieues au sud est, on fera valoir le sud-sud-est 5° est, pour passer à mi-canal entre les Arcadins et la pointe est de la Gonave.

Ayant fait à cette route environ trois lieues, on fera valoir la route le sud-est quart est environ quatre lieues et demie, pour aller attaquer la pointe du Lamentin à la côte du sud.

Il faut ranger cette côte de près, sans craindre de la trop approcher, afin d'éviter les hauts-fonds d'un îlet de sable qui est à une petite lieue dans le nord de la pointe du Lamentin.

Si l'on arrive de nuit à cette pointe, on fera bien, après l'avoir dépassée d'un mille ou d'une demi-lieue, de mouiller.

On trouve de douze à dix-huit brasses par-tout, le fond bon; la mer d'ailleurs y est toujours belle.

On est quelquefois obligé de louvoyer dans ce canal; alors il ne faut pas s'approcher autant de la Gonave que de la côte de Saint-Domingue, qui est très-saine, et que l'on peut accoster par-tout jusqu'à une demi-lieue.

Les Arcadins sont peu à craindre; ils portent des hauts-fonds à un mille et demi-lieue au large, sur lesquels il y a de cinq à six brasses d'eau; et sur l'accore, dans la partie de l'ouest au sud-ouest, douze et quinze brasses, fond de cayes.

Dans les saisons de l'hivernage, on éprouve presque tous les soirs dans ce canal des orages violens.

Le meilleur parti à prendre alors est de se mettre à la cape, tantôt sur un bord tantôt sur l'autre, tant à cause de la force du vent, qui est très-violent, qu'à cause des hauts-fonds de la petite Gonave; ou bien, si l'on peut prévoir l'arrivée de l'orage, aller chercher un mouillage à la côte de Saint-Domingue, près la pointe d'Arcahaie, ou dans le nord de Léogane, au sud-est de la petite Gonave, y ayant fond depuis les fonds blancs de la petite Gonave jusqu'à Léogane.

On peut aussi passer, si l'on veut, à terre des Arcadins; le canal a cinq mille de largeur, et à mi-canal on ne trouve pas moins de dix brasses. Le fond monte en approchant des Arcadins; à un

mille on trouve six et huit brasses, fond de cayes. A la même distance de la côte de Saint-Domingue, on trouve le même fond, mais il est de sable vaseux.

L'île de la Gonave a, dans sa plus grande longueur, de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, dix lieues et demie, et dans presque toute son étendue la même largeur, qui est de deux lieues du nord au sud.

La pointe nord-est est basse, et porte un récif dans l'est à environ une demi-lieue; ce récif prolonge la côte de l'est en venant au sud, à la même distance : en dedans est un fond blanc, où l'on trouve depuis une jusqu'à trois brasses.

La pointe est est haute et escarpée, sans fonds blancs; mais l'on recontre bientôt après les hauts-fonds de la petite Gonave, qui s'en approchent jusqu'à un quart de lieue. Ces hauts-fonds ne s'étendent pas beaucoup au nord de la pointe est de la petite Gonave, mais se prolongent dans l'est jusqu'à une lieue : on trouve à leur accore huit brasses, fond de cayes.

Dans le sud-est de la petite Gonave, il y a un fond blanc, séparé d'un demi-mille de celui qui tient à l'île, sur lequel on peut passer sans crainte.

On y trouve par-tout de sept à douze brasses,

quoique le fond paraisse très-blanc. Ce fond s'étend jusqu'à près de deux lieues de la petite Gonave. En général, un grand bâtiment ne doit pas s'approcher à plus d'une lieue un quart de la petite Gonave.

Depuis la petite Gonave jusqu'à la pointe ouest de la grande Gonave, la côte est saine.

La côte du nord de cette île est saine; il n'y a que la pointe Bahama, située presque au milieu de l'île, où il y a un fond blanc qui s'étend à demi-lieue au large.

Partant du Port-au-Prince pour aller au petit Goave, on range la côte du sud à la distance d'un ou deux milles; jusqu'à la pointe de Léogane, toute cette côte est saine et accore.

Depuis la pointe du Lamentin jusqu'à celle de Léogane, il n'y a pas de mouillage; mais depuis la pointe de Léogane jusqu'au mouillage de cette ville, il y a bon fond sur toute la côte.

Après avoir dépassé Léogane, on va chercher le tapion du petit Goave, et l'on vient mouiller dans la baie, en laissant à bâbord un îlet près de la côte, situé au nord de la ville, à l'ouest-sud-ouest de laquelle on peut jeter l'ancre.

Le petit Goave est à neuf lieues du Port-au-

Prince, mais, à cause de la pointe de Léogane, il faut en faire douze pour y venir.

Depuis le tapion du petit Goave jusqu'à celui de Miragoane, la côte court à l'ouest quart nord-ouest 5° nord, trois lieues deux tiers; puis à l'ouest quart sud-ouest, une lieue et demie, jusqu'à l'îlet du carénage de la baie de Miragoane.

A deux lieues trois quarts au nord de cet îlet, est l'extrémité est du fond blanc qui se joint au récif dit du *Rochelois*.

On vient mouiller à Miragoane, en accostant l'îlet du Carénage, à un mille de distance ; alors on voit un petit bourg au pied d'un morne, et des îlots de mangles à l'ouest; on vient passer à mi-canal entre la côte et le premier îlot, et l'on mouille en dedans, laissant l'îlot à tribord, et la côte où est situé le bourg à bâbord, par huit à dix-huit brasses, fond de vase.

Ce mouillage est hardi à prendre sans pilote ; la passe a une encablure ou un peu plus, et il faut mouiller aussitôt que l'on est en dedans.

Si l'on veut, on peut mouiller au large des îlets de mangles, mais par un fond de vingt-cinq brasses.

Depuis l'îlet du Carénage de Miragoane, la côte forme la baie de ce nom, fermée au nord par l'îlet

à Frégates, qui porte un haut-fond jusqu'à une demi-lieue dans l'est de lui. L'extrémité de ce fond blanc vient jusqu'au nord du mouillage de Miragoane, ce qui oblige de ranger la côte près l'îlet, en entrant et en sortant; en suite la côte court à l'ouest, jusqu'à un bourg nommé le *Rochelois*, situé au pied d'un gros morne.

C'est dans le nord 5° est de ce bourg, à trois lieues, que se trouve le récif dit du *Rochelois*.

Le récif dit du *Rochelois* est très-peu étendu; il y a des rochers hors de l'eau. On peut le ranger de très-près au sud et au nord; dans l'ouest, il porte un fond blanc à deux milles, sur l'accore duquel il n'y a que quatre ou cinq brasses.

Une lieue dans l'est des brisans, il y a un fond de roches et presque point visible, sur lequel il y a de six à huit brasses; il n'y a donc de vraiment dangereux que les roches mêmes, lesquelles n'ont pas plus d'une encablure d'étendue. Elles sont à trois lieues de la côte du sud, et à trois lieues un tiers de la côte de la Gonave.

Le canal est aussi sain dans le nord que dans le sud; et comme la côte du sud est très-saine partout, il est facile d'éviter ce danger.

Depuis le bourg du Rochelois jusqu'à l'entrée

de la baie des Baradaires, la côte court à l'ouest quart nord-ouest cinq lieues et demie.

La baie des Baradaires est formée à l'est par la pointe des Roitelets, et à l'ouest par l'extrémité est du Bec-du-marsouin.

Ces deux pointes gisent nord-nord-ouest et sud-sud-est, une lieue un quart de distance. On vient prendre le mouillage dans la baie des Baradaires, en rangeant un tiers plus près le Bec-du-marsouin que la pointe des Roitelets, et accostant la côte de la presqu'île du Bec, où l'on vient chercher le mouillage par huit à dix brasses.

Il y a grand fond au milieu de la baie, et l'on peut se conduire à la sonde, pour mouiller plus ou moins proche de la côte.

Cette baie est très-étendue, mais il y a des hauts-fonds d'herbes dans le fond, qui ne permettent pas qu'on aille y prendre mouillage sans pilote.

La pointe nord du Bec-du-marsouin, et la pointe nord de l'île de la grande Caïmite, gisent ouest nord-ouest et est sud-est, distance de quatre lieues et demie.

La côte ouest de la presqu'île du Bec-du-Marsouin rentre dans le sud, et forme un enfoncement de deux lieues; puis, en s'arrondissant un

peu, elle court jusqu'à Jérémie, à l'ouest-nord-ouest, l'espace de dix lieues.

Cet enfoncement et l'île de la grande Caïmite forment une grande baie dite des *Caïmites*, où il y a très-bon mouillage pour toute sorte de bâtimens.

On peut venir sans pilote chercher mouillage sous la grande Caïmite, en prenant à la sonde le fond convenable.

On peut aller mouiller aussi à la baie des Flamands, près la presqu'île.

On range la côte de la presqu'île, et l'on va mouiller vis-à-vis une plage de sable, par le fond que l'on veut.

La baie des Caïmites offre dans son enfoncement plusieurs beaux mouillages, qu'il est facile d'aller prendre à la sonde.

Il n'y a pas de bon passage à terre des Caïmites; on ne trouve pas plus de treize pieds d'eau sur les fonds blancs de la petite Caïmite et de l'îlet à Foucaud; encore se trouve-t-il des roches de cayes qui s'élèvent de deux à trois pieds.

En sorte qu'il n'y a que les petits bâtimens qui puissent se risquer sans pilote sur ces fonds blancs.

Ils s'étendent jusqu'à trois lieues dans l'ouest-sud-ouest de la grande Caïmite.

De la pointe nord de la grande Caïmite jusqu'à la pointe de la Rivière-salée, qui est une lieue et demie à l'ouest nord-ouest de la pointe Jérémie, il y a neuf lieues et demie. Cette pointe de la Rivière-salée est la plus nord de toute la côte, depuis le Port-au-Prince.

Une lieue et demie à l'est de cette pointe, est celle de Jérémie, sous laquelle est situé le bourg de ce nom. Le mouillage de Jérémie est de peu d'étendue: on est mouillé en plein côte, et il faut éviter d'y rester dans la saison des nords; les bateaux et goëlettes peuvent se mettre en dedans des récifs, mais il n'y a pas d'abri pour de plus grands bâtimens. En général, c'est un mauvais mouillage, et qui ne doit être recherché que dans le besoin, par des bâtimens tirant plus de douze à quatorze pieds d'eau.

De la pointe de la Rivière-salée jusqu'au cap Dame-Marie, la côte court à l'ouest quart sud-ouest 5° sud quatre lieues et demie.

Toute cette côte est saine et accore jusqu'à un quart de lieue au large: elle n'offre aucune retraite; cependant, dans un besoin, on peut aller chercher le mouillage de l'anse de Clair, qui est à une lieue un quart de la Rivière-salée.

Cette anse est très-petite; deux bâtimens

de cent pieds de long auraient peine à éviter.

On reconnaîtra facilement ce mouillage en suivant la côte de près; il ne peut servir de retraite qu'à de petits bâtimens.

Dès que l'on découvre le cap Dame-Marie par le faux cap de ce nom, à environ une demi-lieue de distance, l'on trouve le fond par quinze ou dix-huit brasses.

On peut ranger ce cap à un quart de lieue, par huit à douze brasses, fond d'herbes.

A mesure que l'on vient en dedans de la baie de Dame-Marie, il faut serrer la côte en mettant le cap au sud-est, les vents refusant presque toujours; et, la sonde à la main, on vient mouiller un peu dans l'ouest-nord-ouest d'un gros tapion blanc où est une batterie.

On peut mouiller par cinq brasses à une portée de fusil de ce tapion.

On trouve fond dans toute cette baie, à un mille de la côte, depuis quatre et six brasses, et, à la distance de deux milles, jusqu'à dix brasses.

On est à l'abri des vents depuis le nord jusqu'au sud, en passant par l'est; cependant les bâtimens mouillés par huit et dix brasses ressentent de la houle lorsque la brise est un peu fraîche.

Depuis le cap Dame-Marie jusqu'à la pointe des Irois, la côte court au sud-sud-ouest cinq lieues, et forme plusieurs baies et anses dans lesquelles on peut mouiller.

Généralement, sur toute cette côte, une frégate peut aller chercher un mouillage la sonde à la main, n'y ayant ni banc ni haut-fond sous l'eau, et le fond s'élevant peu à peu à mesure que l'on approche la côte.

A deux lieues et demie dans le sud-sud-ouest du cap Dame-Marie, sont des rochers appelés *la Baleine*, à environ une demi-lieue de la côte, vis-à-vis la pointe du Ministre.

Ces roches sont hors de l'eau, et entourées d'un fond-blanc qui ne s'étend pas à plus d'une demi-encablure, sur lequel on trouve quatre brasses d'eau ; on peut passer entre la terre et ces brisans : il y a six brasses d'eau au milieu du passage. Du côté du large, on peut ranger ces écueils d'aussi près que l'on voudra : en tout temps la mer brise dessus.

A une lieue et demie des Baleines, est l'îlet à Pierre-Joseph, où l'on peut faire mouiller un convoi ; et le mouillage y est bon et facile à prendre. Les grands bâtimens mouillent dans le sud-ouest de l'îlet.

Dans toute cette partie de la côte ouest de l'île de Saint-Domingue, on trouve le fond jusqu'à la distance de deux lieues; le fond descend doucement à mesure que l'on s'éloigne de la côte : à un mille de la terre on trouve généralement de quatre à cinq brasses; à deux milles, de dix à douze brasses; à une lieue on a régulièrement quinze à dix-sept brasses : l'on perd le fond subitement, lorsque l'on trouve trente brasses.

La pointe des Irois est la pointe la plus à l'ouest de l'île de Saint-Domingue; elle est peu élevée, mais elle est remarquable par un petit mondrain à son extrémité, qui semble détaché et former un îlot. Cette pointe est celle qui forme la pointe nord de la baie du même nom.

On peut ranger la côte du nord en dedans de la baie; il y a neuf et dix-huit brasses d'eau à toucher terre.

On vient chercher le mouillage dans le nord-ouest d'un rocher noir que l'on voit un peu au sud du bourg des Irois, par les neuf ou dix brasses, fond de coquillages.

On peut encore mouiller au sud de l'îlet de Roches, dans l'ouest-nord-ouest d'un petit tapion, vers le milieu de la baie.

Le fond en cet endroit est de huit à neuf brasses, sable vaseux.

Cette baie est ouverte aux vents du sud; la mer y est presque toujours grosse, et le débarcadaire y est difficile : elle est placée au remoux du courant, qui porte au nord à la côte de l'ouest, et au sud-est à la côte de l'est.

La mer en outre est battue alternativement des vents de la brise du nord-est ou de l'est, qui règne le long de la côte de l'ouest, et du vent du sud-est, qui règne à la côte du sud; ce qui rend la mer très-clapoteuse.

Cette baie est terminée au sud par le cap Carcasse, lequel forme avec le cap à Fous une grosse pointe arrondie, qui vient se terminer au cap Tiburon.

Ces trois caps, vus de loin, n'en font qu'un que l'on nomme *cap Tiburon*. On peut le reconnaître facilement par sa forme et sa hauteur; c'est une grande montagne très-élevée, dont la croupe est arrondie de la même manière que le dos d'une hotte, et qui vient en s'abaissant insensiblement vers la mer.

Le cap Tiburon proprement dit est à une lieue et un tiers de la pointe des Irois, dans le sud 30°,

est. Il forme l'entrée de la baie Tiburon, qui s'étend à l'est de ce cap.

On ne trouve pas fond à cinquante brasses, étant à deux encablures de la côte, depuis le cap Carcasse jusqu'auprès du cap Tiburon ; mais à la même distance de ce cap, on trouve vingt-quatre et trente brasses : plus au large, le fond s'enfonce très-rapidement.

La baie de Tiburon est fermée, à l'est et au sud, par la pointe Burgos, à l'extrémité de laquelle il y a un petit récif qui porte à une encablure au large.

On mouille dans le nord de cette pointe, à un quart de lieue du bourg, par sept à huit brasses, fond de vase.

Toute la baie est saine et de bon fond, en n'approchant pas trop la pointe Burgos, dans la partie de l'ouest, où le fond est semé de roches.

On ne craint dans cette baie que les vents de sud, mais les petits bâtimens peuvent, en s'approchant de terre par trois à quatre brasses, se mettre à l'abri par la pointe Burgos.

De tout autre vent, la mer y est belle et tranquille, le débarcadère aisé ; l'eau y est excellente et très-facile à faire.

Du cap Tiburon à la pointe Burgos, il y a une petite lieue ; le gisement de ces deux pointes est

est-sud-est 5° sud, et ouest-nord-ouest 5° nord.

Depuis la pointe Burgos jusqu'à une pointe basse, dite du *vieux Boucand*, la côte court à l'est-sud-est 5° sud une lieue un tiers.

Cette partie de la côte n'est pas aussi accore; il y a quelques fonds blancs et des brisans à la pointe des Aigrettes, mais qui ne s'étendent pas à plus de demi-lieue au large.

Depuis la pointe du vieux Boucand, la côte s'élève dans le nord-est une lieue et demie, en s'arrondissant ensuite pour former ce que l'on nomme *le fond des Anglais.*

La côte est saine, mais n'offre point de bon mouillage; on peut bien mouiller très-près de terre, mais on n'est nullement à l'abri de la brise du large.

Depuis le fond des Anglais, la côte commence à courir dans l'est-sud-est une lieue un tiers, jusqu'à un gros morne nommé *les Chardonniers,* qui est très-reconnaissable de loin.

Puis, après avoir formé un enfoncement d'une demi-lieue, elle court au sud-sud-est six lieues et demie, jusqu'à la pointe à Gravois, en formant plusieurs petites anses qui ne peuvent pas être considérées comme des mouillages. Le seul un peu spacieux est le port Salut, à une petite lieue dans le nord-nord-ouest de la pointe à Gravois.

La pointe à Gravois est basse et difficile à bien reconnaître: on la confond aisément avec celle du port Salut.

Depuis cette pointe, la côte est peu élevée et court trois lieues à l'est 2° nord, jusqu'à la pointe de l'Abacou.

La pointe de l'Abacou est basse à son extrémité, et peu élevée dans les terres; elle est formée par deux pointes de récifs qui s'étendent à un quart de lieue au large; on peut la ranger sans crainte: à une demi-lieue, on ne trouve pas fond à quarante brasses.

A cette pointe commence l'enfoncement des Cayes.

La côte, après avoir doublé Abacou, court dans le nord-nord-ouest, puis au nord-ouest, et vient en arrondissant vers l'est jusqu'à la ville des Cayes, qui gît au nord quart nord-est 2° est de la pointe Abacou, à trois lieues et demie.

La pointe du sud-ouest de l'île à Vache forme le côté de l'est de l'entrée de cette grande baie; elle gît à l'est quart nord-est de la pointe de l'Abacou, à deux lieues un tiers.

A moitié canal, entre la pointe de l'Abacou et la côte ouest de l'île à Vache, on trouve fond par

vingt-cinq brasses; puis le fond va en diminuant vers la côte de l'île à Vache.

La pointe du sud-ouest de cette île porte un fond blanc, où l'on trouve de cinq à sept brasses, fond de roches, jusqu'à un mille et demi au large; mais en venant vers la pointe du Diamant, le fond blanc se rapproche de la côte à un quart de lieue, et le fond devient bon par six et sept brasses.

Étant parvenu est et ouest de la pointe du Diamant, il y a fond par-tout d'une côte à l'autre.

Le mouillage est bon dans l'ouest de la pointe du Diamant, ou plus au nord, vis-à-vis une anse de sable, par six à sept brasses, fond de sable vasard.

Pour entrer aux Cayes, on vient ranger, par les six brasses, la pointe du nord-ouest de l'île à Vache, et l'on gouverne à découvrir sur bâbord les tapions blancs de Cavaillon, la route valant à-peu-près le nord quart nord-est : alors on laisse à bâbord un grand récif entouré d'un fond blanc, qui remplit presque tout le milieu de la baie; puis, lorsque l'on relève la ville des Cayes au nord-ouest quart ouest, on gouverne deux quarts au vent de la ville, sur l'îlet de la Compagnie, où l'on mouille, si l'on ne veut pas entrer dans la rade des Cayes; ou bien on arrive à petites voiles

MUSÉE SOCIAL COLONIAL
FÉDÉRATION MUTUALISTE DE LA GUADELOUPE & DÉPENDANCES
POINTE-À-PITRE

à un quart de lieue ou un mille de la côte, et le pilote du port vient vous entrer.

La passe est large de deux tiers d'encablure; il ne peut y entrer que des bâtimens tirant au plus treize pieds d'eau. Les gros bâtimens, tirant quinze ou dix-sept pieds, vont mouiller à Châteaudin, éloigné d'une demi-lieue à l'ouest, et séparé par des hauts-fonds du port des Cayes.

Pour venir mouiller à la rade de Châteaudin, étant au mouillage de l'île à Vache, par les huit ou onze brasses, dans l'ouest ou l'ouest-nord-ouest du Diamant, il faut faire route directement sur Torbec, qui est un bourg très-reconnaissable, situé dans l'enfoncement de la baie; la route sera environ le nord-ouest. En approchant de la côte à environ deux milles, on aura connaissance d'un petit pavillon blanc placé sur un haut-fond; il faut le doubler dans l'ouest et le laisser à tribord.

On peut le ranger à une demi-encablure: lorsqu'on l'a amené au sud, on fait route en suivant la côte jusqu'à la rade de Châteaudin, où l'on mouille par six et sept brasses, fond de vase.

Dans tout ce trajet, si l'on suit le chenal, on ne trouvera pas moins de sept et neuf brasses, et souvent douze et quinze, fond de vase.

L'île à Vache a trois lieues dans sa plus grande

longueur, et n'a pas plus d'une lieue dans sa plus grande largeur; elle est montueuse, et paraît, à la distance de six à sept lieues, comme un amas d'îlots.

Depuis la pointe du nord-ouest, en venant à celle du sud-ouest, la côte est saine; on trouve un fond qui s'élève en approchant de terre.

A la pointe du sud-ouest est le fond blanc dont il est parlé plus haut; ce qui oblige à donner du tour à cette pointe, lorsqu'on vient de l'est pour mouiller à l'île à Vache.

La côte du sud est accore; il règne un récif presque tout le long, à une encablure de distance, jusqu'à la pointe est, où il y a un fond blanc qui vient rejoindre celui du récif de la Folle, qui est au nord de cette pointe.

Depuis la pointe du nord-ouest jusqu'à la pointe de la Folle, du côté du nord de l'île, il y a une suite de fonds blancs et d'îlots, parmi lesquels il y a des passages étroits.

Sur cette côte est la baie Ferêt, où il y a un très-bon mouillage; mais pour y arriver il faut bien chenaler, sans quoi on risque quelquefois de ne trouver que deux ou trois brasses.

Le plus nord de ces îlots se nomme *caye à l'Eau;* il est remarquable par une touffe de gros

arbres, dont un est fort élevé au-dessus des autres.

Cet îlot est accore; il y a bon mouillage au large de lui, du côté du nord, par quinze jusqu'à trente brasses.

Depuis les Cayes, la côte court à l'est-nord-est une lieue, jusqu'au tapion de Cavaillon, qui forme l'entrée de la baie de ce nom; à moitié chemin est l'îlet de la Compagnie, où l'on mouille lorsqu'on ne veut pas entrer dans le port des Cayes.

Il ne faut pas ranger de trop près les tapions de Cavaillon dans la partie du sud-est, à cause d'une basse sur laquelle il n'y a que six pieds d'eau, que l'on nomme *le Mouton;* elle est située au sud-est de la pointe du tapion le plus est, à la distance d'un demi-mille. A terre de cette basse il y a huit brasses d'eau.

La baie de Cavaillon est assez grande, mais le mouillage est peu étendu; la côte de l'ouest est trop accore, et le fond est semé de roches: il faut venir mouiller dans l'est de la baie, vis-à-vis une côte de mangles qu'on peut approcher sans crainte; le fond y est bon, et, l'on trouve cinq brasses presque à terre.

Dans cette baie, on est à l'abri des vents de la brise par la pointe est, qui appartient à un îlet

qui laisse un passage dans les mangles, par lequel on peut communiquer à la baie des Flamands. Dans le fond est une rivière fermée par une barre que l'on ne peut passer qu'à la pleine mer.

La baie des Flamands est à un quart de lieue de celle de Cavaillon; elle s'avance dans les terres en courant au nord-est : c'est le lieu où les bâtimens passent le temps de l'hivernage ou des coups de sud. L'entrée et les côtes de cette baie sont saines et élevées; on peut mouiller par-tout. On y trouve un endroit commode pour caréner.

De la baie des Flamands, la côte court à l'est quart nord-est deux milles, et l'on trouve la grande baie du Mesle : le fond est bon par-tout; mais on y est peu à l'abri des vents du sud, l'entrée étant fort grande et s'ouvrant au sud.

La côte continue à courir à l'est quart nord-est, jusqu'à la pointe Pascal. A moitié chemin environ, on trouve la petite baie du Mesle, dans laquelle on pourrait mouiller, mais sans être même à l'abri des vents de brise.

L'entrée de la grande baie du Mesle est barrée au milieu par un haut-fond qui s'étend jusque par le travers de la pointe ouest de la petite baie du Mesle : ce banc a quelques endroits où il n'y a pas plus de quinze à dix-huit pieds d'eau; il est

très-étroit et laisse un passage entre la côte, d'environ un quart de lieue; il ne s'étend pas à plus d'une demi-lieue dans le sud de la côte.

Pour entrer dans la grande baie du Mesle, quand l'on tire plus de quinze pieds d'eau, il faut accoster la côte à l'ouest de la baie, et ranger la pointe Paulin, qui forme l'entrée ouest de la baie. Le commencement du banc est nord et sud de la pointe Saint-Remi, à la distance d'environ un mille.

La pointe Pascal est coupée et de couleur blanche; elle forme, avec une petite île qui est une demi-lieu dans l'est, l'entrée principale de la baie Saint-Louis.

Cette petite île se nomme *caye d'Orange :* du mouillage des Cayes, dont elle est éloignée de cinq lieues environ, on peut apercevoir cet îlot. Étant au mouillage des Cayes, il gît alors avec la côte sud de la baie du Mesle.

De la pointe Pascal, la côte court au nord-nord-est un mille, jusqu'à la pointe Vigie, d'où l'on découvre toute la baie Saint-Louis, laquelle est fermée à l'est par le cap Bonite, qui gît, avec la pointe de la Vigie, au nord-est quart est, à deux milles.

On vient mouiller dans la baie de Saint-Louis en rangeant la pointe Pascal, puis celle de la

Vigie, et continuant à serrer la côte de l'ouest par huit à dix brasses.

Le mouillage est dans l'ouest du vieux fort, à moins d'un quart de lieue de terre, découvrant la ville entre le vieux fort et la côte du fond de la baie.

Le vieux fort est situé sur un îlet de roches, à terre duquel on peut passer par six brasses pour venir chercher le mouillage devant la ville, où le plus grand fond n'est que de cinq brasses.

Au sud quart sud-est du vieux fort, à un quart de lieue, il y a un haut-fond nommé *le Mouton;* il est à l'ouest du cap Bonite, à la distance d'un quart de lieue; il laisse entre lui et la terre un bon passage, ainsi qu'entre le vieux fort et lui: néanmoins, le fond est beaucoup moins considérable que du côté de l'ouest de la baie.

On peut passer entre la caye d'Orange et la côte; il y a grande eau. Dans ce trajet, on rencontre un petit îlot nommé *caye à Rats :* on peut passer entre lui et la caye d'Orange, ou à terre des deux; mais ces passages ne sont pas larges. Il y a des hauts-fonds près de la côte, ce qui fait qu'il faut ranger de plus près les îlots que la côte.

Dans l'est quart nord-est de la caye d'Orange, à une lieue et demie, est une île nommée *caye à*

Moustiques. Cette île est saine; on peut passer à terre d'elle ou au large : on ne trouve pas moins de dix brasses à un demi-quart de lieue dans le nord.

Il ne faut pas trop approcher la côte de Saint-Domingue ; en passant à terre de la caye à Moustiques, il y a un îlet entre le cap Bonite et le cap Saint-George, qui porte un haut-fond nommé *la Teigneuse,* jusqu'à près d'un mille au large.

Au nord de la caye à Moustiques est le cap Saint-George, que l'on peut approcher : on ne trouve plus de haut-fond jusqu'à la Trompeuse, qui est une lieue un tiers dans l'est-nord-est du cap Saint-George, et dans le nord d'une autre que l'on nomme *caye à Ramiers.*

La caye à Ramiers gît à l'est quart nord-est de la caye à Moustiques, à la distance d'environ deux milles; elle se reconnaît à un tapion blanc coupé à pic, qui se voit d'assez loin : elle laisse entre elle et la caye à Moustiques un passage profond, par lequel on entre dans la grande baie d'Aquin.

Au sud de la caye à Ramiers est un haut-fond qui s'étend à une demi-lieue, sur lequel il n'y a au milieu que trois brasses d'eau.

Dans l'est de la caye à Ramiers est un petit îlot nommé *l'Anguille;* dans le nord-est, il y en a un

autre nommé *la Régale :* ils forment à eux trois un triangle équilatéral, dont le côté est d'une demi-lieue environ.

Dans l'est nord-est, à trois quarts de lieue de la caye à Ramiers, est la grosse caye d'Aquin, qui est une île assez élevée, et sur laquelle on voit deux tapions blancs très-remarquables.

Cette île court dans l'est quart nord-est; elle a trois quarts de lieue de longueur, et environ un quart de lieue de large : elle est très-saine dans la partie du sud ; il faut se méfier seulement des fonds blancs de l'Anguille, qui est au sud de sa pointe ouest, en sorte qu'il n'y a pas de passage entre la caye à Ramiers et la grosse caye d'Aquin, pour des bâtimens tirant de douze à quinze pieds d'eau.

A l'est de cette île est un rocher blanc isolé, éloigné d'un petit quart de lieue, nommé *le Diamant.* A l'est de ce rocher, à deux encablures de distance, est la pointe du morne Rouge, qui fait partie de la côte de Saint-Domingue; en sorte que la pointe est de la caye d'Aquin, le Diamant, et la pointe du morne Rouge, forment les deux passages pour entrer dans la baie d'Aquin.

Toutes ces côtes et îles sont accores. On trouve cinq à six brasses dans le passage entre le morne

Rouge et le Diamant, et six, sept et huit entre la grosse caye d'Aquin et le Diamant.

La baie d'Aquin est très-grande; elle s'enfonce beaucoup dans les terres, mais le fond y est peu considérable; on est mouillé très-loin de terre par trois brasses.

On entre dans cette baie, ou par la passe du Diamant, ou par celle de la caye à Ramiers.

Pour entrer dans la baie d'Aquin par l'îlet à Ramiers, il faut passer entre cet îlot et celui nommé *caye à Moustiques*. On fait route à l'est-nord-est pour se mettre à mi-canal entre la terre et les îlots.

Lorsqu'on a doublé la caye à Ramiers, on voit la Régale, qui est un îlot de sable, très-bas; on les laisse à tribord. On passe à moitié chemin entre la Régale et la côte; puis l'on accoste la grosse caye, autant que les vents le permettent.

Le bon mouillage est dans le nord de cette île, par six à sept brasses; mais on peut mouiller plus en dedans si l'on veut.

La pointe du morne Rouge est très-reconnaissable de loin par trois tapions blancs très-élevés; on les nomme *tapions d'Aquin;* ils forment un gros cap, sous lequel il y a mouillage par dix à douze brasses, à une bonne distance de terre.

Ce fond continue jusqu'à l'anse des Flamands, qui est dans l'ouest-nord-ouest 5° ouest, à une lieue un quart des tapions d'Aquin.

Il faut remarquer que, depuis la pointe Pascal, tous les caps sont coupés et à pic, présentant du sud au sud-est ; et comme toute cette côte est de terre blanche, on aperçoit beaucoup de tapions blancs.

La caye d'Aquin en a deux ; mais les plus élevés et les plus est sont ceux du morne Rouge, et, avec un peu d'attention, on ne peut s'y méprendre.

Depuis la pointe du morne Rouge ou les tapions d'Aquin, la côte, après s'être enfoncée un peu dans le nord, pour former l'anse des Flamands, court à l'est quart sud-est, jusqu'au cap de Baienette.

Ce cap est à dix lieues des tapions d'Aquin ; toute la côte entre deux est saine et accore, mais sans baie où l'on puisse mouiller à l'abri de la brise ordinaire. Deux lieues et demie avant d'arriver au cap Baienette, c'est une côte de fer, où le fond est très-considérable.

Le cap Baienette se reconnaît à des tapions blancs qui sont à son extrémité ; il forme l'entrée d'une grande baie qui présente au sud-est. Elle porte le nom de *Baienette* sans doute à cause du grand fond que l'on y trouve dans toute son

étendue, sans y rencontrer un seul haut-fond : on y est peu ou point à l'abri ; il faut mouiller très-près de terre, et à la côte du nord.

Cette baie s'enfonce vers le nord une lieue ; et la côte recommence à courir à l'est quart sud-est pendant cinq lieues, jusqu'au cap Jaquemel.

Le cap Jaquemel est accore, élevé à pic ; il forme l'entrée ouest de la baie de Jaquemel : depuis ce cap, la côte court dans le nord-nord-ouest un mille, jusqu'à la pointe de la Vigie ; puis un mille ouest-nord-ouest, jusqu'à la pointe de la Redoute, qui est en dedans de cette baie.

Il n'y a point de fond dans toute cette étendue et jusqu'à l'autre côte de la baie, formée par le cap Maréchaux.

Lorsqu'on est entre ces deux pointes, environ vers le milieu de la baie, on aperçoit dans le fond un récif qu'il faut doubler dans le nord-nord ouest ; et, en le laissant à tribord, on vient mouiller à terre de lui par douze à quinze brasses : il faut accoster la terre ; sans cela on trouve un fond très-considérable. Le mouillage des grands bâtimens est dans l'est d'un tapion blanc au fond de la baie, et à l'ouest du grand récif.

Le cap Maréchaux gît dans le nord-nord-est du cap Jaquemel, à une petite lieue.

Depuis le cap Maréchaux, la côte s'enfonce un peu dans le nord, en s'arrondissant jusqu'au cap du morne Rouge, qui se voit de loin, et se reconnaît à des tapions blancs.

Ce morne gît dans l'est 10° nord du cap Jaquemel, à neuf lieues deux tiers.

La côte, entre deux, forme différentes anses, où de petits bâtimens peuvent jeter l'ancre, mais où l'on n'est à l'abri d'aucune manière.

A une lieue et demie à l'est du morne Rouge, est le Sale-Trou, où il y a bon mouillage pour des bâtimens tirant jusqu'à seize pieds d'eau : les plus grands bâtimens peuvent y mouiller, mais à une plus grande distance de terre, où le fond n'est plus aussi bon.

Depuis le morne Rouge, la côte s'enfonce un peu au nord, et s'arrondit en courant à l'est-sud-est, jusqu'aux anses à Pitres, où sont les derniers établissemens français sur la côte sud de Saint-Domingue.

Toute cette partie de la côte est très-saine ; on peut la ranger sans rien appréhender.

Il y a un bon mouillage aux anses à Pitres, et il est très-facile à prendre ; il ne faut pas craindre d'approcher la côte, le fond étant très-profond à deux

milles au large. Tout ce terrain est blanc, et la côte semble être de craie.

On mouille ou devant la plaine des anses à Pitres, ou au sud d'un petit cap devant l'embouchure de la rivière, laquelle est assez considérable pour se faire reconnaître facilement.

On y est tranquille et à l'abri : le fond y est bon par huit et six brasses et plus ; à terre, par quatre brasses.

Depuis le mouillage, la côte commence à courir au sud, et s'enfonce une lieue dans l'est, pour former l'Anse-sans-Fond, et court ensuite au sud quart sud-ouest jusqu'au Faux-Cap, lequel gît dans le sud-est quart est du morne Rouge, à neuf lieues, et à l'est quart sud-est du cap Jaquemel, à dix-sept lieues et demie.

Du Faux-Cap, la côte court à l'est-sud-est jusqu'au cap Mongon, trois lieues et demie; puis remonte dans le nord-est quart nord et nord-nord-est, pour former la grande baie de Neybe.

Au sud du Faux-Cap, à une lieue et demie, est un îlot appelé *les Frailes :* il est accore et sain. A la même distance de lui, dans le sud-sud-est, est un autre îlot appelé *Altavella*, aussi sain et aussi accore que les Frailes. A une lieue dans l'est de ce dernier, et, au sud du cap Mongon, à une lieue et

demie, est l'île de la Béate : elle a environ une lieue du nord au sud, et deux milles de l'est à l'ouest. Elle porte dans le nord quart nord-est un brisant vers le cap Mongon, qui a un petit fond blanc à son extrémité, ce qui rétrécit considérablement le passage entre la Béate et la côte, dans lequel on ne trouve que trois brasses.

Il y a un assez bon mouillage dans l'ouest-sud-ouest de la Béate : entre elle et la terre, le fond est de huit à dix brasses, fond d'herbes.

On voit le fond généralement autour de tous ces îlots; mais il y a un grand fond près la côte de Saint-Domingue.

Cette partie de la côte qui s'avance dans le sud, depuis le bord de la mer au cap Mongon, jusqu'à trois lieues au nord, et jusqu'à la mer du côté de l'est et de l'ouest, est un plateau de roches blanches et dures, dans lequel on rencontre des trous et des cassures considérables. Le plateau est élevé d'environ quarante pieds, et l'on n'y remarque que des raquettes et d'autres plantes de ce genre.

Lorsqu'on vient du sud ou de l'est pour aller dans la partie nord de Saint-Domingue, on peut venir reconnaître la Mone et la Monique, qui sont deux petites îles situées dans le canal, entre Porto-rico et l'île de Saint-Domingue : elles sont saines,

et l'on peut en approcher à deux milles : on peut même venir mouiller sous le vent de la Mone, où il y a bon mouillage par sept et huit brasses, fond de sable et herbes, à environ une demi-lieue de terre ; ayant la pointe du nord-ouest de la Mone au nord quart nord-est, à environ deux milles ; la pointe du sud-ouest, où il y a un petit récif, au sud-est quart est, et la Monique au nord quart nord-ouest.

On passe à l'ouest de la Mone ; et lorsqu'on l'a amenée à l'est-sud-est environ trois à quatre lieues, on aperçoit la côte de Saint-Domingue, qui, dans toute cette partie du sud-est, est très-basse. Dans ce canal, près de la côte, le courant est très-sensible, et porte dans le nord.

La pointe de Saint-Domingue la plus proche de la Mone est le cap Espada, qui est une pointe basse, entourée d'un récif et d'un fond blanc ; ce cap gît à l'ouest-nord-ouest environ de la Mone, à dix à onze lieues.

Du cap Espada, la côte court nord quart nord-est environ quatre à cinq lieues, jusqu'au cap del Enganno, qui est une petite pointe basse et plate, laquelle porte un récif dans le nord-est jusqu'à deux milles.

Étant par son travers, on perd de vue les îles de la Mone et de la Monique.

Depuis le cap del Enganno, la côte court au nord-ouest quart ouest douze lieues : la côte est basse jusqu'à trois lieues environ dans le sud du cap Raphaël; alors elle s'élève un peu, et continue d'être assez haute jusqu'à ce cap.

Le cap Raphaël est assez élevé, et paraît de loin comme une île; il se reconnaît à une montagne ronde que l'on aperçoit dans les terres, et qui a l'apparence à-peu-près d'un pain de sucre.

Du cap Raphaël, la côte court dans l'ouest quart nord-ouest, et puis dans l'ouest, pour former la grande baie de Samana, qui est fermée, dans le nord-ouest, par la pointe à Grapins, laquelle est à deux lieues dans le sud-sud-ouest 5° ouest du cap Samana.

Le cap Samana est à environ sept lieues dans le nord-ouest quart ouest du cap Raphaël.

On vient chercher un mouillage dans le nord de la baie de Samana, en rangeant la pointe à Grapins à un quart de lieue; on laisse à bâbord trois cayes couvertes de bois, et lorsque l'on relève la plus ouest au sud-sud-ouest, on peut mouiller par quinze brasses d'eau, bon fond, à un petit quart de lieue de la côte, et ayant la caye de Banister environ un mille dans l'ouest quart nord-ouest.

Dans la partie du sud, le mouillage est très-diffi-

cile, et la passe très-étroite; le milieu de la baie est fermé par des hauts-fonds : en rangeant l'entrée de la baie, on voit le fond tout le long, par dix et sept brasses.

En venant dans le sud du cap Espada, on aperçoit la petite île de la Saona : elle est couverte d'arbres, et entourée d'un fond blanc qui porte près de deux milles au large; elle ne laisse entre elle et la côte de Saint-Domingue, qui court à l'ouest 8° nord, qu'un passage très-étroit et peu profond.

La côte de Saint-Domingue rentre un peu au nord, vers l'île Sainte-Catherine, éloignée de celle de la Saona d'environ huit lieues.

La côte continue à courir vers l'ouest quelques degrés nord, jusqu'à la rivière de Santo-Domingo, qui est à treize lieues de l'île Sainte-Catherine, à environ vingt-sept lieues du cap Espada, et à vingt lieues de la pointe de l'île de la Saona.

On peut mouiller devant la rivière de Santo-Domingo assez près de terre; et les bâtimens qui ne tirent pas plus de quatorze pieds, peuvent entrer dans la rivière.

On reconnaîtra cette capitale de la partie espagnole de Saint-Domingue à un fort considérable, bâti sur la rive droite du fleuve Ozama, sur lequel est située la ville : on aperçoit aussi une grande

savanne à l'ouest du fort, qui forme un amphithéâtre d'un coup d'œil fort agréable.

Depuis Santo-Domingo, la côte court à l'ouest-sud-ouest quatorze lieues, jusqu'à la pointe des Salines; puis elle rentre au nord, et vient former la baie du Neybe, qui prend ce nom de celui d'une grande rivière qui a son embouchure dans le fond.

Depuis cette rivière, la côte court au sud pour former le cap Mongon, qui est au sud-ouest quart ouest de Santo-Domingo, à environ vingt-sept lieues.

En faisant route de Santo-Domingo au cap de la Béate, il faut se méfier un peu des courans, qui portent est le long de la côte, et remontent faiblement vers le nord, à l'entrée de la baie du Neybe.

Je suis entré dans peu de détails sur la partie espagnole, parce que je n'ai pu la visiter, et que je n'en parle que d'après les connaissances que j'ai puisées dans les journaux de quelques navigateurs anglais et espagnols qui m'ont paru mériter de la confiance.

DES DÉBOUQUEMENS.

On ne doit compter que quatre débouquemens principaux :

Le plus sous le vent, nommé de *Krooked*..... 1.
Sous le vent des Caïques ..... 2.
Au vent des Caïques par les îles Turques ..... 3.
Entre la caye d'Argent et le Mouchoir-carré..... 4.

DÉBOUQUEMENT DE KROOKED.

Ce débouquement est le plus long et le plus sous le vent; il est aussi le plus commode lorsqu'on vient du golfe des Gonaïves, ou de la partie du sud de Saint-Domingue, et encore lorsqu'on va à la Nouvelle-Angleterre.

On prend son point de départ, pour l'ordinaire, du cap Saint-Nicolas.

Étant à deux lieues au large de ce cap, il faut aller chercher et reconnaître la pointe ouest de la grande Inague; en faisant valoir la route le nord quart nord-ouest vingt-cinq lieues, on arrivera à deux lieues dans l'ouest de cette pointe.

Grande Inague. L'île de la grande Inague, comme toutes celles qui forment les débouquemens, est assez basse, et

semée de petits monticules qui, de loin, ont l'apparence de petits îlots séparés.

On peut l'apercevoir de cinq à six lieues, d'un temps clair; mais on ne doit pas craindre d'en approcher jusqu'à demi-lieue dans la partie de l'ouest.

On peut mouiller dans une belle anse qu'on laisse à tribord en débouquant : en approchant de la côte, on aperçoit un fond blanc, sur lequel on vient jeter l'ancre ; mais il faut toujours regarder le fond et choisir la place, car, sur tous les fonds blancs, on rencontre des pierres qui s'élèvent quelquefois considérablement.

On y trouve de l'eau douce, facile à faire, et en assez grande quantité pour fournir à plusieurs bâtimens.

Étant par le travers de la pointe la plus ouest de la grande Inague, à deux lieues, il faut faire valoir la route le nord-nord-ouest, 2° ou 3° ouest vingt-cinq lieues : on va chercher ainsi l'îlet au Château, que l'on peut accoster à deux milles, et plus près, sans rien craindre.

Si l'on partait le soir de l'île d'Inague, il serait préférable, à cause des Hogsties, de faire valoir la route le nord-ouest quart nord seize à dix-sept lieues, puis revenir au vent, et la faire valoir le nord quart nord-ouest huit lieues : alors on se trou-

verait à une lieue dans l'ouest de l'îlet au Château.

Les Hogsties. Les Hogsties sont deux petites îles de sable très-basses, qui sont entourées, dans la partie de l'est, par un fond blanc que borde un récif, lequel s'étend jusqu'à une lieue et demie.

La partie de l'ouest est saine, et l'on peut y mouiller par sept et cinq brasses, fond de sable, ayant un des îlets dans le nord-nord-est, et l'autre dans l'est.

Ces écueils gisent dans le nord quart nord-ouest, à treize lieues de la pointe ouest d'Inague.

Dans l'ouest 5° sud de l'îlet au Château, à Mira-por-vos. trois lieues et demie, sont les Mira-por-vos.

C'est un écueil assez semblable à ceux nommés *les Hogsties*. L'ouest est sain, et offre un mouillage assez médiocre; l'est est accore: on trouve le fond cependant, dans le sud-est, à un mille, par vingt et vingt-cinq brasses, fond de cayes et roches.

Comme cet écueil est sous le vent, on évite de le voir en rangeant l'îlet au Château. Cependant, si l'on était dans le cas de louvoyer, on ne doit pas craindre d'en approcher à moins d'une demi-lieue : tout ce qui est dangereux brise, et le fond blanc avertit de bonne heure.

On peut passer sous le vent de cet écueil : il a

environ deux milles d'étendue de l'est à l'ouest, et près de deux lieues du nord au sud.

Étant est et ouest de l'îlet au Château, on va reconnaître la pointe ouest de l'île de la Fortune; faisant valoir la route le nord et le nord quart nord-ouest sept lieues et demie, on parvient, est et ouest de cette pointe, à une lieue et demie de distance.

On continue la même route pour prendre connaissance de l'extrémité ouest de Krooked, où est un petit îlot appelé *l'îlot du Débouquement;* ayant fait six lieues, on est, dans l'ouest, à une lieue et demie de cet îlot; en sorte que depuis l'îlet au Château, la route directe est le nord 5° ouest quatorze lieues, pour parvenir à la tête du débouquement.

On se regarde comme débouqué étant à ce point; cependant, avec les vents du nord-est et d'est-nord-est, on aurait à craindre l'île Watelin, dont la pointe du sud-est gît avec l'îlot du Débouquement, au nord 4° ouest du monde, à la distance de vingt-trois lieues.

On doit donc, pour ne pas craindre l'île Watelin, en partant de l'îlot du Débouquement, faire valoir la route autant de l'est que les vents peuvent le permettre.

Si l'on avait des vents de sud-est, et que la

route vînt à valoir le nord-est, on aurait connaissance de Samana; ainsi, tenant le vent après avoir débouqué, il ne faut pas que la route prenne plus de l'est que le nord-est, ni moins que le nord quart nord-est 5° nord.

Iles Acklin. Les îles d'Acklin, de la Fortune et de Krooked, sont réunies par un fond blanc qui les entoure entièrement ; ce fond blanc ne s'étend pas à plus de demi-lieue de la côte dans l'ouest, et forme dans la baie, à l'ouest de l'île d'Acklin, un mouillage où l'on est très-tranquille.

Ile Fortune. L'île de la Fortune n'offre pas de mouillage ; sa côte du nord-ouest est couverte d'un récif qui porte quelques roches sous l'eau, au large du fond blanc, ce qui la rend dangereuse à approcher.

Ile Krooked. L'île de Krooked a un mouillage assez bon près de l'îlot du Débouquement, sur sa côte ouest.

Cette île forme, avec celle de la Fortune, une baie profonde de quatre lieues, au fond de laquelle on trouve un mouillage auprès de cinq îlots placés à l'extrémité d'une pointe basse appartenant à l'île de Krooked, lesquels viennent se joindre à l'extrémité nord-est de l'île de la Fortune. On peut jeter l'ancre par dix jusqu'à trois brasses dans l'ouest-nord-ouest de ces îlots, étant plus près

de Krooked que de l'île de la Fortune ; le fond est assez bon.

Dans l'est de la pointe basse de Krooked, à peu de distance des îlots, il y a un endroit où l'on peut faire de l'eau douce.

Ces îles sont bordées d'un récif dans le nord et dans l'est; elles sont basses, avec de petits mondrains et quelques latanier et buissons qui, de loin, ont l'apparence de plantations et de bosquets : la vue en est attrayante à trois ou quatre lieues ; mais, en approchant, on ne voit plus que des raquettes, des chandeliers et des lianes rampantes, qui languissent sur un terrain de roches et de corail.

L'île de Krooked cependant est moins aride, et nourrit quelques arbrisseaux.

Ces îles sont accores dans l'est, et bordées de récifs ; la pointe est de Krooked porte un récif à demie-lieue à l'est; et la pointe d'Acklin, qui n'en est éloignée que de deux milles environ, porte un récif au nord-est à la même distance; il se rapproche ensuite de la côte : dans la partie du sud-est, l'île est toute accore, et côte de fer.

L'île de Samana est longue de l'est à l'ouest, et très-étroite du sud au nord ; sa pointe est est beaucoup plus nord que la pointe ouest. Ile Samana.

Elle est toute entourée d'un fond blanc, bordé

d'un récif à la distance d'une demi-lieue environ ; à la pointe ouest, le récif s'avance jusqu'à près d'une lieue au large.

Sous la pointe ouest de l'île, il y a une étendue d'une lieue de côte sans récif; c'est un fond blanc sur lequel on peut mouiller par sept ou huit brasses, mais extrêmement près de terre : aux accores du fond blanc on ne trouve pas le fond.

Ile Watelin. Dans l'est de l'île, il y a deux petits îlots éloignés de la côte d'environ une lieue et demie ; ils sont entourés de fonds blancs et de récifs. L'île est basse et offre le même aspect que toute celles de ce débouquement.

L'île Watelin est basse, et entourée, dans l'est et au sud, d'un récif; la pointe du sud-est porte un haut-fond sans récif près d'une demi-lieue au large.

La partie ouest est saine et offre un mouillage sur des fonds blancs, mais toujours très-près de terre, comme à une encablure.

La partie du nord-ouest est couverte par deux ou trois îlots blancs, entourés de fonds blancs et de récifs qui s'étendent à l'ouest une demi-lieue, et viennent rejoindre la pointe du nord-est.

On doit ne pas craindre les courans dans ce débouquement, lorsque l'on a une jolie brise ; ils sont alors presque nuls : ce n'est que dans les temps de

calme et de faible brise, que l'on peut être porté vers l'ouest, mais lentement, et si faiblement, qu'on ne doit pas y faire attention dans un trajet aussi court, qui se fait presque toujours vent largue.

Cependant, dans les mois de juin, juillet et août, où les calmes et les vents d'ouest faibles sont communs, on ressent des courans portant à l'ouest assez considérablement pour altérer la route : cet effet, qui n'existe que dans ce seul débouquement, a pour cause particulière son voisinage des placets très-étendus qui forment le canal de Bahama et ceux des îles de la Providence. Dans cette saison, lorsque la brise ne permettra pas de faire deux nœuds à l'heure, on fera bien d'estimer la force des courans environ un quart de mille par heure, portant à l'ouest : toutes les fois que les vents seront assez forts pour faire plus de trois nœuds à l'heure, on peut négliger d'estimer la force du courant.

DU DÉBOUQUEMENT DES CAÏQUES.

Ce débouquement est le seul que l'on doive prendre en sortant du Cap, lorsque les vents ne sont pas constamment de la partie de l'est-sud-est. On courra toujours vent largue, ce qui est un grand avantage, et l'on s'éloignera de tous les fonds blancs

au sud-est des Caïques, que l'on est dans l'habitude d'aller reconnaître ; cet attérage sur les fonds blancs est très-mauvais et très-dangereux, tandis qu'on ne risque rien à attérir quelques lieues sous le vent de la petite Caïque.

Il faut, sortant du Cap, faire valoir la route le nord quart nord-ouest trente-cinq lieues, et l'on se trouvera à deux lieues et demie dans le sud-ouest de la petite Caïque ; alors on viendra au vent, d'abord jusqu'au nord seulement, à cause des récifs de l'île de Sable, qui est dans le nord de la petite Caïque, puis jusqu'à faire valoir la route le nord quart nord-est.

Ayant fait cinq à six lieues à cette route, on peut venir au vent jusqu'au nord-est, ou faire porter jusqu'à faire valoir la route le nord, sans aucune inquiétude ; et ayant fait à cette route dix à douze lieues, on est entièrement débouqué.

Si, étant à deux lieues dans le sud-ouest de la petite Caïque, les vents ne permettaient pas de faire valoir la route le nord quart nord-est, et que la route ne pût valoir que le nord ; lorsque l'on aura fait treize lieues sans avoir connaissance de l'île de Mogane, le parti le plus sûr, si la nuit est faite, est de mettre à l'autre bord, et courir trois à quatre lieues au sud-est, puis remettre à l'autre

bord, la route valant le nord; on passera trois ou quatre lieues au vent des brisans de la pointe est de Mogane.

Si, étant dans le sud-ouest de la petite Caïque, à deux ou trois lieues, les vents prenaient trop de la partie du nord, et ne permettaient pas de faire valoir la route le nord, il ne faut pas vouloir passer au vent de Mogane, mais aller chercher le canal entre Mogane et les îles Plates.

Pour cela, il faut faire valoir la route le nord-ouest 5° nord : ayant fait dix-huit lieues, on est en vue de Mogane, dont la pointe ouest doit rester au nord environ deux lieues. On ne court aucun risque d'accoster cette pointe; elle est saine : il y a un petit fond blanc qui ne porte pas plus d'un mille au large, et sur lequel on trouve trois brasses d'eau, presque à toucher terre; d'ailleurs cette partie du sud de Mogane est assez élevée.

Lorsqu'on aura doublé cette pointe ouest, l'ayant amenée à l'est, on tiendra le vent jusqu'à faire valoir la route le nord, si l'on peut.

A cette route, on passera trois à quatre lieues au vent de Samana; mais si la route ne valait que le nord quart nord-ouest après avoir fait douze à treize lieues, et que la nuit vînt avant d'avoir eu connaissance de Samana, il faudrait alors mettre à

l'autre bord, et courir cinq à six lieues; puis, reprenant la bordée du nord, la route valant le nord quart nord-ouest, on passera à trois lieues au vent de la pointe est des brisans de Samana.

Étant à deux lieues de la pointe ouest de Mogane, si les vents ne permettaient que de faire valoir la route le nord-nord-ouest, ayant couru six lieues à cette aire de vent, on aurait connaissance des îles Plates dans l'ouest-nord-ouest, à deux lieues; alors, suivant la brise, on peut passer au vent ou sous le vent de ces îles. Étant parvenu à une lieue et demie ou deux lieues au nord ou au nord-ouest de la grande île Plate, on peut faire valoir la route le nord-nord-ouest et le nord-ouest quart nord sans rien craindre : ayant fait douze à quinze lieues, on peut tenir le vent, et l'on est débouqué.

Il ne faut pas venir plus au nord que la route indiquée ci-dessus, à cause de l'île de Samana, dont la pointe des brisans à l'ouest gît au nord-nord-ouest de la plus ouest des îles Plates.

Iles Plates. Les îles Plates sont très-basses; elles gisent dans le nord-ouest quart nord de la pointe sud-ouest de Mogane, à la distance de huit lieues trois quarts : on peut les ranger de très-près, le fond blanc qui les entoure étant accore dans la partie de l'est, du sud et du nord. Au nord-ouest de la plus grande des

deux, le récif s'alonge un peu, et il faut donner du tour à cette pointe. Dans la partie du sud-ouest, on peut mouiller sur le fond blanc, mais très-près de la côte : on y trouve un petit lagon d'eau douce qui n'est entretenu que par la pluie.

Petite Inague.

Sous le vent de la petite Caïque, est la petite Inague. Cette île est rarement vue par les navigateurs, qui ne cherchent qu'à traverser promptement tout cet archipel.

Cependant on peut avoir quelquefois des vents de nord-est à mi-canal, entre la petite Caïque et la côte de Saint-Domingue, et il est intéressant de connaître la côte est de la grande Inague et de la petite Inague.

La petite Inague gît à l'ouest 8° sud de la petite Caïque, à neuf lieues : cette île est assez basse, et en tout ressemblante à celles décrites plus haut ; elle laisse un canal très-profond, d'une lieue et demie, entre elle et la partie nord de la grande Inague. Les deux côtés du canal sont accores jusqu'à une encablure de terre.

On peut accoster la petite Inague de tous les côtés, jusqu'à un mille de terre.

Il y a un petit récif à la pointe du sud-est, mais il ne s'étend pas jusqu'à un mille : à la côte du sud, il y a des fonds blancs bordés de récifs, au pied

desquels on ne trouve pas fond à quarante brasses.

Si l'on était forcé par les vents de passer près de la petite Inague, et que l'on fût parvenu à une ou deux lieues dans le nord-est de la pointe est, on ferait valoir la route le nord-nord-ouest quinze lieues, pour se trouver à deux lieues au sud de la pointe ouest de Mogane, d'où l'on suivrait le débouquement décrit ci-dessus.

La côte est de la grande Inague est bordée d'un récif près de terre : elle court nord-nord-est et sud-sud-ouest six lieues, puis elle vient à l'ouest quart sud-ouest neuf lieues, joindre la pointe des Paille-en-Cul, qui porte un récif à près de deux milles au large.

Partant du Cap, on trouve ordinairement les vents au sud-est ou à l'est-sud-est, et, près de la côte, des courans qui remontent au vent : ce sont deux motifs bien puissans pour engager à tenir la route au nord-est ou au nord-nord-est, afin de venir chercher les îles Turques : mais, sur les dix à onze heures du matin, le vent se rapproche du nord, quelquefois jusqu'au nord-est. Étant alors à cinq ou six lieues de la côte, et les courans n'étant plus sensibles, on doit nécessairement aller attaquer les fonds blancs dans le sud des Caïques. Tant de bâtimens ne viennent s'y échouer, que par le desir

de gagner vingt lieues au vent, ce qui est un objet de peu de conséquence comparativement à quinze cents lieues de route et à un risque évident.

Ce sont ces considérations qui m'engagent à recommander aux navigateurs de se déterminer, au moment de leur départ du Cap, à faire route directement pour la petite Caïque, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

DÉBOUQUEMENT DES ÎLES TURQUES.

Ce débouquement est très-court et fort beau; mais on ne peut pas toujours le venir chercher directement : en partant du Cap, il faut faire valoir la route le nord-est quart nord, et souvent les vents ne permettent pas de courir autant vers l'est.

Pour aller chercher ce débouquement d'une manière assurée, il faut, au sortir de la rade du Cap, profiter de la brise de terre pour s'élever dans le vent, et continuer la bordée du nord le temps convenable, afin de venir sur l'autre bord prendre bonne connaissance de la côte de Saint-Domingue avant la nuit : le plus souvent alors on aura la Grange dans le sud-est ou sud-sud-est, à trois lieues environ. Si le bâtiment marche bien et que la brise soit fraîche, on pourra relever la Grange au sud; ensuite, faisant valoir la route le nord-

nord-est vingt-cinq lieues, on aura connaissance de Sand-key, la plus sud des îles Turques.

Il faut chercher à prendre connaissance de cette île : cependant, si, s'étant élevé jusqu'à la Grange, on ne pouvait pas faire valoir la route le nord-nord-est, il ne faudrait pas pour cela revirer, mais courir une bordée de dix-huit à dix-neuf lieues, en s'élevant au vent. Si la route n'avait valu que le nord quart nord-est ou le nord, il ne faudrait pas dépasser la latitude de 21°, afin de ne pas s'enfoncer sur le placet des Caïques.

Lorsque l'on approche de la latitude de 21°, il faut sonder fréquemment, si c'est la nuit ; et si l'on trouve fond, il faut aussitôt prendre la bordée du sud : le jour étant venu, on louvoiera, si cela est nécessaire, pour passer au vent des fonds blancs.

On peut aussi virer de bord dès qu'on se fait en latitude de 21° ; mais, dans tous les cas, il ne faut pas vouloir dépasser cette latitude pendant la nuit.

Les fonds blancs, dans cette partie, sont très-visibles ; on trouve depuis sept jusqu'à quatorze brasses : depuis l'accore du sud, on peut entrer une lieue et même une lieue et demie, sans trouver moins de sept brasses ; plus loin, il y a des roches qui s'élèvent et ne laissent pas plus de trois brasses d'eau.

Pendant le jour, on peut courir au nord ; et si l'on n'aperçoit point les fonds blancs en serrant le vent, bientôt après on aura connaissance des îlots au sud des Caïques, ou de Sand-Key, si l'on est plus au vent.

Il ne faut pas risquer de venir attérir sous le vent des fonds blancs qui s'étendent au sud d'un petit îlet de sable entièrement noyé à la pleine mer, et fort difficile à apercevoir : la sonde ne peut pas avertir, et l'on tombe subitement sur trois brasses d'eau.

Lorsqu'on sera parvenu à la vue de Sand-Key, on fera valoir la route le nord quart nord-est et le nord-nord-est, et lorsque, depuis le relèvement de Sand-key à l'est, à deux, trois ou quatre lieues, on aura fait huit à dix lieues, on sera entièrement débouqué.

Dans le sud-ouest de Sand-Key, il y a un fond blanc qui s'étend jusqu'à une lieue et un quart ; mais on trouve dessus depuis sept jusqu'à neuf brasses, à un mille de la côte.

Dans ce débouquement, il faut serrer la côte des îles Turques, afin d'éviter un écueil nommé *basse Saint-Philippe*, qui est placé à la pointe du nord-est des Caïques.

DES CAÏQUES.

Les Caïques sont un amas de plusieurs îles et îlots qui renferment un fond blanc, en quelques endroits très-élevé, et en d'autres ayant un brassiage assez considérable.

On distingue quatre îles principales; savoir, la grande Caïque, la Caïque du nord, la Caïque du nord-ouest ou des Providenciers, et la petite Caïque : elles forment un demi-cercle de l'est à l'ouest, en passant par le nord ; elles sont terminées, dans la partie du sud, par un grand placet, où l'on trouve depuis quinze pieds jusqu'à trois pieds d'eau.

La partie du nord de ces îles est entourée d'un fond blanc bordé d'un récif qui ne s'étend pas à plus d'une demi-lieue de terre : dans la partie du nord-est, le fond blanc porte une pointe jusqu'à une lieue au large ; à son extrémité est un récif nommé *basse Saint-Philippe*, où la mer brise avec violence : à une encablure dans l'est et dans le nord de ce récif, on ne trouve pas moins de sept brasses.

Au sud de ce brisant, le fond blanc se prolonge dans le sud, et se rapproche insensiblement de la terre ; on ne trouve pas moins de quatre à six

brasses entre le récif et la côte de la grande Caïque, ce qui forme un passage sûr dans un cas pressé.

La côte est de la grande Caïque, et la côte ouest de la petite, sont saines et accores jusqu'à moins de demi-lieue de terre.

A commencer de la pointe sud de la petite Caïque, il s'étend une chaîne de brisans dans l'est, à la distance de trois lieues; après quoi, cette chaîne de brisans s'abaisse vers le sud, pour rejoindre un îlot de sable bas et couvert de quelques buissons; on le nomme *caye Française;* il gît à cinq lieues de la pointe sud de la petite Caïque, dans l'est-sud-est.

Les récifs, depuis la caye Française, courent au sud trois lieues et demie, jusqu'à un îlet de sable de vingt pas tout au plus d'étendue, et entièrement noyé au moment de la pleine mer.

Toute cette partie du récif est accore; et comme la mer y brise assez fort, on peut être averti de bonne heure. Mais au sud de l'îlet de Sable, il n'y a plus de brisans, et l'on ne peut être averti de l'accore du placet, que par le changement de la couleur de l'eau.

Depuis l'îlet de Sable, le placet court une petite lieue au sud, ensuite au sud-est trois lieues; puis il s'enfonce un peu dans le nord-est, et se prolonge

au sud-sud-est deux lieues, jusque par le travers des îlots du sud, que l'on aperçoit environ une lieue en dedans du fond blanc; ces îlots sont par la latitude de 21° 10′

Depuis l'îlet de Sable jusque par le travers des îlots du sud, le placet est très-dangereux. On n'aperçoit nulle terre, et l'on passe subitement d'une mer sans fond, à trois et deux brasses d'eau; la couleur de la mer peut seule faire apercevoir le danger que l'on court, et ce moyen n'est pas toujours bien certain : l'habitude où l'on est d'apercevoir sur la mer l'ombre des nuages, qui donne quelquefois l'apparence d'un haut-fond, occasionne une sécurité et une confiance bien souvent funestes aux navigateurs. Aucun motif n'engage à approcher de cette partie du placet, et l'on fera bien de s'en éloigner.

Si, après avoir louvoyé plusieurs jours dans ces parages, on n'a eu connaissance d'aucune terre, le plus sûr est de ne pas s'élever la nuit au-delà de la latitude de 21°, et d'attendre le jour. Si l'on aperçoit un changement dans la couleur de l'eau, qui annonce des fonds blancs, et que l'on ne voie ni brisans ni terre, on sera certain d'être dans la partie de l'ouest, et l'on arrivera aussitôt au nord-ouest et nord-ouest quart ouest, pour aller chercher la

petite Caïque, et débouquer sous le vent de ces îles.

Si l'on voit les îlots du sud dans la partie du nord au nord-ouest, on peut entrer sur les fonds blancs par sept et douze brasses, courir un bord ou deux pour s'élever au vent, et débouquer par le canal des îles Turques au vent des Caïques.

Depuis le moment où l'on peut apercevoir les îlots du sud, le placet n'est plus dangereux, et l'on peut s'avancer sur le fond jusqu'à une lieue et demie du sud au sud-ouest des ces îles; on ne trouvera pas moins de sept brasses, et presque toujours de neuf à onze brasses.

Depuis le plus ouest des îlots du sud, qui est une lieue en dedans du placet, jusqu'au plus est, le placet court d'abord au sud trois lieues, puis à l'est sept lieues, ensuite au nord deux lieues, et s'arrondit en venant dans le nord-ouest trois lieues, pour joindre un grand îlot qui n'est qu'à deux milles de l'accore du placet.

Le canal entre les îles Caïques et les îles Turques a six lieues dans sa moindre largeur; il est bon et sans aucun danger: on peut approcher les côtes des îlots de l'est et de la Caïque sans rien craindre, jusqu'à une demi-lieue.

On peut louvoyer avec sûreté dans ce canal,

dans lequel on n'éprouve pas de courant sensible en n'approchant pas des côtes à plus d'une lieue et demie.

On trouve sur les fonds blancs, près la pointe sud de la grande Caïque, un mouillage qui peut servir de retraite à des bâtimens tirant jusqu'à quinze et seize pieds d'eau; il y a dans l'ouest de cette même pointe un lagon qui fournit de l'eau douce.

Le meilleur mouillage, pour de petit bâtimens, est celui que l'on trouve à l'ouest de la Caïque du nord, près la petite île des Pins, dans l'enfoncement considérable que fait cette île avec la Caïque des Providenciers : en dedans des récifs qui bordent la côte, on trouve l'anse à l'Eau, où l'on peut mouiller par trois brasses sur un fond blanc.

On y trouve de bonne eau, et c'est en cet endroit que les Providenciers vont faire celle dont ils ont besoin.

On reconnaîtra l'entrée de cette baie en côtoyant les récifs, depuis l'enfoncement que fait la côte, après la pointe à l'ouest des Trois-Maries ou *Booby-Rocks*. Lorsque l'on apercevra une grande étendue de fonds blancs en dedans des récifs, on mettra en travers, et l'on enverra un canot se mouiller à l'entrée du passage que laissent les récifs; ensuite

on viendra chercher le mouillage en sondant, sans craindre de ranger les brisans. Une fois en dedans du récif, on laisse tomber l'ancre par trois brasses: on peut entrer plus en dedans, en se touant ou en louvoyant avec précaution. L'entrée de la passe n'est pas à plus de demi-lieue ou deux tiers de lieue de la côte.

A l'ouest quart sud-ouest de la pointe des Trois-Maries ou *Booby-Rooks*, est la pointe nord-ouest de la Caïque des Providenciers. Le récif finit à cette pointe, que l'on peut ranger dans sa partie ouest à un quart de lieue.

On peut mouiller à cette côte par huit ou dix brasses; mais il est nécessaire de ranger la terre d'assez près pour être sur les fonds blancs, et relever au sud-ouest un morne coupé que l'on distingue à un quart de lieue dans les terres: alors on verra les fonds s'éloigner un peu plus de la côte, et laisser plus d'espace pour l'évitage du bâtiment.

A une lieue un tiers au sud de la pointe du nord-ouest, on trouve le commencement d'un récif qui part de la côte et s'étend dans le sud-ouest quart ouest à deux lieues un quart; ce récif est terminé par un îlet de sable presque noyé, qui gît au sud-ouest de la pointe du nord-ouest de la

Caïque des Providenciers, à la distance de trois lieues.

Depuis l'îlet de sable, le récif rentre à l'est, en s'arrondissant pour venir chercher la pointe nord de la petite Caïque, qui est entourée de fonds blancs.

La petite Caïque gît au sud-ouest quart sud de la pointe nord-ouest de la Caïque des Providenciers ; elle est assez élevée et de couleur blanche ; on peut ranger sa partie du nord-ouest jusque sur les fonds blancs. La partie ouest est absolument accore jusqu'à la pointe sud, où l'on peut venir prendre mouillage sur les fonds blancs, par cinq et sept brasses.

DES ÎLES TURQUES.

Il y en a trois principales, la grande Saline, la petite Saline et Sand-Key : c'est sur cette dernière que l'on attérit pour débouquer.

Ces îles sont accores dans la partie ouest, et on peut les ranger de très-près; il y a un fond blanc semé de roches, qui borde la côte jusqu'à un quart de lieue au large.

On peut mouiller à la grande Saline dans deux endroits, l'un vers le milieu de l'île, vis-à-vis les cases, et l'autre à la partie sud de l'île : ces deux

mouillages ne sont pas fort bons. Il faut jeter l'ancre dès que l'on entre sur des fonds blancs, et veiller avec grand soin, pour éviter les roches, qui s'élèvent jusqu'à ne laisser que huit à dix pieds d'eau; on laisse tomber l'ancre sur l'accore du fond blanc, et en filant un demi-câble, le bâtiment se trouve en dehors du fond. Dans la partie du sud de la grande Saline, le mouillage est plus étendu, et l'on trouve sur la pointe près de laquelle on mouille, un lagon d'eau douce assez bonne pour les bestiaux.

Sand-Key, sur qui l'on attérit ordinairement, porte un fond blanc jusqu'à une lieue un quart au sud-ouest; on y trouve dix et quinze brasses : le fond diminue doucement jusqu'à cinq brasses, à une demi-lieue de terre.

Dans l'est de ces îles il y a plusieurs îlots qui y sont joints par des fonds blancs, sur lesquels il reste peu d'eau : ces îlots sont accores dans la partie de l'est, et entourés d'un fond blanc qui s'étend dans le sud-ouest et vient rejoindre celui au sud de Sand-Key.

DU MOUCHOIR-CARRÉ.

Ce haut-fond est très-dangereux et a beaucoup plus d'étendue qu'on ne lui en a donné jusqu'à

présent; il gît au sud-est quart est du monde de Sand-Key, à la distance de sept lieues.

Sur l'accore du fond blanc, dans l'ouest-sud-ouest du Mouchoir-carré, jusque dans le sud-ouest, on trouve de onze à quatorze brasses.

A l'accore du nord-ouest, il y a une caie sur laquelle il ne reste que huit à dix pieds d'eau.

Depuis cet écueil, les fonds s'étendent à l'est quart nord-est sept lieues et demie, jusqu'à une basse où la mer brise avec force : il est naturel de penser que toute cette partie est accore et semée de caies sous l'eau, qui en rendent l'approche très-dangereuse.

Dans la partie du sud et du sud-ouest, les fonds avertissent; on trouve de dix à quinze brasses: mais aussitôt que l'on voit le fond, le plus sûr est d'arriver pour passer sous le vent, à moins qu'étant à l'accore de l'est, on aperçoive la fin des fonds blancs, et qu'on puisse les doubler au vent après avoir couru un bord.

Étant entré, le 3 juin 1785, à six heures du matin, sur les fonds blancs du Mouchoir-carré, par l'accore du sud-ouest; trouvant de onze à quatorze brasses, fond de caye et uni; courant au plus près, le cap au nord-nord-est: à sept heures cinquante minutes, la sonde venant de rapporter quatorze

brasses, on aperçut de l'avant du bâtiment, un peu au vent, un fond plus élevé; on arriva aussitôt, mais il ne fut pas possible d'éviter la caye, et le bâtiment se trouva échoué par neuf pieds d'eau. Cet événement peut servir à démontrer combien il serait dangereux de s'exposer à courir sur ces fonds blancs. En sortant de dessus cette caye, presque à pic de son accore du nord-ouest, la sonde n'a pas rencontré le fond à quarante brasses. Cette caye est située par la latitude de 20° 59′ 40″, et par 73° 18′ de longitude.

DE LA CAYE D'ARGENT.

Ce haut-fond a plus d'étendue que le Mouchoir-carré; la pointe la plus sud gît par la latitude de 20° 13′, et la partie la plus au nord par 20° 32′: c'est un fond très-blanc en plusieurs endroits, surtout dans la partie du nord, et très-brun dans d'autres, particulièrement dans la partie du sud et du sud-est.

La partie du nord et nord-nord-ouest a des cayes élevées, où il ne reste pas plus de huit à neuf pieds d'eau et peut-être moins; mais il paraît que ces cayes ne sont pas dans cette partie précisément à l'accore.

Suivant le rapport d'un capitaine marchand, commandant une goëlette tirant neuf pieds d'eau,

il se trouva échoué sur les cayes d'Argent en rembouquant, ayant fait près d'un mille au sud-ouest, sur des fonds très-blancs.

L'accore de l'est ou plutôt du nord-est est très-dangereux; on y trouve trois cayes sur lesquelles il ne reste que dix à douze pieds d'eau, environ une encablure en dedans de l'accore.

La partie est de la caye d'Argent a été reconnue et sondée, en 1753, par M. le comte de Kerusoret, commandant la frégate *l'Émeraude :* en suivant les détails de la route qu'il a parcourue, et assujettissant aux longitudes, maintenant bien connues, les routes, les sondes, les relèvemens et les latitudes qu'il a déterminés, il se trouve un accord si parfait, qu'il ne reste rien à desirer sur l'exactitude de la position de la partie est de cet écueil.

Le côté de l'ouest est sain; il y a grand fond: mais environ une lieue et demie dans l'est, le fond diminue et l'on aperçoit dans le nord-est des fonds très-élevés.

En général, on ne doit jamais se hasarder à courir sur ces fonds blancs, où l'on passe subitement de quatorze brasses d'eau à dix pieds. Lorsque, sans s'en douter, on sera entré sur ces fonds, le meilleur parti à prendre est de sortir par où l'on est entré, et d'arriver ensuite en les côtoyant.

Si l'on était obligé, par quelque circonstance, de venir chercher le débouquement dans le canal entre la caye d'Argent et le Mouchoir-carré, il faudrait, partant du cap, que la route pût valoir le nord-est quart est et l'est-nord-est.

Les vents permettant de faire cette route, on passera à mi-canal; mais si l'on était obligé de louvoyer, et qu'on ne voulût pas reconnaître la côte de Saint-Domingue, une fois que l'on croirait être parvenu par la longitude de 72° 40′, il ne faudrait pas dépasser la latitude de 20° 25′ sans sonder très-fréquemment : si l'on parvient à 20° 35′ sans avoir trouvé fond, on n'a plus rien à craindre de la caye d'Argent; il ne faut plus songer qu'à éviter le Mouchoir-carré, qui n'est pas dangereux dans le sud, le fond avertissant par dix et quinze brasses.

On continuera à s'élever à l'est, et, parvenu à la latitude de 21° 5′, on sera débouqué entièrement.

La caye d'Argent a onze lieues de l'est à l'ouest, et sept lieues du sud au nord, dans sa plus grande dimension; la partie la plus ouest est nord et sud du Vieux-Cap.

Le Mouchoir-carré et les cayes d'Argent gisent sud-est et nord-ouest : le canal entre ces deux

écueils est très-sain ; il a quatorze lieues de largeur.

On éprouve à l'accore des hauts-fonds, des courans faibles, qui suivent assez ordinairement la direction de leurs contours.

Sur le Mouchoir-carré ils sont peu sensibles : dans la partie du sud-est de la caye d'Argent on les éprouve plus sensiblement, portant à l'ouest et au nord-ouest ; mais à une petite lieue des fonds, on ne ressent plus leur effet.

En général, on ne doit pas avoir égard, dans l'estime de la route, aux faibles courans qui existent dans ces parages ; ils ne sont nullement à craindre.

DÉTAIL PARTICULIER

POUR

LA CARTE DE LA GONAVE,

AJOUTÉE, EN 1788,

AU PILOTE DE L'ÎLE DE SAINT-DOMINGUE;

Par M. DE LIEUDÉ DE SEPMANVILLE,
Élève de marine de première classe.

EXPOSÉ

Des principales opérations d'après lesquelles on a dressé la Carte de la Gonave, avec quelques détails sur la navigation autour de l'Ile et dans le canal du Sud.

LA perte de divers bâtimens du Roi et du commerce sur les récifs de la Gonave, les avaries considérables essuyées par beaucoup d'autres dans ces mêmes parages, faisaient desirer depuis long-temps

que les côtes de cette île, et les récifs dont elle est environnée, fussent bien connus.

M. le Comte de la Luzerne, gouverneur général des îles sous le Vent, jeta les yeux sur moi, en 1787, pour remplir cette mission, qui avait rapport à celle dont j'étais chargé dans la partie du sud de Saint-Domingue, et au travail géographique que je venais de faire dans la partie du nord-est de Terre-neuve.

Il me fut enjoint de lever le plan du circuit de la Gonave et des récifs qui en rendent les approches dangereuses, de lier ensuite cette île à la terre, en déterminant géométriquement la position et la distance de divers points de la Gonave, relativement à d'autres points connus de la côte de Saint-Domingue.

En conséquence de cet ordre, j'ai, par des opérations et calculs trigonométriques, assigné la position de la pointe de Saint-Marc et du magasin du Montroui, relativement aux deux extrémités d'une base de trois mille cent cinquante toises (1); et aussi la position respective de la rade du petit Goave, du

(1) Mesurée sur l'eau entre la pointe nord-est de l'île de la Gonave et l'îlet à la Mare, avec les précautions nécessaires pour m'assurer de son exactitude.

tapion et de Miragoane, en m'appuyant sur deux points de la côte du sud de la Gonave, qui sont la pointe Fantasque et la pointe du Cheval-de-Roche, dont la distance a été conclue de neuf milles six cent quatre-vingt-quinze toises, par une base mesurée de deux mille quatre cent quatre-vingt-treize toises.

C'est par des opérations semblables que j'ai déterminé l'étendue de la Gonave, et des récifs dont elle est, en quelque sorte, hérissée. Les détails et contours des côtes et récifs de cette île ont été tracés d'après mes opérations et remarques; ceux des côtes de Saint-Domingue sont tirés du Côtier de M. le comte d'Estaing, et assujettis aux déterminations de M. le comte de Chastenet de Puységur.

Il résulte de la suite de mes triangles, que l'étendue de l'île est, dans sa plus grande longueur, de trente-deux milles marins (2), sur sept à huit dans sa plus grande largeur.

Voici les angles pris aux extrémités des bases, pour lier la Gonave à la côte de Saint-Domingue, avec les relèvemens corrigés de la variation.

(1) De 60 au degré.

DANS LA PARTIE DU SUD.

A la pointe du Cheval-de-Roche.

Entre la pointe Fantasque et le milieu du tapion du petit Goave	42° 15′
Entre *idem* et la pointe Antoine	49. 40.
Entre *idem* et Miragoane	84. 10.

A la pointe Fantasque.

Entre la pointe du Cheval-de-Roche et le milieu du tapion du petit Goave	108° 20′
Entre *idem* et la pointe Antoine	98. 00.
Entre *idem* et Miragoane	64. 32.
Le milieu du tapion au	sud.

DANS LE NORD-EST DE L'ÎLE.

A la pointe à Galet.

Entre l'îlet à la Mare et la pointe de Saint-Marc	73° 59′
Entre *idem* et le magasin de Montroui	118. 24.
La pointe de Saint-Marc au	nord 6. 20 est.

A l'ilet à la Mare.

Entre la pointe à Galet et la pointe de Saint-Marc	90° 00′
Entre *idem* et le magasin de Montroui	47. 15.

La variation a été observée à terre, en différens endroits de l'île de la Gonave : les résultats de six observations ont varié de 6° à 6° 45′ nord-est. On a adopté 6° 20′, n'ayant trouvé qu'une seule fois

6° 45′, tandis que toutes les autres ont donné 6° 15′ à 6° 20′.

En adoptant la longitude de la pointe de Saint-Marc de 75° 14′ 59″, et sa latitude de 19° 02′ 18″, telles qu'elles ont été déterminées par M. le comte de Chastenet de Puységur, il résulte des angles et relèvemens ci-dessus les positions suivantes:

Ile de Saint-Domingue.

	Longitude.	Latitude.
Tapion du petit Goave.....	75° 15′ 24″	18° 27′
Morne au fond de la baie de Miragoane.....	75. 30.	18. 26. 20″

Ile de la Gonave.

Ilet à la Mare.....	75° 19′ 36″	18° 51′ 10″
Pointe à Galet.....	75. 16. 20.	18. 49. 55.
Pointe Fantasque.....	75. 15. 18½.	18. 41.
Pointe du Cheval-de-Roche....	75. 25. 31.	18. 44. 12.
De la suite des opérations de détail, on a conclu pour la pointe est.....	75. 13. 33.	18. 43. 30.
Et pour le milieu de la pointe ouest	75. 44. 35.	18. 56. 00.

Après avoir mis sous les yeux des navigateurs les principaux fondemens de ma carte, je dois ajouter, pour augmenter leur confiance, qu'elle a été dressée au dépôt de la marine, sous l'inspection de M. le marquis de Chabert.

Les récifs les plus dangereux sont ceux qui semblent tenir à la terre de la petite Gonave, et qui s'étendent à plus d'une lieue au large; cependant ils sont à huit cent toises environ de la côte, et l'on pourrait passer au besoin entre eux et la petite Gonave, même avec un vaisseau; mais il serait fort imprudent de l'entreprendre sans y être forcé, et sans un vent bien fait, les courans y étant très-violens et fort irréguliers : j'ai cependant observé qu'ils portaient plus généralement au nord-nord-est dans cette partie et entre les deux Gonaves.

Les petits bâtimens tirant huit à neuf pieds d'eau peuvent trouver un bon mouillage dans l'ouest de la petite Gonave : pour y arriver, la passe du sud est infiniment préférable à celle du nord.

La pointe du nord-est de la Gonave, appelée *pointe à Galet*, est basse; elle est bordée d'un récif qui prolonge la côte de l'est en venant au sud, et s'étend à onze cents toises au large, vis-à-vis l'endroit appelé *Trou-à-l'Eau :* en dedans est un fond blanc, où l'on trouve depuis quatre jusqu'à six brasses.

Pour naviguer à terre de ce récif, ce que peut faire tout petit bâtiment tirant neuf à dix pieds, il faut, en venant de l'est, prendre une passe qui se trouve vis-à-vis de la cabane d'un pêcheur. Il y a

différentes autres passes, que l'on reconnaît facilement par l'absence des fonds blancs. A cent toises à-peu-près en dedans du récif, on peut longer la côte jusqu'à l'anse à Galet. Dans le cas où le vent manquerait, il y a mouillage par-tout: les endroits à préférer sont l'anse à Piron, le Trou-Constantin, et l'anse à Galet particulièrement, où j'ai éprouvé que l'on était fort bien; la tenue y est bonne, et le récif empêche de ressentir les effets de la mer.

Les différens mouillages sur la côte du nord, pour des bateaux ou goëlettes, sont l'îlet à la Mare, le grand Lagon et le canal de Bahamme, où l'on est également à l'abri. Le reste de la côte du nord est aussi bordé de récifs; mais ils sont très-près de terre, et l'on n'y trouve point de mouillage.

La partie de l'ouest est une côte de fer que l'on peut ranger d'assez près. Il n'en est pas de même depuis la pointe du sud-ouest jusqu'à la pointe à Retourés. La ligne ponctuée sur la carte renferme une quantité de petits récifs séparés et presque à fleur d'eau. Plusieurs petits bâtimens peuvent mouiller à l'endroit de cette partie appelé *les Baleines;* mais il est indispensable d'avoit un pratique.

Le seul endroit où l'on pourrait mouiller deux ou trois grands bâtimens, tels que frégates, est la baie du Parc, située dans le nord-ouest de la pointe

Fantasque : les approches en sont dangereuses, à cause de différens récifs séparés, qui ne découvrent pas.

Le récif nommé *Rochelois* avait été funeste à beaucoup de navigateurs ; il était encore inquiétant pour tous, parce que sa position n'avait jamais été bien assignée. Il se trouve dans le canal qui sépare la côte du sud de la Gonave de celle de Saint-Domingue. M. le comte de la Luzerne me chargea également de le reconnaître et d'en fixer la position. Je fus mouiller environ à une encablure des roches qui sont à découvert ; je me transportai sur les roches mêmes, où je fis quatre observations de latitude, et où je relevai tous les objets en vue ; je mesurai avec soin l'étendue entière du haut-fond dit du *Rochelois :* sa largeur est de deux mille toises, dans la direction à-peu-près nord et sud ; et sa longueur, de trois mille cent cinquante-cinq toises de l'est à l'ouest. On ne trouve point de fond au dehors de la ligne ponctuée sur la carte.

On connaissait déjà les roches qui sont vers le milieu de ce récif ; j'en ai trouvé l'étendue de cent vingt-cinq toises : elles découvrent entièrement à basse-mer, mais on n'en aperçoit que trois pointes lorsque la mer est haute. M. le comte de Chastenet de Puységur, qui n'avait point eu occasion de

parcourir l'étendue de ce récif, dit, dans son Détail sur la navigation aux côtes de Saint-Domingue, que les roches qui découvrent, sont les seules choses que l'on ait à craindre sur le Rochelois: cependant, j'ai trouvé encore deux autres hauts-fonds qui n'ont que fort peu d'étendue et sont pourtant très-dangereux, puisqu'il n'y a que deux brasses d'eau: l'un se trouve à huit cents toises dans le nord-nord-ouest des roches du milieu; l'autre, à trois cents toises dans le nord ouest des mêmes roches. Il est à craindre qu'il n'existe encore d'autres écueils sur le Rochelois: je n'ai pu m'en assurer, n'ayant passé que quatre jours à le parcourir. Il est très-prudent de l'éviter en entier, si l'on est sur un grand bâtiment. Il y a plus d'espace pour louvoyer dans le nord que dans le sud de ce récif: il faut seulement avoir attention de se tenir au moins à un mille de distance de la Gonave, si l'on passe dans le nord; si, au contraire, on passe dans le sud, on peut ranger la côte de Saint-Domingue, qui est saine dans cette partie.

La latitude des roches du milieu du Rochelois, déduite de quatre observations, est de 18° 37′ 20″.

Relèvemens corrigés de la variation, faits sur le récif appelé Rochelois, *et qui ont servi à en déterminer la position.*

L'enfoncement de la baie du Parc.....O. 14° 40' nord.
Le tapion du petit Goave.....O. 28. 0. sud.
Un petit morne à Miragoane.....O. 31. 30. ouest.
L'anse à Veau.....S. 37. 0. ouest.
Le bourg du Rochelois.....S. 5. 30. ouest.

PRINCIPALES BASES

DES

CARTES DE SAINT-DOMINGUE.

Extrait des Registres de l'Académie de marine.

MM. de Fleurieu et de Borda, qui avaient été chargés d'examiner un ouvrage de M. de Chastenet-Puységur, intitulé, *Le Pilote de l'Ile de Saint-Domingue et des Débouquemens de cette île, comprenant une carte de l'île de Saint-Domingue et une carte des Débouquemens, depuis la caye d'Argent jusqu'à la partie ouest des îles Lucayes*, en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé cet ouvrage digne de l'impression.

A Brest, le 6 juillet 1787.

Signé le Roy, *Sous-secrétaire.*

PRÉCIS DES OPÉRATIONS

ET

DÉTAIL DE LA POSITION

DES PRINCIPAUX POINTS QUI ONT SERVI DE BASE

À LA CONSTRUCTION

DES CARTES DE SAINT-DOMINGUE.

PRÉCIS DES OPÉRATIONS.

POUR déterminer les positions géographiques des différentes parties de l'île de Saint-Domingue et de toutes les îles des débouquemens, leurs orientemens, leurs gisemens et leurs distances respectives, j'ai employé la méthode et les moyens que M. le chevalier de Borda avait mis en usage lui-même, dans la détermination qu'il a faite, en 1776, des îles Canaries et d'une partie des côtes de l'Afrique,

J'ai comparé la longitude donnée par le moyen

des montres marines, à celle d'un lieu placé avec précision, tel que le Cap-Français.

Après m'être assuré de l'exactitude de la marche des montres marines, en comparant leur mouvement à celui d'une pendule à secondes, réglée par des hauteurs correspondantes du soleil, j'ai mis à la voile, et je me suis transporté, aussi promptement qu'il a été possible, près des points et des caps que j'ai jugés devoir servir de base à l'ensemble de mon travail.

Autant que j'ai pu, je n'ai pas laissé écouler plus de quinze jours sans revenir vers un point déjà bien connu, pour y vérifier la marche des montres marines, en comparant la longitude qu'elles donnaient alors, avec celle assignée précédemment à ce même point. Lorsque j'ai aperçu une différence un peu considérable, je suis revenu au mouillage pour examiner de nouveau la marche des montres ; lorsque j'ai reconnu que leur marche n'avait pas changé, j'ai continué ma navigation et mes opérations.

J'ai cherché à mettre la plus grande précision dans la détermination des principaux points qui ont servi de base à tout mon travail, et j'ai quelquefois recommencé mes opérations sur différens points, pour obtenir un accord jusqu'à une demi-

minute près, entre les observations faites à diverses époques.

Je suis loin d'assurer que j'aie donné à mon travail un degré de précision aussi rigoureux, et qui même pourrait paraître imaginaire ; mais on jugera par-là du soin que j'ai pris pour atteindre la plus grande précision possible.

Au reste, je puis certifier avoir trouvé presque toujours l'accord le plus exact dans les déterminations faites à plusieurs mois d'intervalle.

Lorsqu'après avoir déterminé astronomiquement la position des principaux points, je faisais les détails des côtes, afin de les réunir, je relevais ceux qui étaient les plus apparens de la côte, en estimant en même temps, avec beaucoup de soin, la route qu'avait faite le bâtiment ; j'assujettissais cette route à une ou plusieurs longitudes observées le matin, à une latitude observée à midi, et à une ou plusieurs longitudes observées le soir. Je multipliais les relèvemens autant qu'il était possible, et je prenais, avec la plus grande attention, tous les gisemens des points ou objets remarquables, les uns par les autres.

Le soir, je traçais sur le papier la route du bâtiment, et tous les relèvemens et gisemens faits pendant la journée.

On pense bien que, sur mon dessin, tous les relèvemens d'un même objet ne se recoupaient pas toujours au même point, et que j'étais obligé de prendre des positions moyennes entre toutes celles que me donnaient ces relèvemens; mais je remarquerai qu'il était rare qu'il y eût des différence, considérables dans les résultats.

De cette manière, les divers points de la côte se trouvaient déterminés, et j'avais une configuration exacte de la côte et des îles.

Je comparais ensuite ces déterminations avec celles qui résultaient des observations de longitude et de latitude, et je faisais des corrections aux unes ou aux autres, suivant le degré de probabilité que chacune pouvait avoir.

Après une croisière d'environ un mois, plus ou moins, je revenais avec plusieurs petites cartes particulières que j'assujettissais ensemble, au moyen des points principaux déjà déterminés.

C'est ainsi que j'ai formé la carte générale de l'île de Saint-Domingue, et celle des débouquemens. Ces moyens, qui, au premier coup-d'œil, pourraient paraître ne devoir pas donner une grande précision, sont tels cependant, que, par la multiplication des observations et desr elèvemens, les corrections qu'on est obligé de faire pour accorder les différens

résultats ne sont jamais considérables, et que l'on parvient à un résultat moyen qui doit être considéré comme très-exact.

Mes relèvemens ont été tracés en employant une échelle de quatre lignes par mille ; et la facilité d'apercevoir la grandeur d'un quart de mille m'a toujours permis d'asseoir mes déterminations à moins de quinze secondes de degré ; précision au moins aussi grande que celle à laquelle on peut prétendre pour déterminer une latitude à la mer, ou une longitude par les montres marines.

Pour suivre et faciliter les opérations de cette campagne, j'étais accompagné par un petit bâtiment commandé d'abord par M. de Guidy, lieutenant de vaisseau, officier distingué par ses talens et ses connaissances ; ayant eu le malheur de perdre ce camarade estimable, M. le chevalier de Bras-Pujet, capitaine de vaisseau, commandant les forces navales du Roi aux îles sous le Vent, destina M. le chevalier de Ruat, lieutenant de vaisseau, pour prendre le commandement du bâtiment qui devait m'accompagner. Le zèle et les talens de cet officier ont beaucoup contribué au succès des opérations de cette campagne ; plusieurs plans particuliers ont été levés par lui, et les détails de la partie de la côte de Saint-Domingue,

depuis le cap de Saint-Marc jusqu'à la Plate-Forme, sont entièrement son ouvrage.

On m'avait accordé aussi, sous le titre d'aumônier M. Nouet, de l'ordre de Cîteaux, astronome, attaché maintenant à l'Observatoire de Paris: occupé particulièrement du soin de suivre et de vérifier le mouvement des montres dans les différentes relâches, son zèle ne lui a jamais laissé échapper une occasion de faire des observations et de les multiplier autant qu'il était possible ; sa capacité assez connue doit ajouter à la confiance que l'on peut avoir dans les déterminations qui ont été faites.

M. Ozanne, ingénieur-constructeur de la marine, avait été embarqué sur mon bâtiment, en sa qualité d'ingénieur. Les vues jointes aux cartes sont gravées d'après ses dessins : son habileté et ses talens sont assez connus pour donner l'idée que l'on doit avoir de l'exactitude et de la précision avec lesquelles elles sont rendues.

Afin de mettre plus de suite et de clarté dans l'énumération des autorités qui m'ont servi à placer les points de la côte de Saint-Domingue, je ne rapporterai qu'à la fin de l'ouvrage les détails relatifs aux moyens employés pour régler le mouvement des montres dans les différentes croisières; et l'on

pourra y recourir, si l'on veut juger des soins qui ont été apportés pour connaître les corrections qu'il fallait faire aux longitudes observées pendant le cours de la navigation (1).

(1) Tous les relèvemens rapportés dans cet ouvrage sont corrigés de la variation.

DÉTAIL

DE LA POSITION DES PRINCIPAUX POINTS QUI ONT SERVI DE BASE À LA CONSTRUCTION DES CARTES.

§. 1.

Cap de Samana.

Latitude..... 19° 15′ 40″
Longitude..... 71. 33. 30.

Le 6 juin 1784, à midi, j'ai observé 19° 21′ 52″ de latitude nord, et au même instant on relevait le cap Samana au sud 23° ouest. Par plusieurs relèvemens faits avant et après midi, on trouve que sa distance, au moment de l'observation de latitude et du relèvement du midi, était de 6 milles; d'où l'on conclut sa latitude de 19° 15′ 40″.

M. de Verdun, en 1772, a assigné à ce cap une latitude de 19° 15′, laquelle, comme on voit, ne diffère que de 40″ de celle que j'ai déterminée.

Le même jour, au moment où l'on relevait le cap de Samana au sud, les montres donnaient 71°

32′ 20″, ce qui donnerait cette même longitude au cap de Samana: mais M. de Verdun, en 1772, l'ayant déterminée de 71° 33′ 30″, et ne croyant pas devoir donner une confiance entière aux relèvemens qui furent faits au moment que j'observais, j'ai placé ce cap par la longitude de 71° 33′ 30″.

§. 2.

Cap Cabron.

Latitude..... 19° 21′ 52″
Longitude..... 71. 38. 40.

Le 6 juin 1784, à midi, j'ai observé 19° 21′ 52″ de latitude, et l'on relevait le cap Cabron à l'ouest; d'où l'on conclut cette même latitude observée pour ce cap.

Cette latitude diffère de celle assignée pour ce cap par M. de Verdun, de 52″: mais il dit *(tome II, page 167)* que l'on a conclu la latitude du cap Cabron par un résultat pris entre deux relèvemens, dont l'un donnait 19° 23′, et l'autre 19° 20′; et l'on voit que la latitude assignée de 19° 21′ 52″ diffère peu d'un milieu entre ces deux déterminations.

Le même jour, relevant le cap Cabron au sud, les montres ont donné 71° 38′ 40″. Cette lon-

gitude est la même, à 7″ près, que celle que lui avait assignée M. de Verdun en 1772.

§. 3.

Vieux-Cap.

Latitude..... 19° 40′ 30″
Longitude..... 72. 22. 00.

Le 5 août 1785, au matin, j'ai relevé le Vieux-Cap au sud 25° 30′ est; par plusieurs relèvemens faits ensuite, la distance a été conclue de neuf milles et demi: les montres donnaient alors 72° 26′ 05″; d'où l'on déduit la longitude pour ce cap, de 72° 22′.

Le même jour, à midi, j'ai observé 20° 03′ de latitude, et l'on avait fait, depuis le relèvement du matin, dix-huit milles au nord 40′ est; ce qui donne, pour la latitude du relèvement du matin, 19° 49′; d'où l'on déduit, au moyen du premier relèvement et de la distance conclue pour ce moment, la latitude du Vieux-Cap de 19° 40′ 30″. Cette position est absolument conforme à celle que lui a donnée M. le marquis de Verdun, en 1772.

§. 4.

Cap la Roche.

Latitude ..... 19° 41′ 30″
Longitude ..... 72. 31. 30.

Le 5 août 1785, au matin, j'ai relevé le cap la Roche au sud 34° 30′ ouest; la latitude à ce moment, déduite de celle observée à midi, était de 19° 49′, et la distance du cap la Roche était de 8,8 milles; ce qui donne une différence en latitude de 7′ 30″.

Latitude observée ..... 19° 49′ 00″
Différence sud ..... — 07. 30.

Latitude du cap la Roche..... 19. 41. 30.

Au moment du relèvement ci-dessus, les montres ont donné 72° 26′ 05″ de longitude: par le relèvement et la distance du cap la Roche cités ci-dessus, on voit que le cap la Roche était 5′ 25″ à l'ouest du bâtiment.

Longitude observée..... 72° 26′ 05″
Différence ouest..... + 05. 25.

Longitude du cap la Roche..... 72. 31. 30.

§. 5.

Pointe Isabellique.

Latitude..... 19° 59′ 10″
Longitude..... 73. 37. 05.

Le 7 juin, à midi, on a relevé la pointe Isabellique à l'ouest 23° 30′ sud, et l'on a observé 20° 05′ de latitude; à 2 heures 45′ après midi, ayant fait 14 milles trois quarts à l'ouest 11° sud, on a relevé la pointe Isabellique au sud, d'où l'on a conclu la latitude ci-dessus. Au moment où l'on relevait la pointe Isabellique au sud, les montres ont donné 73° 37′ 05″; ce qui donne cette même longitude pour la pointe Isabellique.

§. 6.

Pointe la Grange.

Latitude..... 19° 54′ 30″
Longitude..... 74. 09. 30.

J'ai plusieurs fois observé la latitude à peu de distance de la Grange, et, par divers relèvemens et les distances calculées, la latitude de cette pointe a toujours été trouvée de 19° 53′ 40″ à 19° 55′ 20″; ce qui donne, par un milieu, 19° 54′ 30″.

La longitude de cette pointe peut se déduire d'un relèvement fait à terre, du lieu où était placé l'observatoire au Cap.

Étant à notre observatoire par 19° 46′ 34″ de latitude, et 74° 38′ 42″ de longitude, j'ai relevé la Grange à l'ouest 15° 30′ nord : prenant pour la latitude de la Grange celle donnée ci-dessus, on trouvera pour la longitude du point relevé, 74° 08′ 50″.

Le 31 mai, j'ai relevé la Grange au sud, et les montres ont donné pour la longitude 74° 10′ 10″ : prenant un milieu entre ces deux déterminations, on trouvera 74° 09′ 30″. J'ai cru devoir prendre cette longitude moyenne, parce qu'elle se rapporte exactement à celle assignée à cette pointe par M. de Verdun.

§. 7.

Haut-fond de la Grange.

Latitude..... 20° 00′ 30″
Longitude..... 74. 07. 05.

Le 31 mai, à midi, étant sur le haut-fond de la Grange, par 5 brasses, fond de caye et corail, j'ai observé 20° 00′ 30″ de latitude ; au même moment on a relevé la Grange au sud 21° 30′

ouest : or, la Grange étant par 19° 54′ 30″ de latitude et 74° 09′ 30″ de longitude, je conclus du relèvement fait à midi que le bâtiment était 2′ 25″ à l'est de la Grange.

Longitude de la Grange.....	74° 09′ 30″
Différence est.....	— 02. 25.
Longitude du haut fond de la Grange.....	74. 07. 05.

§. 8.

Le Cap.

Latitude.....	19° 46′ 24″	à l'église.
Longitude.....	74. 38. 25.	

Cette détermination est celle assignée par MM. de Verdun, Borda et Pingré, ainsi qu'on peut le voir *(Voyage de la Flore en 1772)*. Étant au lieu de notre observatoire, on a observé la latitude par des hauteurs méridiennes d'étoiles prises au nord et au sud, et, par un milieu, on a eu 19° 46′ 34″ ; on relevait le clocher de l'église à l'ouest 40° sud, et l'on a conclu de ce relèvement une différence en longitude avec l'église de 17″ : ce qui a donné, pour le lieu de l'observatoire, 74° 38′ 42″.

§. 9.

Ilet à Rats.

Latitude..... 19° 48′ 53″
Longitude..... 74. 48. 35.

Le 25 octobre, étant sur l'îlet à Rats, par un milieu entre deux hauteurs méridiennes du soleil, prises au quart-de-cercle, j'ai déterminé la latitude de cet îlet de 19° 48′ 53″.

Étant parti du Cap le 13 octobre 1784, j'étais venu mouiller dans l'après-midi sous l'îlet à Rats, et les montres donnèrent pour différence de méridien avec le Cap, 10′ 10″ à l'ouest.

Longitude du Cap..... 74° 38′ 25″
Différence ouest..... + 10. 10.

Longitude de l'îlet à Rats..... 74. 48. 35.

Durant mon séjour dans la baie de l'Accul, j'en ai levé le plan avec soin, et, ayant comparé sur ce plan la position donnée à l'îlet à Rats, avec celle du lieu où se faisaient journellement les observations, j'ai trouvé la latitude de cet îlet de 19° 49′, et sa longitude de 74° 48′ 45″; différence trop peu considérable pour en tenir compte.

§. 10.

Lieu de notre observatoire à la baie de l'Accul.

Latitude..... 19° 45′ 34″
Longitude..... 74. 50. 00.

L'endroit où l'on a observé le mouvement des montres et vérifié leurs marches était l'habitation *Bouché* au camp de Louise : la latitude en a été déterminée par des hauteurs méridiennes d'étoiles prises au nord et au sud; la longitude a été conclue d'après les montres, en comparant le mouvement trouvé au Cap et celui observé pendant le séjour dans la baie.

§. 11.

L'anse à Chouchou.

Latitude..... 19° 50′ 48″ } à la pointe est
Longitude..... 74. 56. 35. } de la baie.

Je suis venu mouiller dans cette baie le 9 juillet 1784; j'en ai levé le plan, et ayant déterminé la position de la pointe est de la baie, relativement au lieu du mouillage où l'on avait observé la latitude, je l'ai rapporté à ce point.

J'ai conclu la longitude par les montres, d'un

milieu pris entre nos observations, et j'ai trouvé 18′ 10″ à l'ouest du Cap.

Longitude du Cap	74° 38′ 25″
Différence ouest	+ 18. 10.
Longitude de la pointe est	74. 56. 35.

§. 12.

Pointe d'Icague.

Latitude	19° 54′ 28″
Longitude	75. 03. 13.

Cette pointe était intéressante à déterminer avec précision, parce qu'elle se voit de très-loin, et que sa position la met dans le cas d'être relevée souvent à l'attérage du Cap; en outre, elle forme, avec la pointe orientale de la Tortue, l'entrée de l'est du canal de ce nom.

Le 4 juillet 1784, à trois heures et demie du soir, le bâtiment étant, d'après l'observation faite précédemment à midi, par 20° 00′ 15″ de latitude, les montres ont donné pour longitude 22′ 20″ à l'ouest du Cap, c'est-à-dire, 75° 00′ 45″. Alors j'ai relevé le pointe d'Icague au sud 22° 30′ ouest. Ayant couru au nord 39° ouest 2,8 milles, j'ai relevé la pointe d'Icague par la pointe est de la Tortue au sud 5° ouest : en outre, étant

à la pointe est de l'anse à Chouchou, dont la position est donnée ci-dessus, j'ai relevé cette même pointe d'Icague à l'ouest 30° nord : de ces trois relèvemens, qui s'accordent parfaitement, j'ai déduit la différence de la latitude entre la pointe de l'anse à Chouchou et celle d'Icague, de 3′ 40″ nord.

Latitude de la pointe est de l'anse à Chouchou.	19° 50′ 48″
Différence nord.....	+ 03. 40.
Donc, latitude de la pointe d'Icague.....	19. 54. 28.

De même on a conclu la différence en longitude entre la pointe est de l'anse à Chouchou et la pointe d'Icague, de 6′ 38″ à l'ouest.

Longitude de l'anse à Chouchou.....	74° 56′ 35″
Différence ouest.....	+ 06. 38.
Longitude de la pointe d'Icague.....	75. 03. 13.

§. 13.

Pointe est de la Tortue.

Latitude.....	20° 00′ 55″
Longitude.....	75. 02. 35.

Le 4 juillet 1784, à trois heures et demie du soir, d'après l'observation faite à midi, on était, suivant l'estime, par 20° 00′ 15″ de latitude, et à une très-petite distance de la pointe est de la Tortue; les montres plaçaient le bâtiment 22′ 20″ à

l'ouest du Cap : alors j'ai relevé la pointe est de la Tortue à l'ouest 25° sud. Ayant fait 3,6 milles au nord 39° ouest, j'ai relevé cette même pointe au sud; en outre, étant sur la pointe est de l'anse à Chouchou, dont la position est connue, j'ai relevé la pointe est de la Tortue au nord 29° 30′ ouest. De ces relèvemens combinés j'ai conclu la différence en latitude, entre la pointe est de la Tortue et la petite pointe est de l'anse à Chouchou, de 10′ 07″.

Latitude de l'anse à Chouchou.....	19° 50′ 48″
Différence nord.....	+ 10. 07.
Latitude de la pointe de la Tortue.....	20. 00. 55.

Si l'on concluait cette latitude du premier relèvement, on trouverait la même détermination.

La longitude de cette pointe peut se déduire également du premier et du dernier relèvement : les deux premiers combinés donnent une différence en longitude de 1′ 50″ pour la position du bâtiment, depuis le moment de l'observation de longitude jusqu'à celui où l'on a relevé la pointe au sud; lesquels, ajoutés à 22′ 20″ trouvées ci-dessus, donnent 24′ 10″ à l'ouest du Cap.

Longitude du Cap.....	74° 38′ 25″
Différence ouest.....	00. 24. 10.
Longitude de la pointe est de la Tortue.....	75. 02. 35.

§. 14.

Mouillage de la Basse-Terre dans l'île de la Tortue.

Latitude..... 20° 01′ 40″
Longitude..... 75. 07. 30.

Étant venu mouiller à la Basse-Terre le 31 octobre 1784, la latitude a été observée pendant deux jours ; et, par un milieu pris entre les différens résultats, j'ai déterminé la latitude de 20° 01′ 40″. Plusieurs hauteurs du soleil, prises avec le cercle pendant deux jours, soir et matin, ont donné plusieurs résultats, et, par un milieu, j'ai trouvé une différence ouest avec le Cap, de 29′ 05″.

Longitude du Cap..... 74° 38′ 25″
Différence ouest donnée par les montres..... + 29. 05.

Longitude de la Basse-Terre..... 75. 07. 30.

§. 15.

Pointe du Carénage au port de Paix.

Latitude..... 19° 56′ 00″
Longitude..... 75. 12. 15.

Le 7 juillet 1784, à midi, j'ai observé 19° 59′ 11″ de latitude ; et la longitude donnée le matin par les montres, rapportée à midi, plaçait le bâti-

ment 48′ 05″ à l'ouest du Cap. Dans cette position, j'ai relevé la pointe du Carénage au port de Paix à l'est 13° 30′ sud.

Étant au mouillage de la Basse-Terre déterminé ci-dessus, on a relevé la pointe du Carénage au sud 40° 30′ ouest; on a eu le gisement de la pointe est de la Tortue, par cette même pointe du Carénage. De ces trois données, qui s'accordent entre elles, j'ai conclu la latitude de 19° 56′, et la longitude de 33′ 50″ à l'ouest du Cap.

Longitude du Cap	74° 38′ 25″
Différence ouest trouvée par le relèvement	00. 33. 50.
Longitude de la pointe du Carénage	75. 12. 15.

§. 16.

Pointe ouest de la Tortue.

Latitude	20° 05′ 20″
Longitude	75. 21. 36.

Le 4 juillet, après avoir suivi la côte du nord de la Tortue, pour en déterminer le contour, étant arrivé à l'extrémité ouest de cette île, au moment où cette pointe restait au sud, les montres ont donné, par un milieu pris entre plusieurs observations, 43′ 11″ à l'ouest du Cap.

Longitude du Cap	74° 38′ 25″
Différence ouest donnée par les montres	00. 43. 11.
Longitude de la pointe ouest de la Tortue	75. 21. 36.

Plusieurs relèvemens de la pointe ouest de la Tortue, rapportés à la position du bâtiment, pourraient donner la latitude de cette pointe; mais j'ai pensé que tous les points paraîtraient mieux liés les uns aux autres en les assujettissant à un point déjà connu. C'est pourquoi je détermine la latitude de la pointe ouest de la Tortue, au moyen de la longitude ci-dessus, et d'un relèvement fait à la pointe est du port à l'Écu, dont on verra ci-après la détermination. Étant donc sur la pointe est du port à l'Écu, par 19° 55′ 08″ de latitude, et 75° 30′ 55″ de longitude, j'ai relevé la pointe ouest de la Tortue au nord 41° est, d'où je conclus la différence de latitude entre ces deux pointes, de 10′ 12″.

Latitude de la pointe du port à l'Écu.....	19° 55′ 08″
Différence nord par les relèvemens.....	00. 10. 12.
Latitude de la pointe ouest de la Tortue.....	20. 05. 20.

§. 17.

Pointe est du port à l'Écu.

Latitude.....	19° 55′ 00″
Longitude.....	75. 30. 55.

Je suis venu mouiller dans la baie du port à l'Écu, le 4 juillet 1784, et du mouillage je relevais la pointe est de la baie au nord. Ayant fait plusieurs observations de la hauteur du soleil les

montres ont donné pour différence en longitude entre le mouillage et le Cap-Français, 52′ 30″.

Longitude au Cap-Français	74° 38′ 25″
Différence ouest	00. 52. 30.
Longitude de la pointe est du port à l'Écu.	75. 30. 55.

J'ai levé le plan de cette baie; et ayant observé la latitude au mouillage, de 19° 54′ 40″, j'ai conclu, au moyen du plan, la latitude de la pointe est de la baie, de 19° 55′.

§. 18.

Pointe de Jean-Rabel.

Latitude	19° 55′ 10″
Longitude	75. 39. 52.

Étant au mouillage de Jean-Rabel, j'ai observé à terre, sur la batterie, la latitude de 19° 54′ 30″. J'ai relevé la pointe de Jean-Rabel au nord-est, et, par le plan de la baie, je trouve sa distance à la batterie, de neuf cents toises, d'où je conclus la différence nord avec la batterie, de 40″.

Latitude observée	19° 54′ 30″
Différence nord	00. 00. 40.
Latitude de la pointe de Jean-Rabel	19. 55. 10.

Venant du Cap-Français, j'ai relevé la batterie de Jean-Rabel au sud; et au même moment, par une observation de longitude, les montres ont donné

la différence entre ce point et le Cap, de 1° 01′ 55″ : ayant levé le plan de la baie, j'ai trouvé que la pointe de Jean-Rabel était 40″ plus est que la batterie ; d'où j'ai conclu pour la pointe 1° 01′ 15″ à l'ouest du Cap.

Longitude du Cap.....	74° 38′ 25″
Différence ouest.....+	01 01. 15.
Longitude de la pointe de Jean Rabel, rapportée au Cap	75. 39. 40.

Le 13 juillet 1785, je suis venu mouiller dans la rade de Jean-Rabel, venant du mole Saint-Nicolas ; et partant de la longitude assignée au mole Saint-Nicolas, ainsi qu'on le verra ci-après, les montres ont donné la batterie 9′ à l'est du mole Saint-Nicolas : y ajoutant 40′ pour la différence en longitude trouvée par le plan entre la batterie et la pointe, on a 9′ 40″.

Longitude du mole Saint-Nicolas.....	75° 49′ 45″
Différence est.....	— 09. 40.
Longitude de la pointe de Jean-Rabel, rapportée au mole.....	75. 40. 05.

Comme le mole Saint-Nicolas se trouve déterminé avec une grande précision, ainsi qu'on va le voir, et que les montres ont eu un mouvement régulier, soit en venant du Cap à Jean-Rabel, soit en allant du mole Saint-Nicolas à Jean-Rabel, rien

ne peut déterminer à préférer l'une de ces deux déterminations ; ainsi, prenant un milieu entre elles, on a

Longitude rapportée au Cap.....	75° 39′ 40″
Longitude rapportée au mole Saint-Nicolas..	75. 40. 05.
Somme	150. 79. 45.
Demi-somme ou longitude de la pointe de Jean-Rabel.....	75. 39. 52.

§. 19.

Le mole Saint-Nicolas.

Latitude.....	19° 49′ 20″	aux casernes.
Longitude.....	75. 49. 45.	

Je suis venu mouiller, à la fin de décembre 1784, au mole Saint-Nicolas ; notre observatoire a été établi aux casernes, près de la ville ; la latitude a été observée plusieurs fois par des hauteurs méridiennes d'étoiles prises au nord et au sud ; elle a été trouvée, par un milieu, 19° 49′ 20″, ainsi que l'avaient observée MM. de Verdun, Borda et Pingré, en 1772 : les montres ont donné pour la différence en longitude avec le Cap, par un milieu entre elles, 1° 11′ 55″.

Longitude du Cap-Français.....	74° 38′ 25″
Différence.....	01. 11. 55.
Longitude du mole Saint-Nicolas.....	75. 50. 20.

J'ai, pour déterminer encore la longitude de ce point, les deux données citées ci-dessus; venant du Cap, j'ai déterminé par les montres la batterie de Jean-Rabel.

à l'ouest du Cap de.....	01° 01′ 55″
Venant du mole Saint-Nicolas, j'ai déterminé par les montres la batterie de Jean Rabel, à l'est du mole Saint-Nicolas, de.....	00. 09. 00.
Somme des deux quantités.....	01. 10. 55.

La somme détermine la différence en longitude entre le Cap-Français et le mole Saint-Nicolas.

Longitude du Cap.....	74° 38′ 25″
Différence ouest.....	01. 10. 55.
Longitude conclue pour le mole Saint-Nicolas,	75. 49. 20.
Longitude donnée immédiatement.....	75. 50. 20.
Prenant au milieu.....	75. 49. 50.

MM. de Verdun, Borda et Pingré déterminent la longitude de ce lieu par 75° 49′ 45″, et j'ai dû, ce me semble, ne devoir rien changer à leur détermination.

Étant au mouillage dans la baie du mole, j'en ai levé le plan; et par le moyen de ce plan, j'ai placé la pointe du mole ou de la presqu'île.

§. 20.

Pointe du mole.

Latitude..... 19° 50′ 20″
Longitude..... 75. 52. 32.

§. 21.

Cap à Fous.

Latitude..... 19° 46′ 10″
Longitude..... 75. 54. 30.

Étant à l'ouverture de la baie du mole Saint-Nicolas, j'ai eu le gisement du cap à Fous avec la pointe du mole, sud 21° ouest, nord 21° est; et par plusieurs relèvemens, j'ai conclu la distance entre ces deux points, de 4,8 milles, ce qui donne pour différence sud en latitude pour le cap à Fous avec la pointe du mole, 4′ 10″.

Latitude de la pointe du mole..... 19° 50′ 20″
Différence sud..... 00. 04. 10.

Latitude du cap à Fous..... 19. 46. 10.

Je conclus par le même relèvement la différence de méridien entre la pointe du mole et le cap à Fous, de 1′ 50″ ouest.

Longitude de la pointe du mole..... 75° 52′ 32″
Différence ouest..... 00. 01. 50.

Longitude du cap à Fous..... 75. 54. 22.

Le même jour, 6 janvier 1785, sortant de la baie du mole, j'ai relevé le cap à Fous au sud, et les montres au même instant ont donné pour la différence de méridiens avec le mole, 4′ 45″ à l'ouest.

Longitude du mole Saint-Nicolas.....	75° 49′ 45″
Différence ouest.....	00. 04. 45.
Longitude du cap à Fous.....	75. 54. 30.

On voit, par l'accord de ces deux résultats, la précision avec laquelle on obtient une détermination par le moyen des relèvemens.

§. 22.

Pointe de la Plate-Forme.

Latitude.....	19° 34′ 25″
Longitude.....	75. 41. 17.

Le 21 mai au matin, 1785, étant, d'après la latitude observée à midi, par 19° 23′ 45″ de latitude, et les montres plaçant le bâtiment 45′ 33″ à l'ouest du Cap-Français, j'ai relevé la pointe de la Plate-Forme à l'ouest 33° nord. Le même jour, à midi, j'ai observé 19° 27′ 00″ de latitude, et par l'observation de longitude faite le matin, le bâtiment était 48′ 35″ à l'ouest du Cap; à l'instant de midi, j'ai relevé la Plate-Forme à l'ouest 29°

nord : de ces relèvemens on conclut la différence en latitude pour le moment du second relèvement fait à midi, entre le lieu du bâtiment et la Plate-Forme, de $7' 25''$.

Latitude observée à midi.....	19° 27′ 00″
Différence nord.....	00. 07. 25.
Latitude de la Plate-Forme.....	19. 34. 25.

Pour le moment du premier relèvement, je déduis la différence en longitude, entre la Plate-Forme et le lieu de l'observation, de $17' 19''$.

Différence de méridien avec le Cap, donnée par les montres lors du premier relèvement.	00° 45′ 33″
Différence ouest pour la Plate-Forme.....	00. 17. 19.
Donc différence de méridien entre le Cap et la Plate-Forme.....	01. 02. 52.
Longitude du Cap.....	74. 38. 25.
Longitude de la Plate-Forme.....	75. 41. 17.

§. 23.

Port à Piment.

Latitude.....	19° 35′ 00″
Longitude.....	75. 23. 58.

Le 21 mai au matin, 1785, au moment où l'on relevait le port à Piment au nord, j'ai observé plusieurs hauteurs du soleil ; et, par un milieu, les

montres ont placé le bâtiment 45′ 33″ à l'ouest du Cap.

Longitude du cap.....	74° 38′ 25″
Différence ouest.....	00. 45. 33.
Longitude du port à Piment.....	75. 23. 58.

Le même jour, à midi, j'ai observé 19° 27′ de latitude, et au même instant j'ai relevé le port à Piment au nord 21° est. Au moyen de plusieurs relèvemens, je conclus la distance du point relevé de 8,6 milles, ce qui donne pour différence en latitude entre le port à Piment et le lieu du bâtiment, 8′ nord.

Latitude observée à midi.....	19° 27′ 00″
Différence nord.....	00. 08. 00.
Latitude du port à Piment.....	19. 35. 00.

§. 24.

Pointe la Pierre.

Latitude.....	19° 25′ 35″
Longitude.....	75. 10. 36.

Le 21 mai, étant par 19° 23′ 45″ de latitude, et les montres plaçant le bâtiment 45′ 33″ à l'ouest du Cap, j'ai relevé la pointe la Pierre qui forme la pointe nord de l'entrée de la baie des Gonaïves à l'est 8° nord.

A midi du même jour, le bâtiment étant par les montres, d'après la longitude observée du matin, 48′ 35″ à l'ouest du Cap-Français, j'ai observé 19° 27′ de latitude; au même moment j'ai relevé la pointe la Pierre à l'est 5° 30′ sud.

De ces deux relèvemens on conclut la différence de méridien entre le bâtiment et la pointe la Pierre, pour l'instant du premier relèvement, 13′ 22″.

Longitude du Cap Français.....	74° 38′ 25″
Différence ouest pour le bâtiment.....	00. 45. 33.
Longitude lors du premier relèvement.....	75. 23. 58.
Différence est pour la pointe.....	— 13. 22.
Longitude de la pointe la Pierre.....	75. 10. 36.

La différence en latitude entre l'observée du midi, lors du second relèvement, et la pointe la Pierre, se conclut de 1′ 25″ nord.

Latitude observée à midi, lors du second relèvement.....	19° 27′ 00″
Différence sud.....	00. 01. 25.
Latitude de la pointe la Pierre.....	19. 25. 35.

M. le chevalier de Ruat, commandant le brig *l'Activité*, étant au mouillage dans la baie des Gonaïves, a observé 18° 24′ 30″ de latitude, et, d'après le plan qu'il a levé de cette baie, la pointe la Pierre se trouverait placée par 19° 25′ 40″; ce qui confirme le résultat donné par les relèvemens.

§. 25.

Cap Saint-Marc.

Latitude..... 19° 02′ 18″
Longitude..... 75. 14. 59.

Étant parti du mole Saint-Nicolas le 6 janvier 1785, le lendemain je suis venu me placer à un demi-mille dans le nord de l'extrémité ouest du cap Saint-Marc, et, par plusieurs hauteurs du soleil rapportées aux montres marines, j'ai obtenu,

Par une montre de M. Berthoud..... 00° 34′ 55″
Par une petite montre anglaise..... 00. 34. 27. } à l'est du mole.
Prenant un milieu entre ces deux montres, on aura..... 00° 34′ 46″
Longitude du mole Saint-Nicolas..... 75. 49. 45.

Longitude du cap Saint-Marc..... 75. 14. 59.

Le 8, à midi, m'étant placé directement à l'ouest du cap Saint-Marc, j'ai observé 19° 02′ 18″ de latitude; d'où l'on a conclu cette même latitude pour le cap Saint-Marc.

§. 26.

Pointe nord-est de l'île Gonave.

Latitude..... 18° 48′ 40″
Longitude..... 75. 16. 29.

Le 9 janvier, à midi, j'ai observé 18° 47′ 35″ de latitude, et, ayant relevé le cap Saint-Marc au nord 22° ouest, je trouve que ce relèvement s'accorde avec l'estime du chemin pour placer le bâtiment 5′ 47″ à l'est du cap Saint-Marc; au même moment, j'ai relevé la pointe nord-est de l'île Gonave à l'ouest 8° nord.

Le 10 janvier, à midi, j'ai observé 18° 44′ 30″ de latitude, relevant au même moment le cap Saint-Marc au nord 23° ouest, et la pointe nord-est de l'île Gonave à l'ouest 25° nord. D'après la latitude observée, et le relèvement du cap Saint-Marc d'accord avec l'estime des routes depuis une observation de longitude faite le matin, on trouve que le bâtiment, à midi, était 7′ 15″ à l'est du cap Saint-Marc. De ces deux relèvemens je conclus que le 9, à midi, la distance du bâtiment à la pointe nord-est de la Gonave était de 7,9 milles, et par conséquent que cette pointe était 01′ 05″ plus nord que le bâtiment.

Latitude observée à midi le 9.....	18° 47′ 35″
Différence nord.....	+ 01. 05.
Latitude de la pointe nord-est de l'île Gonave.	18. 48. 40.

Par les mêmes relèvemens, on trouve que le 9, à midi, la pointe nord-est de la Gonave était de 7′ 17″ à l'ouest du bâtiment; or, le bâtiment était

5′ 47″ à l'est du cap Saint-Marc; donc la pointe nord-est de la Gonave est de 1′ 30″ à l'ouest du cap Saint-Marc.

Longitude du cap Saint-Marc.....	75° 14′ 59.
Différence ouest.....	+ 01. 30.
Longitude de la pointe nord-est de la Gonave.	75. 16. 29.

§. 27.

Pointe est de l'île Gonave.

Latitude.....	18° 42′ 30″
Longitude.....	75. 12. 34.

Le 9 janvier, à midi, j'ai observé 18° 47′ 35″ de latitude; et d'après l'observation du matin, rapportée par l'estime du chemin à midi, le bâtiment était 5′ 47″ à l'est du cap Saint-Marc. Au même moment de midi, on a relevé la pointe est de la Gonave au sud 35° ouest.

Le 10 janvier, étant, à midi, par une latitude observée de 18° 44′ 30″, et, suivant les montres, 8′ 30″ à l'est du cap Saint-Marc, j'ai relevé la pointe est de la Gonave à l'ouest 18° 30′ sud.

Il résulte de ces deux relèvemens, pour le 10 à midi, que la pointe est de la Gonave était à la distance de 6,7 milles, d'où l'on conclut la diffé-

rence en latitude de cette pointe, au lieu de l'observation, de 2′ sud.

Latitude observée à midi, le 10 janvier.....	18° 44′ 30″
Différence sud.....	— 02. 00.
Latitude de la pointe est de la Gonave....	18. 42. 30.

Au moyen de la distance trouvée lors du relèvement fait à midi, on conclut la différence en longitude entre la pointe est de la Gonave et le bâtiment, de 6′ 5″ à l'ouest.

Longitude du cap Saint-Marc.....	75° 14′ 59″
Différence est pour le bâtiment.....	— 08. 30.
Longitude du bâtiment.....	75. 06. 29.
Différence ouest pour la pointe.....	+ 06. 05.
Longitude de la pointe est de la Gonave.....	75. 12. 34.

§. 28.

Arcadin le plus nord.

Latitude.....	18° 47′ 35″
Longitude.....	75. 03. 33.

Le 9, à midi, j'ai observé 18° 47′ 35″ de latitude, et au même moment l'on relevait l'Arcadin le plus nord à l'est. Donc : latitude de l'Arcadin le plus nord, 18° 47′ 35″.

La longitude du bâtiment, déduite de l'observation du matin, et rapportée à celle du cap

Saint-Marc, était alors de 75° 09′ 12″, et, par plusieurs relèvemens faits avant midi, on trouve que l'Arcadin du nord était, au moment de midi, 5′ 39″ plus est: donc,

Longitude du bâtiment.....	75° 09′ 12″
Différence est.....	— 05. 39.
Longitude de l'Arcadin le plus nord.....	75. 03. 33.

Le 9, à midi, on avait relevé l'Arcadin le plus sud à l'est 17° 30′ sud. Ayant eu ensuite le gisement de ces îles, sud 36 ouest et nord 36 est, on en conclut leur étendue d'un peu plus d'une demi-lieue, et l'on peut placer la partie sud de ces îlots par 18° 46′ 10″ de latitude.

§. 29.

Pointe ouest de l'île Gonave.

Latitude.....	18° 52′ 40″
Longitude.....	75. 44. 40.

Le 13 janvier 1785, relevant la pointe ouest de l'île Gonave au nord, les montres plaçaient le bâtiment 29′ 41″ à l'ouest du cap Saint-Marc: donc la pointe ouest de l'île Gonave se trouve 29′ 41″ à l'ouest du cap Saint-Marc.

Longitude du cap Saint-Marc.....	75° 14′ 59″
Différence ouest.....	+ 29. 41.
Longitude de la pointe ouest de la Gonave..	75. 44. 40.

La latitude de cette pointe est conclue des relèvemens et des observations faites par M. de Ruat, commandant le brig *l'Activité*, qui, au moment où il relevait à l'est la pointe ouest de l'île Gonave, a observé 18° 52′ 40″.

§. 30.

Port-au-Prince.

Latitude..... 18° 33′ 42″ } au fort de l'Ilet, en
Longitude..... 74. 47. 33. } petite rade.

Je suis venu mouiller au Port-au-Prince le 19 février 1785, et notre observatoire a été établi sur le fort de l'Ilet, à l'entrée du port. La latitude a été conclue de 18° 33′ 42″, par plusieurs hauteurs méridiennes d'étoiles prises au nord et au sud. La longitude a été conclue, 1.° au moyen des montres relativement à la position du cap Saint-Marc. 2.° D'après le mouvement des montres, observées et suivies dans ce port, puis rapportées au Cap-Français.

Le 19 février, étant par 18° 46′ 10″ de latitude, on a fait plusieurs relèvemens de points déjà bien connus, et entre autres l'Arcadin du sud à l'est, auquel on a déjà donné cette même latitude, comme il a été dit ci-dessus. Au même moment on a relevé le cap Saint-Marc au nord 19°

ouest : or, le cap Saint-Marc étant par 19° 02′ 18″ de latitude, et 75° 14′ 59″ de longitude, on a conclu que le bâtiment était 5′ 30″ à l'est du cap Saint-Marc. Ayant, dans ce même instant, observé plusieurs hauteurs du soleil, les montres ont placé le bâtiment 40′ 12″ à l'est du mole Saint-Nicolas.

Longitude du mole Saint-Nicolas.....	75° 49′ 45″
Différence est.....	— 40. 12.
Longitude du bâtiment.....	75. 09. 33.
Différence trouvée par les relèvemens avec le cap Saint-Marc.....	+ 05. 30.
Longitude assignée alors au cap Saint-Marc..	75. 15. 03.
Longitude pour ce cap, trouvée ci-dessus....	75. 14. 59.
Erreur des montres	00. 00. 04.

Précision très-grande, qui peut faire connaître le soin avec lequel on prenait les relèvemens, et combien ce moyen peut devenir exact par la multiplication des opérations.

Ce même jour, 19 février, où les montres donnaient avec tant d'exactitude la position du cap Saint-Marc, étant venu mouiller au Port-au-Prince, les montres ont donné pour la différence de méridien entre le cap Saint-Marc et le lieu du mouillage, 27′ 20″.

Longitude du cap Saint-Marc.....	75° 14′ 59″
Différence est.....	— 27. 20.
Longitude du mouillage au Port-au-Prince.	74. 47. 39.

Comme le lieu de l'observation était placé à l'ouest du lieu où était mouillé le bâtiment, d'environ cent toises, on trouvera que la longitude doit être de 74° 47′ 33″.

Le 12 mars, étant au Port-au-Prince, après avoir suivi le mouvement des montres jusqu'au 20, j'ai fait voile pour le Cap-Français, où j'ai mouillé le 24. Réglant les montres sur la position donnée au Port-au-Prince, d'après la longitude assignée le 19 février, elles donnent, à l'arrivée au Cap, pour la différence de méridien avec le Port-au-Prince, 9′ 03″ à l'est.

Or, longitude du Port-au-Prince donnée par les montres le 19 février.....	74° 47′ 33″
Différence est avec le Cap-Français.....	— 09. 03.
Longitude du Cap Français donnée par les montres, d'après celle assignée au Port-au-Prince.....	74. 38. 30.
Longitude déterminée du Cap-Français.....	74. 38. 25.
Erreur ou différence.....	00. 00. 05.

On peut juger par la précision de cette détermination, combien est exacte la longitude donnée au Port-au-Prince.

§. 31.

Pointe du fort de Léogane.

Latitude.....	18° 32′ 15″
Longitude.....	75. 05. 15.

Le 8 juin, étant mouillé à la côte de Saint-Domingue près Léogane, j'ai observé la latitude de 18° 34′ 45″; et les montres, par plusieurs observations de la hauteur du soleil, ont placé le bâtiment 19′ 22″ à l'ouest du Port-au-Prince : dans le même instant on a relevé la pointe du fort de Léogane au sud 34′ 30″ est. Aynat appareillé, on a fait à l'ouest 20° nord, 1,9 mille, et l'on a relevé la même pointe du fort de Léogane au sud. Au moyen de ces deux relèvemens, on conclut la distance du mouillage à la pointe, de 3 milles; d'où l'on déduit la différence en latitude, de 2′ 30″ au sud.

Latitude observée au mouillage.....	18° 34′ 45″
Différence sud.....	— 02. 30.
Latitude de la pointe du fort de Léogane...	18. 32. 15.

On trouve, par les mêmes relèvemens, la différence de méridien entre le lieu du mouillage et la pointe, de 1′ 40″ à l'ouest.

Longitude du Port-au-Prince.....	74° 47′ 33″
Différence ouest observée à bord.....	+ 19. 22.
Longitude du mouillage.....	75. 06. 55.
Différence est pour la pointe.....	— 01. 40.
Longitude du fort de Léogane.....	75. 05. 15.

§. 32.

Tapion du petit Goave.

Latitude	18° 26′ 50″
Longitude	75. 14. 35.

Le 12 janvier 1785, à midi, j'ai observé 18° 32′ 34″ de latitude; et d'après une longitude observée le matin, le bâtiment était 1′ 21″ à l'ouest du cap de Saint-Marc : alors on a relevé le tapion du petit Goave au sud 17° est. Ayant couru au sud-sud-ouest 5 milles, j'ai relevé le tapion du petit Goave à l'est 16° 30′ sud. Ces deux relèvemens étant comparés, on trouve pour différence en latitude, lors du premier relèvement fait à midi, 5′ 44″ au sud.

Latitude observée à midi	18° 32′ 34″
Différence sud	— 05. 44.
Latitude du tapion du petit Goave	18. 26. 50.

On peut, au moyen de ces mêmes relèvemens, conclure la longitude, et l'on trouvera la différence de méridien entre le bâtiment et le tapion, pour l'instant de midi, de 1′ 45″.

Longitude du cap Saint-Marc	75° 14′ 59″
Différence ouest pour la position du bâtiment.	+ 01. 21.
Longitude du bâtiment	75. 16. 10.
Différence est pour le tapion	— 01. 45.
Longitude du tapion	75. 14. 25.

MUSÉE SOCIAL COLONIAL
FÉDÉRATION MUTUALISTE DE LA GUADELOUPE
POINTE-À-PITRE

Voici une détermination directe, et que j'ai dû préférer.

Étant parti du Port-au-Prince le 7 mars, le lendemain, 8, j'ai observé la longitude, au moment où je relevais le tapion du petit Goave au sud. Les montres ont donné 27′ 02″ à l'ouest du Port-au-Prince.

Longitude du Port-au-Prince.....	74° 47′ 33″
Différence ouest donnée par les montres.....	+ 27. 02.
Longitude du tapion du petit Goave.....	75. 14. 35.

L'accord de ces deux longitudes peut servir à prouver la confiance que l'on peut avoir dans les déterminations faites par des relèvemens, et combien ce moyen, en apparence peu exact, devient cependant précis, lorsqu'on multiplie les opérations.

§. 33.

Baie de Miragoane.

Latitude.....	18° 26′ 45.	sur un petit fort près le débarcadère.
Longitude.....	75. 32. 39.	

Étant parti du Port-au-Prince le 7 mars 1785, je suis venu mouiller à Miragoane le 9. La latitude a été conclue, par un milieu entre deux hauteurs méridiennes du soleil, de 18° 26′ 45″.

Ayant pris des hauteurs absolues du soleil, le 9 au soir, et des hauteurs correspondantes du soleil, le 10, par un milieu entre ces observations rapportées aux montres, elles ont placé le lieu de l'observatoire 45′ 06″ à l'ouest du Port-au-Prince.

Longitude du Port-au-Prince.....	74° 47′ 33″
Différence ouest.....	+ 45. 06.
Longitude de Miragoane.....	75. 32. 39.

§. 34.

Récif du Rochelois.

Latitude.....	18° 37′ 40″
Longitude.....	75. 36. 54.

Le 13 janvier, à midi, j'ai observé 18° 36′ 53″ de latitude, et je relevais les brisans du récif du Rochelois, à environ un mille dans le nord-nord-est : ce qui a donné pour le récif 18° 37′ 40″ de latitude. L'après-midi du même jour, étant venu me placer au sud des brisans, j'ai observé plusieurs hauteurs du soleil, et les montres ont placé le bâtiment 21′ 55″ à l'ouest du cap Saint-Marc.

Longitude du cap Saint-Marc.....	75° 14′ 59″
Différence ouest.....	+ 21′ 55″
Longitude du récif du Rochelois.....	75° 36′ 54″

§. 35.

Pointe est du Bec-du-Marsouin, entrée de la baie des Baradaires.

Latitude	18° 33′ 40″
Longitude	75. 55. 27.

Le 11 mai 1785, à midi, j'ai observé 18° 39′ 25″ de latitude, et j'ai relevé la pointe est du Bec-du-Marsouin au sud 34° ouest. A deux heures et demie après midi, ayant fait 3,2 milles à l'ouest 17° 39′ sud, j'ai relevé le Bec-du-Marsouin au sud. Ayant fait une observation de longitude au même moment, les montres ont placé le bâtiment 1° 07′ 54″ à l'ouest du Port-au-Prince.

Longitude du Port-au-Prince	74° 47′ 33″
Différence ouest	+ 01. 07. 54.
Longitude du Bec-du-Marsouin	75. 55. 27.

Des deux relèvemens ci-dessus on conclut la différence en latitude pour la pointe, lors du relèvement de midi, de 5′ 45″.

Latitude observée à midi	18° 39′ 25″
Différence sud	— 05. 45.
Latitude du Bec-du-Marsouin	18. 33. 40.

§. 36.

Pointe de l'île Caïmite.

Latitude..... 18° 39′ 25″
Longitude..... 76. 09. 30.

Le 11 mai 1785, à midi, j'ai observé 18° 39′ 25″ de latitude; je relevais au même moment la pointe nord de l'île Caïmite à l'ouest. Donc : latitude de la pointe nord de l'île Caïmite, 18° 39′ 25″.

Le 12 mars 1785, au matin, j'ai relevé la pointe nord de l'île Caïmite au sud, à environ un mille et demi. Au même moment, j'ai observé plusieurs hauteurs du soleil, et, par un milieu, les montres ont donné 1° 21′ 57″ à l'ouest du Port-au-Prince.

Longitude du Port-au-Prince..... 74° 47′ 33″
Différence ouest.....+ 01. 21. 57.

Longitude de la pointe nord de l'île Caïmite. 76. 09. 30.

§. 37.

Pointe Jérémie.

Latitude..... 18° 40′ 00″ } pointe nord de la
Longitude..... 76. 33. 48. } baie Jérémie.

Le 10 mai 1785, j'ai relevé la pointe nord de

Jérémie au sud 27° est. La latitude du bâtiment était, d'après l'observée de midi, de 18° 41′ 30″, et les montres le plaçaient dans ce moment 1° 47′ à l'ouest du Port-au-Prince; plusieurs relèvemens, faits précédemment donnaient la distance à la pointe Jérémie, pour cet instant, de 1,7 mille. De cette observation et de ce relèvement, on déduit la différence de méridien entre la pointe et le lieu du bâtiment, de 45″ à l'est.

Longitude du Port-au-Prince.....	74° 47′ 33″
Différence des méridiens par les montres, pour le bâtiment.....	1. 47. 00.
Longitude du bâtiment.....	76. 34. 33.
Différence est pour la pointe Jérémie.....	— 00. 45.
Longitude de la pointe Jérémie.....	76. 33. 48.

Par ce même relèvement, on trouverait la latitude de 18° 40′ 10″, mais M. le chevalier de Ruat, commandant *l'Activité*, étant au mouillage de Jérémie, observa la latitude de 18° 38′ 25″; et le mouillage étant environ un mille et demi plus sud que la pointe, on trouverait plus exactement pour la latitude 18° 39′ 55″. Cependant, ayant eu le gisement de la pointe nord de l'île Caïmite avec la pointe Jérémie est 1° 30′ sud, ouest 1° 30′ nord, lequel s'accorde avec un milieu pris entre les deux latitudes ci-dessus, j'ai donné à la pointe Jérémie 18° 40′ 00″ de latitude.

§. 38.

Cap Dame-Marie.

Latitude	18° 37′ 20″
Longitude	76. 52. 36.

Étant parti le 6 janvier 1785 du mole Saint-Nicolas, je suis venu mouiller dans la rade du cap Dame-Marie. L'observatoire a été établi à terre, environ deux cents toises au nord de l'embouchure de la rivière, et la latitude du lieu de l'observatoire a été déterminée par des hauteurs méridiennes d'étoiles prises au nord et au sud, de 18° 36′ 20″. Ayant, pendant mon séjour au mouillage, levé le plan de cette baie, j'ai déterminé la position du cap Dame-Marie 1′ plus nord que l'observatoire.

Latitude de l'observatoire	18° 36′ 20″
Différence nord par le plan de la baie	+ 01. 00.
Latitude du cap Dame-Marie	18. 37. 20.

Par des hauteurs correspondantes prises à terre, les montres ont déterminé, par un milieu entre elles, le lieu de l'observatoire 1° 03′ 59″ à l'ouest du mole Saint-Nicolas.

Longitude du mole Saint-Nicolas	75° 49′ 45″
Différence ouest	+ 01. 03. 59.
Longitude de l'observatoire	76. 53. 44.

Mais plusieurs considérations m'ont empêché de m'en tenir à ce résultat.

1.° Le 10 mai 1785, étant, d'après l'observation de midi, par 18° 40′ 40″ de latitude, j'ai relevé le cap Dame-Marie au sud 28° 30′ est, la pointe des Irois au sud 4° 3′ ouest; et, par plusieurs observations, les montres plaçaient le bâtiment, au même moment, par 76° 54′ 20″.

Mais la position de la pointe des Irois étant déterminée par 18° 22′ 25″ de latitude, et 76° 55′ 52″ de longitude, la latitude du cap Dame-Marie étant d'ailleurs bien connue, on aura la distance du bâtiment au cap Dame-Marie; d'où l'on conclura la différence en longitude pour ce cap de 1′ 44″ à l'est.

Longitude observée.....	76° 54′ 20″
Différence est.....	— 01. 44.
Longitude du cap Dame-Marie.....	76. 52. 36.

2.° Tous les relèvemens, combinés avec les latitudes observées des points de la côte de Saint-Domingue, depuis le cap Dame-Marie jusqu'à la pointe Burgos, dans la baie du Tiburon, s'accordent à placer le lieu de l'observatoire établi au cap Dame-Marie et la pointe Burgos sous le même méridien. On verra plus bas que cette pointe a été placée par 76° 51′ 36″; par consé-

quent cette longitude deviendra celle du lieu de l'observatoire établi au cap Dame-Marie. Or, d'après le plan levé à Dame-Marie, je trouve que le cap est placé 1′ plus ouest que l'observatoire: on aura donc

Longitude de l'observatoire.....	76° 51′ 36″
Différence ouest par le plan de la baie.....	+ 01. 00.
Longitude du cap Dame Marie.....	76. 52. 36.

En jetant un coup-d'œil sur le compte que je rends de la marche des montres, on trouvera de nouvelles preuves de la confiance que l'on doit accorder à l'exactitude de cette position.

§. 39.

Brisans des Baleines.

Latitude.....	18° 29′ 54″
Longitude.....	76. 55. 06.

Pendant mon séjour au mouillage du cap Dame-Marie, j'ai relevé de dessus ce cap les brisans des Baleines au sud 19° ouest, j'ai eu le gisement de la pointe des Irois avec ces brisans, sud 6° ouest, nord 6° est : le 20 janvier 1785, à midi, j'ai observé 18° 33′ 6″ de latitude, relevant en même temps les brisans des Baleines au sud 16° est; ayant couru ensuite 3,2 milles au sud, j'ai relevé

les Baleines à l'est, à environ un demi-mille de distance, ce qui donne, pour la différence en latitude, au moment de l'observation, 3′ 12″ sud.

Latitude observée	18° 33′ 06″
Différence sud	— 03. 12.
Latitude des baleines	18. 29. 54.

La latitude ainsi déterminée, on obtient, au moyen du relèvement fait étant sur le cap Dame-Marie, la différence de méridien entre ces deux points, et l'on trouve que les Baleines sont 2′ 30″ à l'ouest du cap Dame-Marie.

Longitude du cap Dame-Marie	76° 52′ 36″
Différence ouest	+ 02. 30.
Longitude des Baleines	76. 55. 06.

§. 40.

Pointe des Irois.

Latitude	18° 22′ 25″
Longitude	76. 55. 52.

M. le chevalier de Ruat, commandant *l'Activité*, étant au mouillage dans cette baie, le 15 février 1785, a observé la latitude de 18° 21′ 42″; en même temps il relevait la pointe des Irois à l'ouest 35° nord, et, par le plan qu'il a levé de cette baie,

il trouve la distance de 1,2 mille : ce qui donne 43″ de différence nord.

Latitude observée.....	18° 21′ 42″
Différence nord.....	+ 00. 43.
Latitude de la pointe des Irois.....	18. 22. 25.

Le 17 février, j'ai relevé la pointe des Irois au nord, au moment d'une observation de longitude, et les montres ont placé le bâtiment 1° 6′ 7″ à l'ouest du mole Saint-Nicolas.

Longitude du mole Saint-Nicolas.....	75° 49′ 45″
Différence ouest par les montres.....	01. 06. 07.
Longitude de la pointe des Irois.....	76. 55. 52.

§. 41.

Baie Tiburon.

Latitude.....	18° 17′ 50″	pointe Burgos.
Longitude.....	76. 51. 36.	

Le 15 février, je suis venu mouiller dans la baie Tiburon ; j'ai levé le plan de la baie, et j'ai déterminé la position de la pointe Burgos, comme le lieu le plus distinct : le bâtiment était mouillé à un tiers de mille environ dans le nord de la pointe Burgos.

J'ai observé au mouillage.....	18° 18′ 13″
Différence sud par le relèvement.....	00. 00. 23.
Latitude de la pointe Burgos.....	18. 17. 50.
Les montres ont donné au mouillage, pour la différence de méridien avec le mole Saint-Nicolas.....	01. 01. 51.
Longitude du mole Saint-Nicolas.....	75. 49. 45.
Différence ouest.....+	01. 01. 51.
Longitude de la pointe Burgos.....	76. 51. 36.

Ayant levé le plan de la baie des Irois et celui de la baie de Tiburon, en réunissant ces deux plans, le cap à Fous ou le gros cap Tiburon, qui sépare ces deux baies, s'est trouvé placé, et j'ai conclu sa position.

§. 42.

Gros cap Tiburon.

Latitude.....	18° 19′ 25″
Longitude	76. 54. 12.

§. 43.

Pointe du vieux Boucand.

Latitude.....	18° 15′ 54″
Longitude.....	76. 48. 00.

Le 21 janvier, à midi, j'ai observé 18° 16′ 40″ de latitude, et au même moment je relevais la pointe du vieux Boucand à l'est 7° sud, à la distance

de 5,6 milles; ce qui donne une différence en latitude de 46″.

Latitude observée.....	18° 16′ 40″
Différence sud.....	— 00. 46.
Latitude de la pointe du vieux Boucand...	18. 15. 54.

Étant, le 16 février, sur la pointe Burgos, j'ai relevé, par-dessus les terres, la pointe du vieux Boucand à l'est 27° 30′ sud. La latitude de la pointe du vieux Boucand étant connue, et la pointe de Burgos étant déterminée ci-dessus, on pourrait en conclure la différence de méridien entre ces deux points, de 3′ 40″.

Longitude de la pointe Burgos.....	76° 51′ 36″
Différence est.....	— 03. 40.
Longitude de la pointe du vieux Boucand...	76. 47. 56.

Mais voici une détermination plus directe.

Le 22 janvier, au matin, relevant la pointe du vieux Boucand au nord, par plusieurs observations, les montres ont donné 58′ 15″ à l'ouest du mole Saint-Nicolas.

Longitude du mole Saint-Nicolas.....	75° 49′ 45″
Différence ouest par les montres.....+	00. 58. 15.
Longitude de la pointe du vieux Boucand..	76. 48. 00.

On voit, par l'accord de ces deux déterminations, à quel point de précision on peut parvenir au moyen de plusieurs relèvemens : ceux que je donne n'étant jamais qu'un milieu pris entre un grand nombre faits à diverses époques.

§. 44.

Tapion des Chardonnières.

Latitude	18° 16′ 10″
Longitude	76. 35. 10.

Le 14 février, au matin, au moment où je relevais le tapion des Chardonnières au nord, par plusieurs hauteurs du soleil, les montres ont donné pour différence avec le méridien des Cayes, 24′ 40″ à l'ouest.

Longitude des Cayes, ainsi qu'on le verra ci-après	76° 10′ 30″
Différence donnée par les montres	+ 24. 40.
Longitude du tapion des Chardonnières...	76. 35. 10.

Depuis le moment de l'observation de longitude ci-dessus, jusqu'à midi du même jour, ayant fait 7,7 milles au nord-ouest, j'ai relevé le tapion des Chardonnières à l'est 21° nord; au même moment j'ai observé 18° 14′ 10″ de latitude: de ce dernier relèvement et de celui fait le matin, on conclut la distance du bâtiment au tapion, de 5,8 milles, d'où l'on déduit la différence en latitude avec l'observée de midi, de 2′ nord.

Latitude observée	18° 14′ 10″
Différence nord	+ 02. 00.
Latitude du tapion des Chardonnières,..	18. 16. 10.

§. 45.

Pointe à Gravois.

Latitude..... 18° 00′ 55″
Longitude..... 76. 22. 15.

Le 13 février 1785, j'ai observé, à midi, 17° 58′ 10″ de latitude; et d'après la longitude observée le matin, le bâtiment était 29′ 35″ à l'ouest du mole Saint-Nicolas. Alors on a relevé la pointe à Gravois à l'ouest 44° nord. Ayant couru ensuite 2,2 milles à l'ouest 13° nord, j'ai relevé la pointe à Gravois au nord 17° ouest. Ces deux relèvemens donnent la distance où l'on était de la pointe à Gravois, lors du premier relèvement fait à midi, de 4,1 milles; d'où l'on conclut la différence en latitude de 2′ 45″.

Latitude observée..... 17° 58′ 10″
Différence nord..... + 02. 45.

Latitude de la pointe à Gravois..... 18. 00. 55.

On trouve, au moyen des relèvemens, la différence de méridien entre le bâtiment, à midi, et la pointe à Gravois, de 2′ 55″ ouest.

Longitude du mole Saint-Nicolas..... 75° 49′ 45″
Différence ouest pour le point de midi....+ 00. 29. 35.

Longitude du bâtiment à midi..... 76. 19. 20.
Différence ouest pour la pointe..... + 02. 55.

Longitude de la pointe à Gravois..... 76. 22. 15.

§. 46.

Pointe d'Abacou.

Latitude	18° 01′ 30″
Longitude	76. 12. 55.

Le 13 février 1785, j'ai observé, à midi, 17° 58′ 10″ de latitude; d'après la longitude observée le matin, le bâtiment était 29′ 35″ à l'ouest du mole Saint-Nicolas. Alors j'ai relevé la pointe d'Abacou à l'est 28° nord.

Le 26 janvier, étant à terre au lieu de l'observatoire établi aux Cayes, par 18° 11′ 10″ de latitude, 76° 10′ 30″ de longitude, j'ai relevé la pointe d'Abacou au sud 14° 38′ ouest: j'ai eu le gisement de la pointe nord-ouest de l'île à Vache par la pointe d'Abacou, ouest 42° 30′ sud, est 42° 30′ nord. On verra ci-après que l'on a déterminé la pointe nord-ouest de l'île à Vache par 18° 06′ 10″ de latitude, 76° 08′ 05″ de longitude.

De ces relèvemens on conclut la distance de l'observatoire établi aux Cayes, à la pointe d'Abacou, de 9,8 milles; d'où l'on déduit la différence en latitude, de 9′ 40″.

Latitude des Cayes	18° 11′ 10″
Différence sud	— 09. 40.
Latitude de la pointe d'Abacou	18. 01. 30.

On trouve de même que la pointe d'Abacou est 2′ 25″ à l'ouest des Cayes.

Longitude des Cayes.....	76° 10′ 30″
Différence ouest.....	+ 02. 25.
Longitude de la pointe d'Abacou.....	76. 12. 55.

§. 47.

La ville des Cayes.

Latitude.....	18° 11′ 10″
Longitude.....	76. 10. 30.

Le lieu où j'avais établi l'observatoire aux Cayes, est un fort placé sur le bord de la mer, près l'endroit où se trouve le débarcadère ordinaire.

Je suis resté au mouillage dans cette baie depuis le 26 janvier jusqu'au 2 février suivant ; dans cet intervalle, j'ai sondé toute la baie et levé le plan des hauts-fonds. La latitude a été déterminée par des hauteurs méridiennes d'étoiles prises au nord et au sud ; la longitude a été conclue d'après le mouvement des montres, suivi pendant le temps de cette relâche.

Le 8 février, je suis venu mouiller à l'île à Vache, et après avoir déterminé la pointe nord-ouest de cette île, directement par les montres, j'en suis reparti le 13 février, prenant pour lieu de comparaison pour les montres, la longitude des Cayes.

Le 19 février suivant, étant près du cap Saint-Marc, les montres ont donné la différence de méridien entre les Cayes et le cap Saint-Marc, de 55′ 27″ ouest.

Longitude du cap Saint-Marc.....	75° 14′ 59″
Différence ouest pour les Cayes.....+	00. 55. 27.
Longitude des Cayes.....	76. 10. 26.
Longitude déterminée directement.....	76. 10. 30.
Différence entre ces deux déterminations...	00. 00. 04.

L'accord de ces deux résultats assure l'exactitude des opérations qui ont servi à placer la ville des Cayes et la pointe nord-ouest de l'île à Vache.

§. 48.

Ile à Vache, pointe nord-ouest.

Latitude.....	18° 06′ 10″
Longitude.....	76. 08. 05.

Étant au lieu de l'observatoire à la ville des Cayes, dont la position est donnée ci-dessus, j'ai relevé la pointe nord-ouest de l'île à Vache au sud 24° 30′ est.

Étant, le 11 février, mouillé près la pointe nord-ouest de l'île à Vache, j'ai observé à terre plusieurs hauteurs méridiennes du soleil; et, par un milieu, j'ai déterminé la latitude de cette pointe, 18° 06′ 10″. Ayant donc la différence en lati-

tude entre les Cayes et cette pointe de l'île à Vache, de 5′ 20″, au moyen du relèvement ci-dessus, on détermine la différence de méridien entre cette pointe et le lieu de l'observatoire des Cayes, de 2′ 25″ à l'est.

Longitude des Cayes	76° 10′ 30″
Différence est	— 02. 25.
Longitude de la pointe nord-ouest de l'île à Vache	76. 08. 05.

§. 49.

Ile à Vache, pointe est.

Latitude	18° 03′ 00″
Longitude	75. 59. 20.

Le 4 février, à trois heures et demie, j'ai relevé la pointe est de l'île à Vache au sud, au moment où les montres plaçaient le bâtiment à 11′ 10″ à l'est des Cayes.

Longitude des Cayes	76° 10′ 30″
Différence est	— 00. 11. 10.
Longitude de la pointe est de l'île à Vache,	75. 59. 20.

Je détermine la latitude par deux gisemens; savoir: la pointe est de l'île à Vache au sud 33° 30′ est de la caye à l'Eau, et la pointe est de l'île à Vache au sud du fort Saint-Louis. La position de la caye à l'Eau est par 18° 08′ 32″ de latitude, et 76° 02′ 53″, comme on le verra ci-après.

Ces gisemens donnent la différence en latitude entre la caye à l'Eau et la pointe est de l'île à Vache, de 5′ 32″ sud.

Latitude de la caye à l'Eau	18° 08′ 32″
Différence sud.....	— 00. 05. 32.
Latitude de la pointe est de l'île à Vache...	18. 03. 00.

§. 50.

Caye à l'Eau.

Latitude.....	18° 08′ 32″
Longitude.....	76. 02. 53.

J'ai relevé, étant au lieu de l'observatoire aux Cayes, par 18° 11′ 10″ de latitude et 76° 10′ 30″ de longitude, la caye à l'Eau à l'est 20° sud.

Étant à la pointe nord-ouest de l'île à Vache, qui a été déterminée par 18° 06′ 10″ de latitude, et 76° 08′ 05″ de longitude, j'ai relevé la Caye à l'eau à l'est 24° 30′ nord; et relevant à l'est la Caye à l'Eau, j'ai observé 18° 08′ 40″ de latitude.

Par les deux gisemens donnés ci-dessus, je trouve que la différence en latitude du lieu de l'observatoire établi au Cap avec la caye à l'Eau, est de 2′ 38″ sud.

Latitude des Cayes.....	18° 11′ 10″
Différence sud.....	— 02. 38.
Latitude de la caye à l'Eau.....	18. 08. 32.

On voit que cette latitude est la même, à 8″ près, que celle observée étant à l'ouest de la caye à l'Eau.

Je trouve, par les gisemens ci-dessus, que la caye à l'Eau est 7′ 37″ à l'est des Cayes.

Longitude des Cayes.....	76° 10′ 30″
Différence est.....	— 07. 37.
Longitude de la caye à l'Eau.....	76. 02. 53.

§. 51.

Pointe Pascal.

Latitude.....	18° 12′ 15″
Longitude.....	76. 00. 15.

Le 4 février, à midi, j'ai observé 18° 10′ 48″ de latitude ; au même moment j'ai relevé

La pointe Pascal.....	est 39° 36′ nord.
La pointe ouest de l'île à Vache.....	ouest 39. 30. sud.
La caye à l'Eau.....	sud 19. 00. ouest.

Ces trois relèvemens déterminent la position en longitude du bâtiment, de 8′ 25″ à l'est des Cayes.

Le même jour, après midi, j'ai observé le gisement de la pointe Pascal par la caye à l'Eau, nord 35° est, et sud 35° ouest.

J'ai encore observé le gisement de la pointe Pascal avec la pointe est de l'île à Vache, sud 5° 30′

est, et nord 5° 30′ ouest. La position de ces deux points étant connue, je trouve qu'à midi du 4 février, la pointe Pascal, restant à l'est 39° 36′ nord, était à la distance de 2,3 milles; d'où je conclus sa différence en latitude avec l'observation, 1′ 27″ nord.

Latitude observée	18° 10′ 48″
Différence nord	+ 00. 01. 27.
Latitude de la pointe Pascal	18. 12. 15.

Je déduis de même la différence de méridien entre le bâtiment, le 4 février à midi et la pointe Pascal, de 1′ 50″

Longitude des Cayes	76° 10′ 30″
Différence est pour le bâtiment	— 08. 25.
Différence est pour la pointe Pascal	— 01. 50.
Longitude de la pointe Pascal	76. 00. 15.

§. 52.

Saint-Louis, vieux fort.

Latitude	18° 14′ 27″
Longitude	75. 59. 20.

M. le chevalier de Ruat, étant sur le vieux fort, a observé, pendant trois jours, la hauteur méridienne du soleil; et, par un milieu entre ces trois observations, qui se rapportaient à moins d'une minute, il en a conclu la latitude de 18° 14′ 27″.

Par divers relèvemens faits en parcourant la côte, et par plusieurs gisemens avec des points déjà connus, j'avais déterminé la latitude de ce fort de 18° 15′; mais j'ai dû préférer la latitude observée avec précision sur le lieu même, à celle conclue de mes relèvemens.

Le 4 février, j'ai relevé le fort Saint-Louis au nord, et au même moment ayant observé la hauteur du soleil, les montres ont placé le bâtiment 11′ 10″ à l'est des Cayes.

Longitude des Cayes.....	76° 10′ 30″
Différence est..... —	00. 11. 10.
Longitude du vieux fort Saint-Louis.....	75. 59. 20.

M. le chevalier de Ruat a levé le plan de la baie Saint-Louis, et la position qu'il donne à la pointe Pascal et à la caye d'Orange, est exactement conforme aux positions que j'ai assignées à ces deux points, qui forment l'entrée ouest et est de cette baie.

§. 53.

Caye d'Orange.

Latitude.....	18° 12′ 30″
Longitude.....	75. 58. 12.

Le 4 février, à midi, j'ai observé 18° 10′ 48″

de latitude, et au même moment j'ai relevé le milieu de la caye d'Orange à l'est 25° nord.

A trois heures trente minutes, ayant parcouru 2,8 milles à l'est quart nord-est, j'ai relevé le milieu de la caye d'Orange au nord 40° 30′ est; au même instant j'ai observé la hauteur du soleil, et les montres ont donné 11′ 10″ à l'est des Cayes. De ces deux relèvemens, je conclus la différence en latitude entre la caye d'Orange et le lieu de l'observation de midi, lors du premier relèvement, de 1′ 42″ nord.

Latitude observée.....	18° 10′ 48″
Différence nord.....+	00. 01. 42.
Latitude de la caye d'Orange	18. 12. 30.

Je conclus, pour le moment du second relèvement, la différence des méridiens entre le lieu de l'observation et la caye d'Orange, de 1′ 8″ à l'est.

Longitude des Cayes..... ...	76° 10′ 30″
Différence est pour le bâtiment.....	— 11. 10.
Longitude lors du second relèvement.....	75. 59. 20.
Différence est pour la caye d'Orange	— 01. 08.
Longitude de la caye d'Orange.....	75. 58. 12.

§. 54.

Caye à Ramiers.

Latitude.....	18° 13′ 30″
Longitude.....	75. 53. 10.

Le 7 février 1785, étant au mouillage, près l'entrée de la baie d'Aquin, par 18° 13′ de latitude observée, et par les montres 22′ 24″ à l'est des Cayes, j'ai relevé la caye à Ramiers à l'ouest 7.° nord.

J'ai eu le gisement de la caye à Ramiers par la caye à l'Eau, le 4 février, est 28° nord, et ouest 28° sud : or, la caye à l'Eau étant déterminée par 18° 08′ 32″ de latitude, et 76° 02′ 53″ de longitude, je détermine la distance de la caye à Ramiers au point du mouillage de 4,8 milles, d'où je conclus la différence en latitude, de 30″; et la différence de méridien entre le lieu du mouillage et la caye à Ramiers, de 5′ 04″ à l'ouest.

Latitude observée.....	18° 13′ 00″
Différence nord.....	+ 00. 30.
Latitude de la caye à Ramiers.....	18. 13. 30.
Longitude des Cayes.....	76. 10. 30.
Différence est observée au mouillage.....	— 22. 24.
Longitude du mouillage.....	75. 48. 06.
Différence ouest pour la caye à Ramiers...	+ 05. 04.
Longitude de la caye à Ramiers.....	75. 53. 10.

§. 55.

Le Diamant.

Latitude.....	18° 13′ 45″
Longitude.....	75. 48. 00.

Étant au mouillage, le 7 février, près de l'entrée de la baie d'Aquin, par 18° 13′ de latitude, j'ai relevé le Diamant au nord 5° est, à la distance de 8 milles; d'où je conclus la latitude, pour ce rocher, de 18° 13′ 45″.

Étant au mouillage, j'ai observé la longitude, et les montres ont placé le bâtiment 22′ 24″ à l'est des Cayes; or, par le relèvement du mouillage, je trouve que le Diamant étoit plus est d'environ 6″, lesquelles, ajoutées aux 22′ 24″, donnent, pour la différence de méridien entre le Diamant et les Cayes, 22′ 30″ à l'est.

Longitude des Cayes.....	76° 10′ 30″
Différence est.....	— 00. 22. 30.
Longitude du Diamant.....	75. 48. 00.

Les points suivans ont été placés d'après un plan de la côte levé par les ingénieurs-géographes du Roi. Ce plan comprenait depuis le cap Tiburon jusqu'au cap de la Béate : ayant vérifié la partie comprise depuis le cap Tiburon jusqu'à Aquin, et l'ayant trouvée conforme aux déterminations que j'avais faites, j'ai tout lieu de penser que la suite de la côte a été placée avec autant de soin. C'est d'après la détermination de la baie d'Aquin que je donne les points suivans :

Cap Baienette.....	Latitude....	18° 12′ 00″
	Longitude...	75. 17. 30.

Cap Jaquemelle.....	Latitude....	18. 12. 40.
	Longitude...	75. 02. 33.
Pointe est du morne Rouge..	Latitude....	18. 16. 30.
	Longitude...	74. 32. 40.
Pointe sud de l'île Béate.....	Latitude....	17. 49. 30.
	Longitude...	74. 01. 00.

§. 56.

Cap Enganno.

Latitude.....	18° 25′ 00″
Longitude.....	71. 00. 00.

J'ai changé la latitude que M. le marquis de Verdun avait assignée à ce cap; d'après une observation citée dans le Pilote anglais de la Floride, où il est dit qu'en 1755, relevant le cap Enganno *(que, par erreur, il nomme* pointe Espada*)* au nord, à quatre lieues de distance, on observa à midi 18° 14′ de latitude. Dans un autre endroit du même livre, où l'on cite le journal du capitaine Hester, en l'année 1761, il est dit que le cap Enganno est déterminé par la latitude de 18° 25′, ce qui est parfaitement d'accord avec l'observation de latitude, faite en 1755, rapportée ci-dessus.

Quant à la longitude de ce cap, je lui ai laissé celle assignée par M. le marquis de Verdun; d'autant plus que, par cette longitude, le gisement de la côte, depuis le cap Raphaël jusqu'au cap Enganno,

et la distance entre ces deux points, sont parfaitement d'accord avec les gisemens et les distances donnés dans le Pilote anglais de la Floride.

§. 57.

Ile du Cube.

Latitude..... 20° 18′ 00″ } cap Maisy.
Longitude..... 76. 43. 00. }

La latitude de cette pointe a été déterminée, depuis mon retour, par M. le chevalier de Grimaldy, lieutenant des vaisseaux du Roi. J'avais, par des relèvemens éloignés, obtenu pour la latitude de cette pointe 20° 14′; mais il paraît, par le rapport de ce même officier, que la pointe élevée que l'on peut apercevoir de loin n'est pas le cap Maisy, mais le cap Bueno, situé environ deux lieues dans le sud 41° 30′ ouest. C'est vraisemblablement ce même cap que j'ai relevé de la montagne qui est au-dessus des casernes du mole Saint-Nicolas, à l'ouest 23° 30′ nord. Au moyen de la latitude du cap Maisy, de son gisement et de sa distance avec le cap Bueno, et des relèvemens faits de ce dernier cap, on trouve que le cap Maisy est 53′ 15″ à l'ouest du mole Saint-Nicolas.

Longitude du mole Saint-Nicolas.....	75° 49′ 45″
Différence ouest.....	+ 53. 15.
Longitude du cap Maisy.....	76. 43. 00.

§. 58.

Ile de la Navaze.

Latitude..... 18° 20′ 00″
Longitude..... 77. 29. 00.

Le 7 mai, à huit heures du matin, j'ai relevé le milieu de la Navaze à l'est 19° sud; jusqu'à midi, le bâtiment a fait, au nord 4° est, 14,6 milles; alors j'ai observé 18° 41′ de latitude, ce qui donne, pour le relèvement du matin, 18° 26′ 30″ de latitude.

De midi à quatre heures trois quarts, le bâtiment a fait, au sud-sud-est, 4,2 milles; alors j'ai relevé le milieu de la Navaze au sud 43° est. Réduisant les routes depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures trois quarts du soir, et les corrigeant au moyen de la latitude observée à midi, et des deux longitudes observées le matin et le soir, on trouve que la route du bâtiment, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures trois quarts du soir, a été le nord 15° est, 11,2 milles. De ces données, je conclus la différence en latitude, au moment du relèvement fait le matin, de 6′ 30″.

Latitude à huit heures du matin..... 18° 26′ 30″
Différence sud..... — 06. 30.

Latitude de l'île de la Navaze..... 18. 20. 00.

A quatre heures trois quarts, j'ai observé la longitude, et les montres ont placé le bâtiment 2° 57′ 47″ à l'ouest du Port-au-Prince; au moyen des deux relèvemens, je conclus la différence de méridien pour la Navaze, au moment de l'observation de longitude, de 16′ 20″ à l'est.

Longitude du Port-au-Prince.....	74° 47′ 33″
Différence au moment de l'observation.. +	02. 57. 47.
Longitude du bâtiment.....	77. 45. 20.
Différence est par le relèvement.....—	00. 16. 20.
Longitude du milieu de l'île de la Navaze..	77. 29. 00.

§. 59.

Jamaïque.

Latitude.....	17° 58′ 00″	pointe Morand.
Longitude.....	78. 35. 44.	

Le 5 mai, à huit heures du matin, étant, d'après l'observée de midi, par 17° 43′ 33″ de latitude, les montres plaçaient le bâtiment 4° 08′ 36″ à l'ouest du Port-au-Prince; au même moment, on a relevé la pointe Morand à l'est 36° nord.

Depuis huit heures jusqu'à midi, ayant fait, au sud, 12° 30′ est, 5,6 milles, j'ai observé la latitude de 17° 38′, et l'on a relevé la pointe Morand au nord 43° est.

L'après-midi, sur les cinq heures, relevant la

pointe Morand à l'est 39° 30′ nord, les montres ont donné la longitude 4° 00′ 26″ à l'ouest du Port-au-Prince; par l'estime à cet instant, la latitude était de 17° 47′ 45″.

Au moyen de ces relèvemens, je conclus la différence en latitude, pour la pointe, au moment de midi, de 20′ nord.

Latitude observée à midi du 5.....	17° 38′ 00″
Différence nord.....+	00. 20. 00.
Latitude de la pointe Morand.....	17. 58. 00.

La différence en longitude, pour le moment de l'observation du soir, se conclut de 12′ 15″ est.

Longitude du Port-au-Prince.....	74° 47′ 33″
Différence ouest par les montres.....+	04. 00. 26.
Longitude du bâtiment.....	78. 47. 59.
Différence est par les relèvemens.....—	00. 12. 15.
Longitude de la pointe Morand.....	78. 35. 44.

§. 60.

Les Grenouilles.

Étant au large de la pointe Morand, dans le sud-est, à environ six à sept lieues, on a relevé de dessus la dunette les îlots des Grenouilles au sud-sud-est, à une distance estimée de trois lieues et demie. Cette estime très-fautive et ce relèvement peu certain ne suffiraient pas pour donner une

position exacte de ces écueil ; mais en recherchant ce qui a été dit sur la position de ces îlots par les différens navigateurs anglais, et particulièrement dans le Pilote de la Jamaïque, on voit que mon estime est d'accord avec la position assignée à ces écueils. Ainsi je me suis déterminé à placer le milieu de cet écueil par la latitude de 17° 29′, et la longitude de 78° 13′.

DÉBOUQUEMENS.

§. 61.

Caye d'Argent.

Partie la plus sud-est, 20 brasses...	Latitude..	20° 13′ 50″
	Longitude	71. 55. 45.
Partie la plus est, récif.....	Latitude..	20. 31. 00.
	Longitude	71. 53. 00.
Partie la plus ouest, dix-huit brasses.	Latitude..	20. 29. 20.
	Longitude	72. 24. 20.

Le 5 août, à trois heures du soir, je me suis trouvé sur les fonds de la caye d'Argent ; à midi, j'avais observé 20° 03′ de latitude, et jusqu'à trois heures le bâtiment avait fait seize milles au nord 25° est.

Étant sur l'accore du fond, par dix brasses fond

de cayes et corail, j'ai mis en panne, et, par plusieurs observations de la hauteur du soleil, les montres ont placé le bâtiment 2° 31′ 08″ à l'est du Cap-Français. Afin de gagner l'accore de l'est, j'ai couru des bords, en revenant toutes les trois heures retrouver le fond de la caye d'Argent.

Le 7 au matin, ayant gagné l'accore de l'est, par 20 brasses, fond de cayes et d'herbes, j'ai observé la longitude, et les montres ont placé le bâtiment 2° 42′ 40″ à l'est du Cap.

Depuis ce moment jusqu'à midi du même jour, où j'ai observé 20° 14′ 05″ de latitude, le bâtiment n'ayant fait qu'un quart de mille au sud, j'ai conclu la latitude de la partie la plus est, de 20° 13′ 50″, ce qui s'accorde avec la latitude déterminée le 5.

Longitude du Cap.....	74° 38′ 25″
Différence est.....	— 02. 42. 40.
Longitude de la partie la plus sud-est.....	71. 55. 45.

Ce point étant déterminé, si l'on place sur la carte le relèvement du Vieux-Cap au sud 35° ouest, fait par M. de Kerusoret, commandant la frégate *l'Émeraude*, en 1753, lorsqu'il était mouillé par la latitude de 20° 21′, sur un fond de seize brasses, fond de corail et d'herbes; d'après, dis-je, ce relèvement et la latitude observée, on trouvera

que la longitude de son mouillage devait être de 71° 55′ 40″, ce qui confirme l'étendue que je donne à la caye d'Argent du côté de l'est.

En suivant la route que tinrent les chaloupes envoyées par M. de Kerusoret, pour reconnaître les fonds de la caye d'Argent, on voit que celle envoyée vers le nord, et qui se trouva, à midi, au milieu de trois hauts-fonds sur lesquels il ne restait que dix à douze pieds, devait être 2′ 40″ à l'est de la frégate.

La latitude fut observée de 20° 31′, près de ces hauts-fonds. Cette chaloupe, lors de son retour, s'étant élevée une encablure à l'est, perdit le fond, ce qui détermine que ce haut-fond est l'accore du nord-est.

La longitude de la frégate *l'Émeraude* était..	71° 55′ 40″
Différence est.....	00. 02. 40.
Longitude de l'accore du nord-est.....	71. 53. 00.

Après m'être assuré que j'étais parvenu à l'accore du sud-est des cayes d'Argent, je suis revenu vers l'ouest, suivant exactement les contours que faisaient les fonds, et tenant un journal précis des différentes routes du bâtiment.

Au moyen de ce journal, j'ai acquis le moyen de marquer, avec assez d'exactitude, la configuration de ce haut-fond.

Le 7 août, après midi, étant par 20° 17′ de latitude et 72° 09′ de longitude, le fond disparut subitement : je pensai alors être parvenu à l'extrémité d'un des bancs de ce haut-fond, ou au commencement d'un canal que l'on supposait traverser les cayes d'Argent.

En conséquence, pour m'assurer de l'existence de ce canal, je fis route au nord-ouest, toutes voiles dehors, pour tâcher de retrouver le fond du banc le plus ouest, et je fis signal au brig *l'Activité*, commandé par M. le chevalier de Ruat, de s'élever au plus près du vent jusqu'à faire le nord, et de mouiller aussitôt qu'il rencontrerait l'accore du fond, après avoir traversé le canal supposé.

Au bout d'un demi-quart-d'heure, M. le chevalier de Ruat, ayant mis en panne, m'indiqua le fond par dix-huit brasses, et je lui fit signal de suivre l'accore du fond sur lequel il était.

Je continuai, ne trouvant pas de fond, à courir au nord-ouest ; mais voyant *l'Activité* revenir vers l'ouest peu-à-peu, je mis en panne pour l'attendre, et, presque aussitôt après, le fond rapporta vingt brasses : alors je pris des hauteurs du soleil, et je déterminai la longitude, de 72° 15′ 30″. Le fond que je venais de retrouver, et la route qu'avait suivie *l'Activité*, ne

me permirent plus de croire à l'existence d'un canal au milieu de ces fonds blancs, et il me fut prouvé que ce haut-fond était un seul et même banc.

Pour avoir une certitude plus grande, aussitôt que *l'Activité* m'eut rejoint, je lui signalai de courir au nord, et moi je suivis l'accore des fonds, faisant le nord-ouest. La nuit étant prête à se faire, et *l'Activité* s'étend éloignée jusqu'à une lieue et demie, je lui fis signal de se rallier. M. de Ruat avait trouvé continuellement un fond de quinze à dix-sept brasses. Dans le même instant je forçai de voiles au sud, afin de m'assurer, avant la nuit, que la mer était libre; après avoir fait quatre à cinq lieues, je revins dans le nord, et m'entretins bord sur bord le reste de la nuit.

Le 8, au matin, je rencontrai le fond; les montres donnaient dans ce moment, pour longitude, 2° 15 25″ à l'est du Cap-Français, et ayant couru un quart de mille à l'ouest, le fond disparut. Alors je signalai à *l'Activité* de courir au nord, et je revins au nord-ouest pour prolonger l'accore du fond. Ayant fait un mille et demi environ, je perdis le fond, qui me semblait prendre la direction du nord-nord-est.

A midi, j'observai 20° 32′ 50″ de latitude : depuis le moment où j'avais quitté le fond, la route

du bâtiment avait été ouest 40° nord, dix milles, d'où je conclus la différence de latitude, entre le point de l'observation et celui où j'ai quitté les fonds, de 6′ 30″ : mais, suivant le rapport de M. le chevalier de Ruat, le fond s'étendait trois milles plus au nord que le lieu où je l'avais quitté, en sorte que la différence en latitude deviendra 3′ 30″ sud.

Latitude observée.....	20° 32′ 50″
Différence sud.....	— 03. 30.
Latitude de l'accore de l'ouest.....	20. 29. 20.

Retranchant de la longitude observée au moment où j'entrais sur les fonds, 1′ 20″ pour le chemin fait à l'ouest depuis l'observation, jusqu'à l'accore du fond, on aura 2° 14′ 05″ à l'est du Cap-Français, pour différence de méridien entre le Cap et l'accore de l'ouest.

Longitude du Cap-Français.....	74° 38′ 25″
Différence est.....	— 02. 14. 05.
Longitude de l'accore de l'ouest.....	72. 24. 20.

§. 62.

Mouchoir-carré.

Accore du nord-est, récif.	Latitude.....	21° 04′ 10″
	Longitude.....	72. 56. 55.
Accore du sud-ouest, dix brasses.	Latitude.....	20. 53. 00.
	Longitude.....	73. 22. 20.
Accore de l'ouest-nord-ouest, récif.	Latitude.....	21. 00. 00.
	Longitude.....	73. 18. 00.

Le 8 août 1785, après avoir quitté les cayes d'Argent, j'ai fait route pour aller chercher les hauts-fonds du Mouchoir-Carré. Le 9, à neuf heures trois quarts du matin, j'ai eu connaissance des fonds par dix-huit brasses, fond de roches et d'herbes.

Attaquant ce haut-fond par l'est, j'avais lieu de craindre de rencontrer subitement un fond élevé, ce qui me détermina à ne pas m'engager sur les accores, et à faire naviguer *l'Activité* un peu en avant par le bossoir de bâbord; alors, faisant très-peu de chemin au nord, j'observai la longitude, et les montres placèrent le bâtiment 1° 44′ à l'est du Cap-Français.

Je continuai à courir près des accores du fond jusqu'à onze heures un quart, que, venant de perdre le fond, et ayant fait trois milles au nord 25° ouest, on aperçut un brisant sous le vent, à environ un mille de distance; je signalai aussitôt à *l'Activité* de se placer de manière à relever le brisant dans le sud-est, et, au moment où M. le chevalier de Ruat me signala qu'il avait exécuté le mouvement ordonné, je relevai le même brisant au sud-ouest. Connaissant, par l'observation de la hauteur de la mâture de chacun des bâtimens, la distance respective où ils étaient l'un de l'autre, après plusieurs

observations et plusieurs relèvemens, j'ai conclu, avec beaucoup de précision, que lors du relèvement du brisant au sud-ouest, j'en étais éloigné d'un mille et demi. A midi j'avais fait, depuis l'instant du relèvement, 3,7 milles au nord 35° ouest, et, ayant observé 21° 08′ 15″, j'ai conclu la latitude du bâtiment, lors du relèvement, de 21° 05′ 12″: or, par la distance où l'on était du brisant lorsqu'on le relevait au sud-ouest, on trouve que le bâtiment était 1′ 02″ plus nord; donc :

Latitude d'après l'observée.....	21° 05′ 12″
Différence sud pour le brisant.....	— 01. 02.
Latitude de l'accore du nord-est.....	21. 04. 10.

D'après l'observation de longitude faite le matin, l'estime donne, pour le chemin fait à l'ouest, jusqu'à onze heures un quart, 1′ 20″.

La différence en longitude du lieu du relèvement au brisant, peut se conclure au moyen de la distance déterminée, de 1′ 10″ à l'ouest : donc la différence de méridien entre le lieu de l'observation du matin et le brisant, sera de 2′ 30″.

Longitude du Cap-Français.....	74° 38′ 25″
Différence est donnée par les montres...—	01. 44. 00.
Longitude du bâtiment à neuf heures du matin.....	72. 54. 25.
Différence ouest pour le brisant	+ 02. 30.
Longitude de l'accore du nord-est.....	72. 56. 55.

L'Activité ayant suivi pendant quelques lieues les hauts-fonds, M. le chevalier de Ruat les a vus s'étendre dans l'ouest-sud-ouest, direction qui conduit à un point bien déterminé, comme on le verra ci-après.

Pour assurer davantage la position du brisant qui forme l'accore du nord-est du Mouchoir-carré, à midi je forçai de voile, faisant route à l'ouest 8° nord. A 5 heures, ayant fait 31,8 milles, je relevai les îles Turques; savoir :

La pointe sud de Sand-Key.....	ouest 23° sud.
Pointe nord de Sand-Key.....	ouest 19. sud.
Pointe sud de la petite Saline....	nord-ouest 2. ouest.
Le milieu de la grande Saline.....	au nord.

Au même instant les montres ont donné, pour la longitude du bâtiment, 1° 11′ 25″ à l'est du Cap-Français.

Longitude du Cap-Français.....	74° 38′ 25″
Différence est par les montres.....	1. 11. 25.
Longitude du point d'arrivée.....	73. 27. 00.

Par les relèvemens, on trouve le bâtiment 5′ 25″ à l'est de la pointe de Sand-Key.

Longitude de Sand-Key	73° 35′ 22″
Différence est.....	00. 05. 25.
Longitude du point d'arrivée.....	73. 29. 57.

La différence que l'on trouve entre ces deux déter-

minations, donne l'erreur des montres pendant la croisière, la position des îles Turques étant connue d'une manière exacte et précise; et c'est d'après cette détermination qu'ont été corrigées les longitudes assignées ci-dessus.

Le 3 juin 1785, au matin, je suis entré sur les fonds du Mouchoir-carré, par l'accore du sud-ouest, trouvant de douze à quatorze brasses, fond de cayes blanches et de corail.

Au moment où je venais d'observer la hauteur du soleil, pour déterminer la longitude, et où la sonde rapportait quatorze brasses, on aperçut de l'avant du bâtiment un fond très-élevé; au même instant, et avant qu'il fût possible de faire aucune manœuvre pour éviter cet écueil, le bâtiment se trouva échoué par dix pieds et demi d'eau.

La mer et le vent poussant le bâtiment sur l'écueil, je manœuvrai pour le franchir; et aussitôt que j'aperçus un fond suffisant pour être à flot, je laissai tomber une ancre. Mais le bâtiment ayant couru encore dix toises, le fond disparut, et ayant filé trente brasses de cable, l'ancre ne tint pas. Je fis jeter la sonde, qui ne rencontra pas de fond à soixante-dix brasses.

Il est donc évident que le point où j'étais échoué est l'accore du banc, et l'instant où le

bâtiment toucha, suivit de si près celui où je venais de déterminer la longitude, que j'ai dû l'assigner à ce haut-fond. Les montres plaçaient le bâtiment 1° 20′ 25″ à l'est du Cap-Français.

Longitude du Cap.....	74° 37′ 25″
Différence est..... —	01. 20. 25.
Longitude de l'accore de l'ouest-nord-ouest.	73. 18. 00.

Depuis le moment où je suis sorti de dessus cet écueil, jusqu'à midi, le bâtiment étant en travers au vent, j'ai estimé être dérivé dans le sud d'environ 2′ 20″.

Latitude observée à midi.....	20° 57′ 40″
Différence nord..... +	02. 20.
Latitude de l'accore de l'ouest-nord-ouest...	21. 00. 00.

Par la route faite sur les fonds blancs, avant d'être échoué, et rapportée à la longitude et à la latitude observées, j'ai déterminé l'accore du sud-ouest par 20° 53′ de latitude, et 73° 22′ 20″ de longitude.

Étant échoué, on aperçut du haut des mâts une suite de cayes où il paraissait y avoir peu d'eau, s'étendant à l'est-nord-est.

Étant, après l'échouage, revenu sur l'accore du sud, j'ai aperçu les fonds blancs s'étendre dans l'est et l'est-nord-est.

§. 63.

LES ILES TURQUES.

Sand-Key.

Latitude..... 21° 11′ 00″ } Pointe sud.
Longitude..... 73. 35. 22. }

Le 11 novembre 1784, à midi, j'ai observé 21° 11′ 38″ de latitude, au moment où je relevais.

La pointe nord de Sand-Key.....à l'est 11° nord.
La pointe sud de Sand-Key.....à l'est 7. sud.

Au moyen d'un plan de ces îles, levé géométriquement, que je m'étais procuré, la grandeur de Sand-Key étant connue, je déterminai la distance à la pointe sud de 3, 8 milles ; d'où je conclus la latitude de 21° 11′.

La latitude que j'observai, le 10 août 1785, au mouillage de la grande Saline, étant rapportée à la pointe sud de Sand-Key, au moyen du même plan, assigne à cette pointe la latitude de 21° 10′ 40″ ; ce qui s'accorde parfaitement avec celle donnée ci-dessus.

Le 11 novembre 1784, à quatre heures trois quarts du soir, j'ai relevé la pointe sud de Sand-Key au nord ; au même moment, j'ai observé la longitude, et les montres ont placé le bâtiment 1° 03′ 03″ à l'est du Cap-Français.

Longitude du Cap-Français..... 74° 38′ 25″
Différence est.....— 01. 03. 03.

Longitude de la pointe sud de Sand-Key.... 73. 35. 22.

§. 64.

Grande Saline.

Latitude..... 21° 31′ 45″ } Pointe nord.
Longitude..... 73. 30. 30. }

Je suis venu mouiller, le 10 août, à la grande Saline; j'ai eu pour latitude du mouillage 21° 28′ 30″; au moyen du plan cité ci-dessus, et qui donne la grandeur de cette île, j'ai conclu la latitude pour la pointe nord, de 21° 31′ 45″.

La longitude a été conclue par le moyen du plan, d'après celle donnée à Sand-Key. Je ne rapporte pas les observations et les relèvemens que j'ai faits en grand nombre autour de ces îles; ils m'ont servi à constater la précision et l'exactitude du plan que j'ai cité, lequel avait été levé par M. de Courjoles, ingénieur du Roi.

Le 10 août, j'ai sondé le banc au sud-sud-ouest de Sand-Key, et, au moyen de divers relèvemens, j'établis l'accore du sud-ouest de ce banc :

Latitude..... 21° 07′ 30″
Longitude..... 73. 40. 30.

§. 65.

CAIQUES.

Accores du fond blanc dans le sud-est.

Latitude..... 21° 01′ 00″
Longitude..... 73. 57. 15.

Le 12 novembre 1784, étant sur l'accore du haut-fond par quarante brasses, et voyant, à une demi-encablure dans l'ouest, le fond blanc, sur lequel on ne trouve que neuf brasses, les montres ont donné la longitude du bâtiment, 41′ 10″ à l'est du Cap-Français.

Longitude du Cap..... 74° 38′ 25″
Différence est.....— 00. 41. 10.

Longitude de l'accore du sud-est..... 73. 57. 15.

Après avoir couru quelques bords sur les fonds, à midi je me suis trouvé au même lieu que le matin, et j'ai observé 21° 05′ de latitude; en même temps je voyais le fond s'étendre une lieue environ dans le sud : mais le 15 décembre, étant revenu vers ce point, à midi je me plaçai en panne sur la partie la plus sud, où j'ai observé 21° 01′.

J'ai suivi et sondé l'accore des hauts-fonds qui s'étendent vers le nord, afin de déterminer leur

contour, et de placer les différentes îles qui sont situées une petite lieue au nord de l'accore du sud de ce fond blanc.

§. 66.

Brisans de Saint-Philippe.

Latitude	21° 44′ 15″
Longitude	73. 47. 20.

Le 13 novembre, à midi, j'ai observé 21° 40′ 57″ de latitude, relevant au même moment la partie est des brisans au nord 20° ouest ; suivant divers relèvemens faits précédemment, les brisans étaient, à midi, à la distance de 3,5 milles, ce qui donne une différence nord de 3′ 18″.

Latitude observée	21° 40′ 57″
Différence nord	+ 03. 18.
Latitude des brisans	21. 44. 15.

Le 13, à quatre heures un quart du soir, je suis venu me placer en panne au nord du brisant, à la distance d'un mille, et les montres ont donné la longitude de 51′ 05″ à l'est du Cap-Français.

Longitude du Cap	74° 38′ 25″
Différence est	— 51. 05.
Longitude des brisans	73. 47. 20.

§. 67.

Pointe Booby-Rocks.

Latitude..... 21° 57′ 30″
Longitude..... 74. 24. 40.

Le 14, à midi, on a relevé la pointe Booby-Rocks à l'ouest; j'ai observé au même instant 21° 57′ 30″ de latitude.

Le 15, à quatre heures trois quarts du soir, j'ai relevé la pointe Booby-Rocks au sud : au même moment, les montres ont donné la longitude de 13′ 45″ à l'est du Cap-Français.

Longitude du Cap..... 74° 38′ 35″
Différence est..... — 00. 13. 45.

Longitude de la pointe Booby-Rocks..... 74. 24. 40.

§. 68.

Caïque des Providenciers.

Latitude..... 21° 50′ 50″
Longitude..... 74. 45. 30. } Pointe du nord-ouest.

Le 16 novembre, à midi, j'ai observé 21° 55′ 14″ de latitude, au moment où l'on relevait la pointe du nord-ouest de la Caïque des Providenciers à l'ouest 30° sud. Ayant fait, jusqu'à deux heures trois quarts, à l'ouest 15° sud, 8 milles,

j'ai relevé cette même pointe au sud, ce qui me donne, pour différence en latitude à midi, 4′ 24″.

Latitude observée à midi.....	21° 55′ 14″
Différence sud.....	— 04. 24.
Latitude de la pointe nord-ouest.....	21. 50. 50.

Le 16, à quatre heures vingt minutes du soir, étant très-près de la pointe du nord-ouest, et la relevant au nord-nord-est, les montres ont donné la longitude de 7′ 35″ à l'ouest du Cap-Français; et comme j'ai estimé que la côte pouvait être 30′ plus est, j'ai, pour la différence de méridien avec le Cap, 7′ 05″ à l'ouest.

Longitude du Cap-Français.....	74° 38′ 25″
Différence ouest.....	+ 07. 05.
Longitude de la pointe nord-ouest.....	74. 45. 30.

§. 69.

Brisans au nord de la petite Caïque.

Latitude.....	21° 44′ 30″	Petit îlet de sable.
Longitude.....	74. 51. 00.	

Le 17 novembre, à neuf heures du matin, étant à environ un mille des brisans, on a relevé l'îlet de Sable au sud 40° est; au même moment les montres ont donné 13′ 20″ à l'ouest du Cap-Français : de ce relèvement et de la distance j'ai conclu

la différence de méridien entre le Cap et les brisans, de 12′ 35″.

Longitude du Cap-Français.....	74° 38′ 25″
Différence ouest.....	+ 12. 35.
Longitude des brisans.....	74. 51. 00.

Depuis le relèvement du matin, jusqu'à midi du même jour, le bâtiment a fait 6,6 milles au sud 11° ouest, et à midi j'ai observé 21° 39′, ce qui donne pour différence en latitude, au moment du premier relèvement, 6′ 15″; retranchant 45″, à cause que l'on relevait le matin les brisans au sud 40° est, à un mille de distance, on aura 5′ 30″ pour la différence de latitude entre l'observée de midi et les brisans.

Latitude observée à midi.....	21° 39′ 00″
Différence nord.....	+ 05. 30.
Latitude des brisans.....	21. 44. 30.

§. 70.

Petite Caïque.

Latitude.....	21° 36′ 15″	Pointe du sud-ouest.
Longitude.....	74. 53. 00.	

Le 17 novembre, à midi, j'ai observé 21° 39′ de latitude; on relevait au même moment la pointe sud-ouest de la petite Caïque au sud 18° est.

Ayant couru au sud 2,7 milles, j'ai relevé la pointe du sud-ouest à l'est; d'où je conclus la différence en latitude entre l'observée de midi et la pointe, de 2′ 45″.

Latitude observée	21° 39′ 00″
Différence sud	— 02. 45.
Latitude de la pointe sud-ouest	21. 36. 15.

Le même jour, je me suis placé au sud de cette pointe, et les montres ont donné la longitude de 13′ 41″ à l'ouest du Cap-Français.

Le 17 décembre, relevant la même pointe au nord, les montres ont donné la longitude de 15′ 29″ à l'ouest du Cap-Français; prenant un milieu entre ces deux déterminations, on aura, pour la différence de méridien entre le Cap et la pointe sud-ouest de la petite Caïque, 14′ 35″.

Longitude du Cap-Français	74° 38′ 25″
Différence ouest	+ 14. 35.
Longitude de la pointe sud-ouest	74. 53. 00.

§. 71.

Caye Française, ou *French-Key*.

Latitude	21° 30′ 30″
Longitude	74. 36. 20.

Le 17 décembre 1784, à dix heures quarante

minutes, étant, d'après la longitude observée le matin, par 30″ à l'ouest du Cap, j'ai relevé le milieu de la caye Française à l'est 32° 30′ nord. Depuis dix heures quarante minutes jusqu'à onze heures, le bâtiment a fait, au nord 8° 40′ ouest, 2 milles : alors j'ai relevé le milieu de la caye Française à l'est 4° 30′ sud; d'où je conclus la différence en longitude lors du premier relèvement, de 2′ 35″ à l'est du Cap-Français.

Longitude du Cap-Français.....	74° 38′ 25″
Différence ouest pour le lieu du relèvement..	+ 00. 30.
Longitude du bâtiment à dix heures quarante minutes.....	74. 38. 55.
Différence est pour la Caye.....	— 02. 35.
Longitude de la caye Française.....	74. 36. 20.

Depuis onze heures jusqu'à midi du même jour, le bâtiment a fait à l'ouest 33° nord 4,9 milles, et à midi j'ai observé 21° 33′ 30″; d'où je conclus la latitude pour le relèvement de onze heures, de 21° 30′ 45″.

A onze heures, on relevait le milieu de la caye Française à l'est 4° 30′ sud, et, par les relèvemens du matin, on a conclu la distance où l'on était alors de la côte, de 2,8 milles; ce qui donne, pour la latitude de la caye Française, 21° 30′ 30″.

§. 72.

Ilet de Sable.

Latitude..... 21° 18′ 45″
Longitude..... 74. 32. 20.

Le 16 décembre 1784, à quatre heures et demie du soir, étant, d'après l'observée du midi, par 21° 18′ de latitude, j'ai mis en panne à moins d'un mille des fonds blancs, relevant au nord un bâtiment échoué sur les accores de l'îlet de Sable; alors, par plusieurs hauteurs du soleil, les montres ont donné la longitude de 6′ 5″ à l'est du Cap-Français.

Longitude du Cap..... 74° 38′ 25″
Différence est..... — 06. 05.

Longitude de l'îlet de Sable..... 74. 32. 20.

D'après la distance où l'on était de l'îlet, la latitude se conclut de 21° 18′ 45″.

§. 73.

ILE MOGANE.

Brisans de l'est.

Latitude..... 22° 18′ 00″
Longitude..... 75. 06. 30.

Le 18 décembre, à cinq heures du soir, j'ai relevé, à la distance d'environ deux lieues, la

partie est des brisans de Mogane au sud, au moment où les montres donnaient la longitude de 28′ 47″ à l'ouest du Cap-Français.

Longitude du Cap-Français.....	74° 38′ 25″
Différence ouest.....	+ 28. 47.
Longitude de la pointe est des brisans.....	75. 07. 12.

Le lendemain 19, j'ai relevé l'extrémité des mêmes brisans au nord, n'en étant alors éloigné que d'environ une demi-lieue; au même moment les montres ont donné la longitude de 28′ 05″ à l'ouest du Cap.

Longitude du Cap-Français.....	74° 38′ 25″
Différence ouest.....	+ 28. 05.
Longitude des brisans.....	75. 06. 30.

J'ai préféré cette seconde détermination, le relèvement ayant été fait à une distance peu considérable.

Le 19 décembre, à midi, j'ai observé 22° 28′ 19″ de latitude; et jusqu'à trois heures, où j'ai relevé les brisans de Mogane à l'ouest, à la distance d'un demi-mille, le bâtiment a fait 12, 6 milles au sud 35° ouest : d'où je conclus la différence en latitude entre les brisans et l'observée de midi, de 10′ 19″.

Latitude observée à midi.....	22° 28′ 19″
Différence sud.....	— 10. 19.
Latitude de la pointe est des brisans.....	22. 18. 00.

§. 74.

Pointe du nord-ouest.

Latitude	22° 28′ 40″
Longitude	75. 35. 10.

Le 23 août 1784, j'ai observé à midi la latitude de 22° 28′; au même moment je relevais la pointe la plus nord de Mogane, qui est la pointe nord-ouest de cette île à l'ouest 3° 30′ nord, à la distance de 11 milles : ce qui place cette pointe 40″ plus nord que l'observée de midi.

Latitude observée à midi	22° 28′ 00″
Différence nord	+ 00. 40.
Latitude de la pointe nord-ouest	22. 28. 40.

Étant au mouillage sous la pointe nord-ouest de Mogane, par 22° 25′ 35″ de latitude, par un milieu entre plusieurs observations de longitude, les montres ont donné 57′ 35″ à l'ouest du Cap-Français, et les relèvemens donnent la pointe nord-ouest 50″ plus est que le lieu du mouillage.

Longitude du Cap	74° 38′ 25″
Différence observée ouest au mouillage	+ 00. 57. 35.
Longitude du mouillage	75. 36. 00.
Différence est pour la pointe	— 00. 50.
Longitude de la pointe du nord-ouest	75. 35. 10.

§. 75.

Pointe du sud-ouest.

Latitude	22° 21′ 41″
Longitude	75. 38. 10.

Le 24 août, à midi, j'ai observé 22° 23′ 17″, et je relevais la pointe du sud-ouest de Mogane au sud 26° est ; ayant filé à l'ouest 41° sud 2,3 milles, jusqu'à midi et demi, j'ai relevé la pointe du sud-ouest à l'est ; ce qui donne pour la pointe une différence sud de 1′ 36″.

Latitude observée	22° 23′ 17″
Différence sud	— 01. 36.
Latitude de la pointe sud-est	22. 21. 41.

Étant au mouillage, je relevais la pointe du sud-ouest au sud 28° ouest ; or, la latitude de cette pointe étant connue, je conclus la distance où l'on était mouillé de la pointe sud-ouest de 4, 5 milles ; ce qui place cette pointe 2′ 10″ à l'ouest du mouillage.

Longitude observée au mouillage, ainsi qu'il est dit ci-dessus	75° 36′ 00″
Différence ouest	+ 02. 10.
Longitude de la pointe du sud-ouest	75. 38. 10.

§. 76.

PETITE INAGUE.

Pointe nord.

Latitude	21° 33′ 15″
Longitude	75. 25. 50.

Le 20 décembre, à midi, j'ai observé 21° 34′ de latitude : au même moment je relevais la pointe la plus nord de la petite Inague à l'ouest 10° sud, et, par plusieurs relèvemens, je trouve que sa distance était de 4, 4 milles : ce qui la détermine 45″ plus sud que l'observée de midi.

Latitude observée	21° 34′ 00″
Différence sud	— 00. 45.
Latitude de la pointe nord	21. 33. 15.

J'ai rapporté, par des relèvemens, cette pointe nord à la pointe est de la même île, dont on va voir la détermination, et elle s'est trouvée 3′ 50″ plus ouest.

Longitude de la pointe est	75° 22′ 00″
Différence ouest	+ 03. 50.
Longitude de la pointe nord	75. 25. 50.

§. 77.

Pointe est.

Latitude..... 21° 29′ 00″
Longitude..... 75. 22. 00.

Le 20 décembre 1784, à midi, j'ai observé 21° 34′ de latitude, au moment où l'on relevait la pointe est de la petite Inague au sud 29° ouest. A trois heures dix minutes, ayant fait au sud cinq milles, j'ai relevé la même pointe est de la petite Inague à l'ouest.

Latitude observée..... 21° 34′ 00″
Différence sud..... — 05. 00.

Latitude de la pointe est de la petite Inague. 21. 29. 00.

A quatre heures un quart de soir, relevant la pointe est au nord, j'ai observé la longitude, et les montres ont donné 43′ 35″ à l'ouest du Cap-Français.

Longitude du Cap..... 74° 38′ 25″
Différence ouest.....+ 00. 43. 35.

Longitude de la pointe est de la petite Inague. 75. 22. 00.

Le lendemain 21, à dix heures du matin, relevant la pointe est de la petite Inague au nord 5° ouest, à la distance de cinq milles, les montres ont donné 43′ 05″ à l'ouest du Cap; à cause du re-

lèvement et de la distance, il faut ajouter 25″ : ce qui donnera pour la pointe 43′ 30″ à l'ouest du Cap.

Longitude du Cap	74° 38′ 25″
Différence ouest	+ 43. 30.
Longitude de la pointe est de la petite Inague.	75. 21. 55.

L'accord de ces deux observations ne doit laisser aucun doute sur l'exactitude de la position de cette pointe.

§. 78.

Pointe ouest.

Latitude	21° 30′ 00″
Longitude	75. 32. 37.

Le 26 août 1784, je suis venu mouiller sous la pointe ouest de la petite Inague : la latitude a été observée de 21° 30′ ; la longitude par les montres a été de 54′ 12″ à l'ouest du Cap-Français.

Longitude du Cap	74° 38′ 25″
Différence ouest	+ 54. 12.
Longitude de la pointe ouest de la petite Inague.	75. 32. 37.

§. 79.

Pointe des Fous ou *Pointe sud.*

Latitude	21° 25′ 30″
Longitude	75. 31. 04.

Le 21 décembre, à midi, j'ai observé la lati-

tude de 21° 24′ 10″, en même temps on a relevé la pointe des Fous à l'ouest 20° nord. Par des relèvemens faits avant et après midi, je trouve qu'à ce moment cette pointe était distante de quatre milles; d'où je conclus sa différence en latitude avec l'observée, de 1′ 20″ nord.

Latitude observée.....	21° 24′ 10″
Différence nord.....	+ 01. 20.
Latitude de la pointe des Fous.....	21. 25. 30.

Étant au mouillage sous la pointe ouest, le 26 août, j'ai relevé la pointe des Fous au sud 20° est: la latitude de cette pointe étant connue, on conclut sa différence en longitude avec la pointe ouest, de 1′ 33″ à l'est.

Longitude de la pointe ouest.....	75° 32′ 37″
Différence est.....	— 01. 33.
Longitude de la pointe des Fous.....	75. 31. 04.

§. 80.

GRANDE INAGUE.

Pointe Nord.

Latitude.....	21° 20′ 10″
Longitude.....	75. 27. 50.

Le 21 décembre, à midi, j'ai observé 21° 24′ 10″ de latitude, au moment où l'on relevait la

pointe la plus nord de la grande Inague au sud 20° ouest.

Traversant le canal entre les deux Inagues, j'ai trouvé, par divers relèvemens, que j'étais éloigné de la pointe relevée à midi de 4,2 milles; d'après ce relèvement, je conclus la différence en latitude avec l'observée de midi, de 4′ au sud.

Latitude observée.....	21° 24′ 10″
Différence sud.....	— 04. 00.
Latitude de la pointe nord.....	21. 20. 10.

Ayant continué à courir dans le canal qui sépare les deux Inagues, j'ai eu le gisement de la pointe des Fous par la pointe nord de la grande Inague, sud 30° est, nord 30° ouest: la pointe des Fous étant déterminée comme on l'a vu ci-dessus, au moyen de la latitude assignée à la pointe nord, on conclut la différence de méridien entre cette pointe et celle des Fous à la petite Inague, de 3′ 14″ à l'est.

Longitude de la pointe des Fous.....	75° 31′ 04″
Différence est.....	— 03. 14.
Longitude de la pointe nord de la grande Inague.	75. 27. 50.

§. 81.

Pointe nord-ouest.

Latitude.....	21° 09′ 00″
Longitude.....	76. 06. 00.

Le 22 décembre, à midi, j'ai observé 21° 39′ de latitude; ayant un vent très-frais et une belle mer, j'ai fait vingt-huit milles au sud 19° est, jusqu'à quatre heures et demie du soir : donc, suivant l'estime, j'étais par 21° 12′ de latitude. Alors j'ai relevé la pointe nord-ouest de la grande Inague au sud 18° ouest; courant ensuite au sud 40° 30′ ouest, après avoir fait un mille, j'ai eu le gisement de la pointe nord-ouest par la pointe ouest, sud 19° ouest, nord 19° est : la latitude du bâtiment était dans ce moment de 21° 11′ 20″. Un instant après, relevant la pointe nord-ouest au sud, les montres ont donné la longitude de 1° 27′ 35″ à l'ouest du Cap.

Longitude du Cap.....	74° 38′ 25″
Différence ouest.....+	01. 27. 35.
Longitude de la pointe nord-ouest.....	76. 06. 00.

Depuis le moment où l'on a observé le gisement des deux pointes, jusqu'à cinq heures dix-huit minutes, le bâtiment a fait six milles au sud 35° ouest; alors j'ai relevé la pointe nord-ouest à l'est 31° nord. Ce dernier relèvement donne la distance où l'on était de la pointe nord-ouest, lors du premier relèvement; d'où l'on conclut la différen latitude de 2′ 20″ au sud.

Latitude conclue de celle du midi, par l'estime du chemin..... 21° 11′ 20″
Différence sud..... — 02. 20.

Latitude de la pointe nord-ouest..... 21. 09. 00.

§. 82.

Pointe ouest.

Latitude..... 21° 00′ 00″
Longitude..... 76. 07. 30.

Le 22 décembre, à quatre heures trente-sept minutes, étant, d'après l'observée de midi, par la latitude de 21° 11′ 20″, j'ai relevé la pointe ouest de la grande Inague, gisant par la pointe nord-ouest au sud 19° ouest; ayant fait ensuite six milles au sud 35° ouest, j'ai relevé la pointe ouest au sud 17° 30′ est. De ces deux relèvemens, je conclus la différence en latitude pour le moment du premier relèvement, de 11′ 20″ au sud.

Latitude lors du premier relèvement..... 21° 11′ 20″
Différence sud..... — 11. 12.

Latitude de la pointe ouest..... 21. 00. 00.

J'obtiens sa longitude au moyen de celle de la pointe nord-est, et par la latitude de la pointe ouest, qui est bien connue; ce qui donne la différence de méridien entre ces deux pointes, de 1′ 30″.

Longitude de la pointe nord-ouest..... 76° 06′ 00″
Différence ouest..... + 01. 30.

Longitude de la pointe ouest..... 76. 07. 30.

La détermination que je donne des deux pointes de la grande Inague, est conforme à celle que M. le marquis de Verdun leur a assignée en 1772; ce qui confirme l'exactitude de leur position.

§. 83.

Les Hogsties.

Latitude..... 21° 40′ 40″ } Ilot le plus ouest.
Longitude..... 76. 17. 54. }

Les Hogsties sont un écueil formé par deux îlots de sable, entouré d'un fond blanc depuis le nord jusqu'au sud-ouest, en passant par l'est, et terminé par une chaîne de brisans qui s'étendent jusqu'à deux lieues dans l'est de l'îlot ouest; cet écueil peut avoir une lieue et demie du nord au sud.

Le 22 décembre 1784, à midi, je suis venu me placer à l'est de l'îlot de sable le plus sud, et j'ai observé 21° 39′ de latitude; j'ai fait plusieurs relèvemens de l'autre îlot pour déterminer sa distance dans le nord de celui qui est le plus sud, et j'ai trouvé qu'il était 1′ 40″ plus nord.

Latitude observée.....	21° 39′ 00″
Différence nord.....	+ 01. 40.
Latitude de l'ilet ouest.....	21. 40. 40.

A trois heures et demie du soir, relevant l'îlot du sud au nord, les montres ont donné 1° 38′ 09″ à l'ouest du Cap-Français; rapportant cette observation à l'îlot le plus ouest, que j'ai trouvé 1′ 20″ plus occidental que celui du sud, on aura pour sa différence de méridien avec le Cap-Français, 1° 39′ 29″ à l'ouest.

Longitude du Cap.....	74° 38′ 25″
Différence ouest.....+	01. 39. 29.
Longitude de l'îlot le plus ouest.....	76. 17. 54.

§. 84.

Iles Plates.

Latitude.....	22° 42′ 30″	La plus ouest.
Longitude.....	76. 04. 05.	

M. le marquis de Verdun a déterminé, en 1778, d'après un relèvement fait le soir, la latitude de l'île Plate la plus ouest, de 22° 40′; et il ajoute qu'il a des raisons de croire ces îles quelques minutes plusnord. N'ayant pu me rendre à ces îles, je rapporterai les observations de M. de Montigny, lieutenant de vaisseau. Cet officier a observé une latitude de 22° 45′ 30″, relevant la plus ouest des îles Plates au sud 27 degrés ouest, à la distance de 3, 4 milles : d'où je conclus, conformément aux

observations de M. le Marquis de Verdun, 22° 42′ 30″ pour la latitude de cette île.

La longitude se conclut des relèvemens et des gisemens faits par M. le marquis de Verdun, en 1779, au moyen de celle que j'ai assignée à l'îlot du Débouquement, qui est de 76° 46′ 05″, ainsi qu'on le verra ci-après.

M. de Verdun, se servant de l'estime du chemin, établit la différence de longitude entre l'îlot du Débouquement et la pointe ouest de Mogane, de 1° 17′; et, par les montres, je la trouve seulement 1° 09′ 05″ : c'est donc 7′ 55″ à répartir entre les distances particulières données par M. de Verdun.

La pointe de l'est de l'île Krooked est, dit M. le marquis de Verdun, 33′ à l'est de la partie la plus nord-ouest de la même île, et 12′ à l'ouest de la plus ouest des îles Plates. Il est naturel de penser que, dans l'estime de la distance de 12′, on a dû faire moins d'erreurs que dans celle de 33′; ainsi je porterai la plus grande diminution dans l'étendue de l'île de Krooked, avec d'autant plus de confiance, que M. de Verdun ajoute qu'il pense que la distance entre Mogane et les îles Plates, sur sa carte,

devrait être plutôt augmentée que diminuée. Je placerai donc la plus ouest des îles Plates 42′ à l'est de l'îlot du Débouquement.

Longitude de l'îlot du Débouquement.....	76° 46′ 05″
Différence est..... —	00. 42. 00.
Longitude de la plus ouest des îles Plates....	76. 04. 05.

§. 85.

Samana.

Latitude.....	23° 09′ 10″	Pointe ouest.
Longitude.....	76. 14. 38.	

M. de Montigny, lieutenant de vaisseau, est venu mouiller sous la pointe ouest de Samana; étant à midi, le 11 juillet 1785, à une lieue et demie dans le sud-sud-est de la pointe ouest, il a observé 23° 05′ : d'où l'on conclut la latitude de la pointe, de 23° 09′ 10″. D'après les relèvemens faits par le même officier, la pointe ouest de Samana se trouve environ 4′ 30″ plus est que la pointe est de Krooked; et par sa route et son attérage aux îles Plates, 11′ 40″ plus à l'ouest que la partie ouest de ces îles : ce qui donne les deux déterminations suivantes, la lon-

gitude de la pointe est de Krooked étant connue, ainsi qu'on le verra ci-après.

Longitude de la pointe est de l'île Krooked...	76° 18′ 05″
Différence est..... —	00. 04. 30.
Longitude de la pointe ouest de Samana....	76. 13. 35.

Déduisant la longitude d'après celle assignée aux îles Plates, on aura :

Longitude de la plus ouest des îles Plates....	76° 04′ 00″
Différence ouest..... +	11. 40.
Longitude de la pointe ouest de Samana....	76. 15. 40.

Prenant un milieu entre ces deux longitudes, on aura,

Longitude de la pointe ouest de Samana.....	76° 14′ 38″

§. 86.

Ile au Château.

Latitude.....	22° 07′ 30″
Longitude.....	76. 44. 30.

Le 4 août, à six heures un quart du matin, j'ai relevé la pointe sud de l'île au Château au nord 7° est; à huit heures trois quarts, ayant couru 8,6 milles à l'ouest 31° nord, les montres ont donné la longitude de 2° 14′ 35″ à l'ouest du Cap-Français: la latitude à ce moment, d'après l'observation de midi, était de 22° 08′; au même moment j'ai

relevé la pointe sud de l'île au Château à l'est 4° sud. Ces deux relèvemens donnent la latitude de la pointe sud de l'île au Château, 22° 07′ 30″; on conclut la différence est au moment de l'observation de longitude, de 8′ 30″.

Longitude du Cap	74° 38′ 25″
Différence ouest pour le bâtiment	+ 02. 14. 35.
Longitude du bâtiment	76. 53. 00.
Différence est pour la pointe	— 08. 30.
Longitude de l'île au Château	76. 44. 30.

Cette détermination s'accorde exactement avec celle donnée par M. le marquis de Verdun à cette île, en 1772.

§. 87.

Mira-por-vos.

Latitude	22° 08′ 30″	Partie la plus nord.
Longitude	76. 56. 40.	

Le 4 août, à huit heures trois quarts du matin, étant par la latitude de 22° 08′ conclue de l'observée de midi, j'ai relevé la partie nord de l'écueil des Mira-por-vos à l'ouest 9° nord; les montres donnaient alors 2° 14′ 35″ de longitude.

Ayant couru au nord 2, 5 milles, j'ai relevé la pointe nord des Mira-por-vos a l'ouest 28° 30′ sud.

De ces deux relèvemens, je conclus la latitude de la partie nord de ces écueils, de 2 ° 08′ 30″.

La différence de méridien entre ces îlots et le lieu de l'observation du matin se conclut de 3′ 40″ à l'ouest.

Longitude du Cap-Français.....	74° 38′ 25″
Différence pour le lieu de l'observation...+	02. 14. 35.
Longitude du bâtiment à huit heures trois quarts.....	76. 53. 00.
Différence ouest.....+	00. 03. 40.
Longitude des Mira-por-vos	76. 56. 40.

§. 88.

Ile de la Fortune.

Latitude.....	22° 29′ 58″
Longitude.....	76. 45. 35.

Le 4 août 1784, j'ai observé à midi 22° 25′ 13″; la longitude était, d'après l'observée du matin, de 2° 09′ 30″: alors j'ai relevé la pointe ouest de l'île de la Fortune au nord 27° est. A midi cinquante-cinq minutes, ayant fait au nord 4,6 milles, j'ai relevé la pointe ouest de la Fortune à l'est.

Latitude observée à midi.....	22° 25′ 13″
Différence nord	+ 04. 45.
Latitude de la pointe ouest de la Fortune...	22. 29. 58.

Je trouve que, lors du second relèvement, la

pointe ouest de la Fortune était à la distance de 2,5 milles; ce qui donne pour la différence en longitude, 2′ 20″.

Longitude du Cap-Français.....	74° 38′ 25″
Différence ouest à midi, la même qu'à midi cinquante-cinq minutes..... +	02. 09. 30.
Longitude lors du relèvement.....	76. 47. 55.
Différence est.....	— 02. 20.
Longitude de la pointe ouest de l'île de la Fortune.....	76. 45. 35.

On peut voir que les positions que je donne aux îles qui composent le débouquement de Krooked, sont parfaitement d'accord avec celles que leur a données M. le marquis de Verdun, dans sa Campagne de *la Flore* en 1772.

§. 89.

Ilot du Débouquement.

Latitude.....	22° 48′ 50″	Partie la plus ouest de Krooked.
Longitude.....	76. 46. 05.	

Le 4 août, à midi, j'ai observé 22° 25′ 13″ de latitude; à cinq heures, ayant fait au nord 23,6 milles, j'ai relevé l'îlot du Débouquement à l'est.

Latitude observée.....	22° 25′ 13″
Différence nord.....	+ 23. 37.
Latitude de l'îlot du Débouquement.....	22. 48. 50.

A quatre heures du soir, relevant à l'est l'îlot du Débouquement, et en étant à la distance, calculée par plusieurs relèvemens, de 2,4 milles, les montres ont donné la longitude de 2° 11′; d'où je conclus:

Différence de méridiens entre le Cap-Français et l'îlot du Débouquement.....	02° 08′ 40″
Longitude du Cap-Français.....	74. 38. 25.
Longitude de l'îlot du Débouquement à la partie la plus ouest de l'île de Krooked....	76. 47. 05.

§. 90.

Pointe est de Krooked.

Latitude.....	22° 39′ 00″
Longitude.....	76. 16. 05.

La latitude de cette pointe est donnée par l'observation de M. le marquis de Verdun, en 1779, commandant *la Renommée*. Je conclus sa longitude de celle donnée ci-dessus à l'îlot du Débouquement, en employant les distances que M. le marquis de Verdun a calculées d'après l'estime de son bâtiment. Néanmoins, comme il avait trouvé une distance en longitude, entre la partie nord-ouest de Krooked et l'île Mogane, de 1° 17′, et que les montres ont donné cette différence seulement de 1° 09′ 05″, la distance entre les îles Plates et la

pointe est de Krooked devant rester de 12′, et celle entre l'îlot du Débouquement et les îles Plates étant déterminée de 42′, il reste 30′ pour la différence de méridien entre la pointe est de Krooked et l'îlot du Débouquement.

Longitude de l'îlot du Débouquement.....	76° 46′ 05″
Différence est.....	— 30. 00.
Longitude de la pointe est de Krooked.....	76. 16. 05.

Par cette détermination, la distance entre Mogane et les îles Plates est augmentée, ainsi que M. le marquis de Verdun le présumait.

N'ayant pas visité cette partie de l'île de Krooked, on ne doit regarder cette détermination que comme étant une approximation.

§. 91.

ILE DE WATELIN.

Pointe la plus ouest dans le sud-ouest de l'île.

Latitude.....	23° 56′ 00″
Longitude.....	77. 02. 32.

Le 5 août, à midi, j'ai observé 23° 53′ 30″; alors on a relevé la pointe sud-ouest de Watelin à l'ouest 11° 30′ nord; ayant couru au nord 2,5

milles, on a relevé la même pointe sud-ouest à l'ouest: ce qui donne pour la différence en

Latitude avec l'observée..... +	00° 02′ 30″,
Latitude observée.....	23. 53. 30.
Latitude de la pointe sud-ouest.....	23. 56. 00.

A quatre heures du soir, j'ai relevé la pointe sud-ouest de l'île de Watelin au nord, à la distance d'environ 2 milles, et les montres ont donné la longitude de 2° 24′ 07″ à l'ouest du Cap-Français.

Longitude du Cap.....	74° 38′ 25″
Différence ouest..... +	02. 24. 07.
Longitude de la pointe sud-ouest de Watelin..	77. 02. 32.

§. 92.

Pointe sud-est.

Latitude.....	23° 56′ 30″
Longitude.....	76. 57. 53.

Je détermine cette pointe au moyen de la position donnée à la pointe sud-ouest. J'ai observé le gisement de ces deux pointes, ouest 6° 30′ sud, est 6° 30′ nord ; et, par plusieurs relèvemens, j'ai conclu la distance entre ces deux pointes de 4,6 milles ; ce qui donne pour la latitude 23° 56′ 30″, et une différence de méridien de 4′ 39″.

Longitude de la pointe sud-ouest.....	77° 02′ 32.
Différence est..... —	04. 39.
Longitude de la pointe sud est.....	76. 57. 53.

Par des relèvemens éloignés, j'ai de même déterminé, avec assez de précision, la position de la pointe du nord-est par :

Latitude	24° 05′ 00″
Longitude	76. 52. 30.

§. 93.

Pointe du nord-ouest de Watelin.

Latitude	24° 05′ 00″
Longitude	76. 59. 30.

Après avoir suivi la côte de l'ouest de l'île, je suis parvenu dans le nord; et à six heures du soir, j'ai relevé la pointe nord-ouest à l'est. Suivant le chemin estimé depuis que j'avais relevé la pointe sud-ouest à l'est, le bâtiment avait fait au nord neuf milles.

Latitude de la pointe sud-ouest	23° 56′ 00″
Différence nord	+ 09. 00.
Latitude de la pointe nord-ouest	24. 05. 00.

Par divers relèvemens faits en suivant la côte à l'ouest, je conclus le gisement de la pointe nord-ouest et de la pointe sud-ouest, nord 18° 30′ est; sud 18° 30′ ouest: d'où je conclus la différence de méridien entre ces deux pointes, de 3′ 2″.

Longitude de la pointe sud-ouest	77° 02′ 32″
Différence est	— 03. 02.
Longitude de la pointe nord-ouest	76. 59. 30.

J'ai fait aussi plusieurs relèvemens des brisans qui sont situés au nord de cette île, et j'ai placé leur partie la plus nord par 24° 07′ 30″ de latitude.

DÉTAIL

DU MOUVEMENT DES MONTRES MARINES.

PREMIÈRE CROISIÈRE, 1784.

D'après les observations faites à Ténériffe, et l'étude particulière du mouvement des montres marines, nous aurons, par un milieu entre tous les résultats, le mouvement des deux montres tel qu'il suit :

Mouvement du n.° 28, déduit des observations...	—	11″,1.
Correction par l'effet de la température.....	—	1,8.
Mouvement journalier corrigé.....	—	9,3.
Mouvement journalier du n.° A.....	+	1,8.

SECONDE CROISIÈRE, 1784.

Observations sur le mouvement des montres, d'après les résultats de Ténériffe et de Saint-Domingue; relative aux §§. 1, 2, 5.

Le 15 juin, la tente d'observation étant placée au Cap-Français, dans le parc d'artillerie, près du débarcadère du Roi, nous avons pris des hau-

teurs correspondantes, d'après lesquelles nous avons les résultats suivans :

Le 11 mai, avance de la montre n.° 28, sur le temps moyen à Paris	$0^h\ 32'\ 54'',2$.
Le 15 juin	0. 25. 33,4.
Mouvement pendant trente-cinq jours	0. 7. 20,8.
Équation de température	— 0. 1. 37,7.
Mouvement corrigé	— 0. 5. 43,1.

Si l'on divise cette quantité $5'\,43'',1$ par 35, on aura pour mouvement journalier de la montre n.° 28 sur le temps moyen, $-9'',7$ à employer dans la traversée de Ténériffe à Saint-Domingue, au lieu de $-9'',3$ que nous avons choisi d'après les seuls résultats de Ténériffe. Mais les résultats obtenus d'après les premiers jours d'observations au Cap-Français, nous ont engagé à faire quelque changement dans le mouvement de la montre n.° 28, par les considérations suivantes.

Les observations faites en grand nombre au Cap-Français, et le mouvement de la montre n.° 28, en mer, dans la croisière qui a suivi les observations, nous ont fait apercevoir une diminution dans le retard de cette montre : la progression de cette diminution est insensible pendant les premiers jours de traversée; mais elle devient plus rapide vers la fin. En rade, au contraire, après

quelques jours de repos, où cette diminution conserve encore la rapidité qu'elle a acquise, son mouvement n'a pas de variation sensible, et l'on aperçoit aisément cette progression, en ne prenant que les derniers jours d'observations à Ténériffe, et les premiers jours d'observations au Cap-Français.

Les trois premiers jours d'observations à Ténériffe donnent, par un milieu, pour mouvement journalier de la montre n.° 28, — 12″,4; duquel retranchant l'équation de température 1″,8, il reste pour mouvement corrigé — 10″,6.

Les trois premiers jours d'observations au Cap donnent pour mouvement journalier, par un milieu, — 10″, 3; d'où retranchant 3″, effet de la température, il reste pour mouvement de la montre n.° 28 corrigé, — 7″, 3 : la différence de ces deux mouvemens est de 3″, 3, dont le retard journalier de cette montre a diminué pendant trente-cinq jours. Il faut de plus observer qu'en prennant les six premiers jours d'observations au Cap, on trouve une diminution de 0″, 3 par jour.

D'après toutes ces considérations, nous avons dressé un tableau du mouvement de la montre n.° 28, pour corriger toutes les longitudes prises dans cette seconde croisière.

Nous avons comparé le mouvement de la montre n°. A, tel qu'il a été déduit des observations de Ténériffe, avec le mouvement de la montre n.° 28 corrigé. On voit par ce tableau que depuis le 11 mai jusqu'au 31 du même mois, il y a beaucoup d'uniformité entre les deux montres; mais depuis le 31 mai jusqu'au 15 juin, le mouvement de la montre n.° A a changé considérablement, et a suivi une progression qui tendait à la faire retarder sur le temps moyen, de 5 à 6″ par jour au commencement de juin, et de 12 à 13″ vers le 15 de juin; ce qui nous a empêchés de tirer aucun parti de cette montre pour la correction des longitudes prises dans cette seconde croisière.

TROISIÈME CROISIÈRE, 1784.

Du 3 au 9 juillet, relative aux §§. 11, 12, 13, 15, 16 et 17.

Le 9 juillet, étant de retour de cette croisière, nous avons aussitôt comparé les montres à la pendule d'observation qui était demeurée en mouvement, et nous avons déduit les résultats suivans :

Le 3 juillet, avance de la montre n.° 28 sur le temps moyen..... $5^h\ 21'\ 38'',5$.
Le 9 juillet..... 5. 20. 55,2.

Mouvement pour six jours	—	0. 43,3.
Mouvement journalier	—	0. 7,2.
Le 3 juillet, avance de la montre n.° A sur le temps moyen		5. 24. 19.
Le 9 juillet		5. 22. 35,2.
Mouvement pour six jours	—	1. 43,8.
Mouvement journalier	—	0. 17,3.

Nous avions déterminé le mouvement de la montre n.° 28, pour cette croisière, d'après les trois derniers jours d'observations au Cap-Français, parce que cette montre tendait toujours à diminuer son mouvement journalier sur le temps moyen. On ne pouvait en conséquence espérer un mouvement vrai, en prenant un milieu entre toutes les comparaisons depuis le 15 juin; aussi, au retour de cette croisière, nous avons trouvé pour mouvement journalier de cette montre — 7″,2 : ce qui se trouve conforme à celui qu'on aurait pu conclure en prenant un milieu entre les cinq derniers jours d'observations avant le départ. C'est d'après ce mouvement journalier de — 7″,2, que nous avons dressé un tableau de son retard journalier sur Paris, pour en déduire les longitudes vraies, d'après celles observées dans cette croisière.

Nous avions déterminé le mouvement journalier de la montre n.° A d'après un milieu entre toutes les observations faites depuis le 15 juin, et nous

l'avions trouvé de — 15″,7 ; mais, par les observations du 9 juillet, comparées à celles du 3 du même mois, on trouve qu'elle a eu en mer — 17″,3 de mouvement journalier sur le temps moyen. Ce mouvement est aussi le même que celui qu'on aurait pu déduire des trois derniers jours d'observations avant le départ. Le tableau dressé du mouvement de la montre n.° A, d'après cette correction, et comparé à celui de la montre n.° 28, aussi corrigé, les deux montres n'ont entre elles que 2″ pour leur plus grand écart, et confirment la bonté des longitudes corrigées d'après l'une ou l'autre de ces deux montres.

QUATRIÈME CROISIÈRE, 1784.

Du 28 juillet au 1.er septembre, relative aux §§. 74, 75, 78, 79, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93.

Le 28 juillet, avance du n.° 28 sur le temps moyen, à Paris	0h 20′ 30″
Le 1.er septembre	0. 17. 36.
Mouvement pendant la croisière	— 2. 54.
Mouvement journalier	— 0. 5.

Ce mouvement, d'après l'arrivée, n'est pas celui qu'il faut employer pour la correction du n.° 28, par les considérations suivantes.

Le 1.er septembre, on trouve, par des hauteurs correspondantes, que le n.° 28 est en avance sur le temps moyen à Paris, de 17′ 36″; mais par la supposition de son mouvement journalier de — 6″,3, déterminée d'après vingt-neuf jours d'observations, depuis le 15 juin jusqu'au 28 juillet, on a pour le 1.er septembre son avance sur le temps moyen à Paris, de 16′ 49″,2, trop faible de 46″,8. Cette quantité n'est pas à répartir uniformément sur tous les jours, depuis le 28 juillet jusqu'au 1.er septembre, parce que le n.° 28 a souffert une diminution progressive dans son retard; puisque, depuis le 9 jusqu'au 28 juillet, son mouvement, pris d'après un milieu, était de — 6″, et le 1.er septembre suivant, il ne se trouve plus que de 1″.

En examinant les comparaisons faites en juillet, on verra que depuis le 10 jusqu'au 28, la diminution du retard du n.° 28 est presque nulle; et par les observations des premiers jours de septembre, on trouve 0″,3 de diminution journalière: on aura donc plusieurs conditions pour conduire cette progression.

Il faut, 1.° que son retard de 6″ par jour se réduise à la fin à 1″, et en même temps il faut augmenter l'avance sur Paris du n.° 28, le 1.er septembre, de 46″,8. 2.° Il faut que dans les pre-

miers jours du voyage cette diminution soit nulle, et qu'à la fin elle devienne de 0″,3 à 0″,4 par jour. C'est d'après ces conditions qu'on a dressé le tableau du mouvement du n.° 28, pour corriger les longitudes prises dans cette croisière.

Le 28 juillet, retard du n.° A sur le temps moyen à Paris	$0^h\ 18'\ 33''$
Le 1.er septembre	0. 6. 26,2.
Mouvement du n.° A sur le temps moyen pour 35 jours	— 12. 6,8.
Mouvement journalier	— 0. 20,8.

Nous avions employé pour cette croisière — 16″ pour mouvement du n.° A sur le temps moyen; mais dès les premiers jours de traversée, par les comparaisons des deux montres, nous nous sommes aperçus que dans cette supposition de — 16″ pour mouvement journalier, le n.° A s'écartait beaucoup du n.° 28, et donnait des longitudes trop est. Aussi, par les comparaisons des résultats du 28 juillet et du 1.er septembre, on trouve que le n.° A a dû suivre un mouvement de — 20″,8; et par les observations des premiers jours de septembre, nous avons pour mouvement journalier du n.° A, — 24″, 3. Tous ces différens mouvemens annoncent une progression croissante dans le retard journalier du n.° A; et comme sa marche en mer, comparée avec le n.° 28 corrigé, paraît

assez irrégulière, nous n'établirons rien sur la marche de cette montre, qui, dans la suite, a conservé plus d'uniformité dans son mouvement.

CINQUIÈME CROISIÈRE, 1784.

D'après les résultats du 10 octobre au 21 novembre, relative aux §§. 9, 14, 63, jusqu'à 70.

Depuis le 1.er octobre jusqu'au 10, nous avons eu, d'après des hauteurs correspondantes, + 3″,3 pour l'avance journalière de la montre n.° 28 sur le temps moyen ; mais on peut remarquer, d'après les observations depuis le 1.er septembre jusqu'au 10 octobre, que l'avance de cette montre a eu une progression qui a fait varier son mouvement de 6″ dans cet espace de temps. Les observations que nous avons été à même de faire à la baie de l'Accul, nous ont encore montré cette progression ; car du 16 au 17 octobre, son mouvement sur le temps moyen était de + 5″, et du 25 au 28 du même mois, il s'est trouvé de + 7″ par jour. D'après tous ces résultats, nous avons cru devoir ajouter 0″,1 par jour au mouvement de la montre n.° 28, à compter depuis le 28 octobre, pendant cette croi-

sière. Après avoir pris un nouveau mouvement journalier, d'après les observations faites à la baie de l'Accul, nous avons eu, par un milieu, + 6″,3; mais à notre retour au Cap, d'après des hauteurs correspondantes, prises le 21 novembre, la montre donnait les longitudes 15′ de degré trop est : ce qui nous a fait connaître que le mouvement journalier supposé était un peu trop fort.

Le 21 novembre, retard de la montre n.° 28 sur le temps moyen au Cap, d'après son mouvement journalier conclu au Cap et à la baie de l'Accul.....	1ʰ 1′ 4″,8.
D'après les observations du 21 novembre...	1. 2. 5,9.
Différence.....	0. 1. 1,1.

Voyons présentement quel doit être le mouvement employé pour corriger les longitudes déterminées d'après la première supposition.

Le 10 octobre, retard de la montre n.° 28 sur le temps moyen au Cap.....	1ʰ 5′ 40″
Le 21 novembre.....	1. 2. 6.
Mouvement total.....	+ 0. 3. 34.

En partant du Cap, nous avions pour mouvement journalier de la montre n.° 28, + 3″,3; mais par les observations faites à la baie de l'Accul, du 16 au 17 octobre, nous avions + 5″,2 : ainsi, prenant un milieu, nous aurons pour mouvement de cette montre, du 10 au 16 octobre, + 4″,2,

qui, pendant six jours, nous donnera pour mouvement total 25″,3.

Du 16 au 28 octobre, à la baie de l'Accul, son mouvement total a été de 1′ 14″; nous aurons donc pour mouvement de la montre n.° 28, depuis le 10 jusqu'au 28 octobre, 1′ 39″,2 à soustraire de 3′ 34″: il restera 1′ 54″,8 pour son mouvement en mer, depuis le 28 octobre jusqu'au 21 novembre, ou pendant vingt-quatre jours, c'est-à-dire, 4″,8 par jour.

D'après ces résultats, il paraît que la montre n.° 28 n'a point continué en mer sa progression dans son mouvement journalier, comme nous l'avaient indiqué les observations faites au Cap et à la baie de l'Accul; il paraît même qu'en rade son avance plus considérable a été compensée par son mouvement en mer; car, les trois derniers jours d'observations faites à la baie de l'Accul, on a + 7″ pour mouvement journalier, et d'après les observations du 21 au 23 novembre au Cap, on a + 5″,8 : or, par un milieu entre 7″ et 4″,8, on a + 5″,9, très-approchant de 5″,8. Nous avons dressé un tableau du mouvement de la montre n.° 28, corrigé d'après les résultats précédens, afin d'en déduire les longitudes correspondantes aux observations faites en mer.

On a fait remettre un fil de suspension au balancier de la montre n.° 1, dont nous n'avions pu faire usage depuis le 9 avril; on l'a mise en mouvement le 7 octobre, et du 8 au 10 nous avons eu pour son mouvement sur le temps moyen + 11″,2. A la baie de l'Accul, son mouvement s'est conservé le même, et, par un milieu entre douze jours d'obsesvations, on a encore pour son mouvement journalier + 11″,2 ; mais dès la sortie de la baie de l'Accul, nous nous sommes aperçus que son mouvement journalier s'était accéléré. D'après la comparaison de cette montre avec les deux autres, il paraît probable que cette accélaration a été progressive; mais d'après huit jours d'observations au Cap, depuis le 21 jusqu'au 29 novembre, nous avons eu pour mouvement journalier, par un milieu, 14″,4, et d'après le mouvement total en mer, depuis la sortie de la baie de l'Accul, nous avons 14″,2 : ce qui montre que cette accélération totale de 11″,2 à 14″,2 a eu lieu dans les premiers jours de la traversée, dès la sortie de la baie de l'Accul, où nous avons trouvé la mer assez grosse. Nous avons été à portée d'observer, par la suite, que cette montre prenait un mouvement plus considérable lorsque la mer était grosse, et qu'ensuite,

en rade, elle reprenait, au bout de quelques jours, son mouvement de 11 à 12."

La montre n.° A a conservé le même mouvement dans toute la traversée, à quelques dixièmes de seconde près. Au Cap, nous avons eu pour mouvement journalier—25", 3; à la baie de l'Accul, —24", 9; et en mer, —25", 8. C'est d'après ce mouvement que nous l'avons comparée aux deux autres montres, pour faire voir le degré de confiance que l'on peut accorder aux longitudes corrigées d'après ce tableau.

SIXIÈME CROISIÈRE, 1784.

D'après les résultats du 21 novembre au 11 décembre, relative aux §§. 19, 71, 72, 73, 76, 77, 80, 81, 82, 83.

Par les observations faites au Cap, depuis le 21 novembre jusqu'au 11 décembre, on voit que le mouvement de la montre n.° 28 a été de 4 à 7" jusqu'au 5 décembre; que depuis le 5 décembre jusqu'au 11, son avance journalière a augmenté de 3 à 4"; mais le 12 et le 13, son mouvement sur le temps moyen n'a plus été que de 3 et 2".

D'après ce grand écart, il n'était plus possible de déterminer le mouvement que cette montre pouvait avoir en mer; nous avons espéré que, les jours suivans, son mouvement reprendrait la marche qu'il avait auparavant, ce qui nous a déterminés à prendre pour époque le 11 décembre pour fixer son retard sur le temps moyen à Paris, et nous avons pris pour son mouvement moyen $+6''$, 5, déduit des observations faites depuis le 21 novembre jusqu'au 11 décembre. Mais cette supposition nous a écartés considérablement des résultats déduits des deux autres montres corrigées; et la montre n.° A dont le mouvement n'a pas varié, comparé à la montre n.° 28, nous a donné, depuis le 18 décembre, un mouvement de $22''$ par jour pour le n.° 28.

Étant en rade du mole Saint-Nicolas, nous avons eu aussi $20''$ pour mouvement journalier de la montre n°. 28. On voit que d'après ces grandes variations, cette montre ne méritait plus de confiance; aussi nous ne nous en sommes point servi pour établir les longitudes que nous avons eues à déterminer dans cette croisière.

Le mouvement de la montre n.° 1, depuis le 21 novembre jusqu'au 12 décembre, a été assez constant, et nous avons eu pour son mouvement jour-

nalier, par un milieu, + 12″, 3, affecté de l'effet de la température; mais du 12 au 13, son mouvement journalier n'a été que de 1″. Ce dérangement subit nous a ôté toute la confiance que nous pouvions avoir dans le mouvement de + 12, 5; nous l'avons cependant employée, espérant qu'elle reprendrait en mer le même mouvement moyen déterminé ci-dessus.

Étant arrivé au mole Saint-Nicolas, nous avons placé la tente d'observation au fort des Casernes, et d'après les hauteurs correspondantes, du 25 au 30 décembre, nous avons eu pour mouvement journalier de la montre n.° 1 sur le temps moyen, + 9″, et nous avons trouvé que son mouvement en mer avait été aussi, par un milieu, de + 9″.

Le 13 décembre, retard de la montre n.° 1, sur le temps moyen à Paris	1h 22′ 48″,2.
Réduction pour cinq jours,	0. 0. 2.
Retard sur Paris, réduit à midi	1. 22. 46,2.
Le 25 décembre	1. 20. 58.
Mouvement total pour douze jours	+ 1, 48,2.
Mouvement journalier	+ 0. 9.

Lors de notre sortie du Cap, d'après les résultats du 12 et du 13, nous avions pris pour époque de la quantité dont chaque montre retardait sur le temps moyen à Paris, le 11 décembre, parce que nous espérions que les montres n.° 1 et n.° 28 re-

prendraient leurs mouvemens ordinaires, qui, dans la traversée, pourraient compenser les mouvemens du 12 et du 13 ; mais la montre n.° 1 s'étant fixée à un mouvement de 9″ par jour, pour corriger son mouvement, d'après les observations du mole, nous prendrons pour époque de son retard sur Paris le 13 décembre, afin d'exclure le mouvement de 1″ qu'elle a eu du 12 au 13, étant probable qu'elle reprendrait, le lendemain 14, le mouvement de 9″ qu'elle avait eu du 11 au 12. Pour faire voir la certitude de cette supposition, nous avons comparé la montre n.° 1, ainsi corrigée, à la montre n.° A, qui a conservé en mer le mouvement que nous avions déduit des observations faites au Cap.

En prenant pour époque du retard de la montre n.° A sur le temps moyen à Paris, le 13 décembre, on aura :

Avance de la montre n.° A, le 13, sur le temps moyen au Cap	$4^h\ 41'\ 50'',7$.
Différence de méridien avec Paris	4. 58. 34.
Donc, le 13 décembre, retard sur le temps moyen à Paris	0. 36. 43,3.
Le 25 décembre, avance de la montre n.° A sur le temps moyen au mole	4. 21. 37,2.
Différence de méridien avec Paris	5. 3. 19.
Donc, le 25, retard sur le temps moyen à Paris	0. 41. 41,8.

Le 13 décembre, retard comme ci-dessus.... o. 36. 43,3.

Mouvement pour douze jours..... + 4. 58,5.
Mouvement journalier..... + o. 24,9.

Nous avions déterminé son mouvement journalier au Cap, de 25″, et nous avions pris pour époque le 11 décembre, comme pour les autres montres, ce qui nous avait donné, par la montre n.° A, la longitude du mole 4 à 5″ plus est qu'il n'est déterminé *(Conn. des temps)*; au lieu qu'en prenant pour époque le 13, avec un mouvement de 25″, nous aurons :

Le 25 décembre, retard de la montre n.° A sur Paris..... 0^h 41′ 43″,5.
Réduction pour 5^h..... + o. o. 5,2.

Retard sur Paris, réduit..... o. 41. 48,7.
Le 25 à midi, temps moyen n.° A au mole.. 4. 21. 32.

Somme et longitude du mole par n.° A..... 5. 3. 20,7.
Longitude par la Connaissance des temps.... 5. 3. 19.

SEPTIÈME CROISIÈRE, 1785.

Du 5 janvier au 21 février, relative aux §§. 21, 25, 26. 27, 28, 29, 30. 32, 34, et depuis le n.° 38, jusqu'à 55.

D'après les observations faites au mole Saint-Nicolas, pour la marche des montres n.° 1 et n.° A, nous avons employé pour le mouvement de

la montre n.° 1, +7″,4, dépouillé de l'effet de la température; et pour celui de la montre n.° A, −24″,3. Quant à la montre n.° 28, nous n'en ferons plus mention; elle s'est dérangée du 12 au 13 janvier, et n'a pu être par la suite d'aucune utilité.

Nous avons fait route directement sur la pointe de Saint-Marc, afin d'en déterminer la position assez promptement pour n'avoir pas à craindre quelques variations dans le mouvement des montres, cette pointe pouvant nous servir par la suite de terme de comparaison, ainsi qu'on le verra plus bas, lors de notre arrivée au Port-au-Prince.

Le 7 janvier, étant nord et sud de la pointe Saint-Marc, nous avons eu pour longitude, par la montre n.° 1, 75° 14′ 50″, et par la montre n.° A, 75° 15′ 08″, et, par un milieu, 75° 14′ 59″. Nous avons ensuite déterminé plusieurs points de l'île Gonave et du canal du Rochelois. Le 14 janvier, nous sommes venus mouiller au cap Dame-Marie, pour en déterminer la longitude par des hauteurs correspondantes, et vérifier le mouvement journalier des montres marines; nous avons eu les résultats suivans :

Longitude du cap Dame-Marie par la montre n.° 1 ..... 76° 54′ 33″
Par la montre n.° A ..... 76. 53. 54.

La longitude déterminée par la montre n.° 1 paroît mériter toute confiance, puisque son mouvement conclu au mole se trouve confirmé par les observations du cap Dame-Marie ; et en jetant un coup-d'œil sur les comparaisons des deux autres montres, depuis la sortie du mole, on voit de très-petits écarts entre leurs mouvemens. Cependant des raisons très-fortes nous ont engagés à corriger cette longitude comme il suit.

Nous avons eu deux motifs de douter de l'exactitude de la longitude du cap Dame-Marie, déterminée le 15 janvier.

Le premier est que suivant les relèvemens faits avec la précision la plus satisfaisante, de la partie de la côte entre le cap Dame-Marie et le cap Tiburon, le lieu de l'observatoire établi sur ces deux caps se trouve exactement sous le même méridien. Or, la montre n.° A, par un milieu entre les observations faites au cap Tiburon, donne pour longitude 76° 51′ 36″, et la même montre, trois jours après, a donné la longitude de la pointe Saint-Marc exactement la même qu'à la sortie du mole Saint-Nicolas. Le second est une observation faite près du cap Dame-Marie, à notre retour de la côte d'Espagne, et la vérification du mouvement des montres trois jours après, au Port-au-Prince.

Nous trouvant le 10 mai, par les relèvemens, à 2' 50" à l'ouest du lieu où l'on avait établi l'observatoire au cap Dame-Marie, nous avons eu pour

Longitude par la montre n.° 1	76° 55' 28"
Correction du n.° 1 le 10 mai	— 1. 7.
Longitude corrigée de la montre n.° 1	76. 54. 21.
Différence du point de relèvement	— 2. 50.
Longitude vraie du lieu de l'observatoire au cap Dame-Marie	76. 51. 31.
Longitude du lieu de l'observatoire au cap Tiburon	76. 51. 36.

Cette observation du 10 mai doit donner plus de confiance, puisque la montre n.° 1 a été vérifiée trois jours après, et qu'elle s'est trouvée, pendant notre séjour au Port-au-Prince, donner tous les jours exactement le même mouvement journalier que celui conclu dans la traversée depuis Portobello, et qui nous a donné la longitude du Port-au-Prince, telle qu'elle étoit déterminée précédemment.

Nous avons appareillé du cap Dame-Marie pour la côte du sud de Saint-Domingue le 20 janvier, avec un mouvement de +7",5 pour la montre n.° 1, et de 21",8 pour la montre n.° A. Mais il faut observer qu'en arrivant aux Cayes, nous avons trouvé pour mouvement de la montre n.° A, — 24": ainsi il convient mieux de prendre un mouve-

ment moyen entre —21″,8 et —24″, c'est-à-dire, —22″,9 pour le mouvement de la montre n.° A, dans la traversée du cap Dame-Marie aux Cayes. Mais comme le n.° A est sujet à des périodes qui font varier son mouvement de 20 à 26 ou 27″, et qu'une longue expérience nous a fait voir que son mouvement moyen, en dépouillant celui des rades, était de —23″,3, nous avons employé ce mouvement avec plus de confiance.

Nous avons mouillé aux Cayes le 25 janvier, et nous avons commencé nos observations le 26 au fort, vis-à-vis l'église, près le débarcadère ordinaire. D'après les hauteurs correspondantes du 26, nous avons pour longitude des Cayes, par la montre n.° A, 76° 12′ 17″, et par la montre n.° 1, 76° 10′ 45″.

Nous avons appareillé des Cayes le 1.er février, pour relever une partie de la côte à l'est jusqu'à la baie d'Aquin, avec un mouvement journalier, pour la montre n.° 1, de +7″, et pour celui de la montre n.° A, de —23″,8. Ces deux mouvemens, quoique conformes à ceux trouvés précédemment, n'ont pu cependant être employés pendant cette croisière; car en jetant un coup-d'œil sur les comparaisons de ces deux montres pendant cette navigation, on trouvera de grandes différences dans

leur mouvement, ce qui donne à penser que la montre n.° A, sujette à des périodes, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, après avoir eu une diminution dans son mouvemeut journalier, a eu ensuite un mouvement accéléré, par lequel les écarts qu'elle avait eus vers le milieu de la croisière, ont été compensés.

En comparant les mouvememins des deux montres du 7 au 8, on remarque un saut de 10″: nous avons déjà eu un pareil mouvement, et dans le même sens, du 21 au 13 décembre 1784? on verra à notre mouillage à l'île à Vache, par les hauteurs correspondantes, que ce saut de 10″ doit appartenir à la montre n.° 1.

Après avoir déterminé la longitude de la baie d'Aquin nous avons fait route pour l'île à Vache, où nous avons mouillé le 9 février. Le 10, nous n'avons pu avoir de hauteurs correspondantes; mais par celles du 11, nous avons eu les résultats suivans, qui nous ont servi à corriger le mouvement des montres, et à les mettre entre elles, par rapport au méridien de Paris, telles qu'elles étaient à notre arrivée aux Cayes.

Le 11 février, longitude de l'île à Vache par la montre n.° A.....	$5^h\ 4'\ 41'',1$.	n.° 1 $5^h\ 4'\ 22'',5$.
Réduction aux Cayes....	+ 0. 12,0.....	+ 0. 12,0.
Le 11 février, longitude des Cayes.....	5. 4. 53,1.....	5. 4. 34,5.
Le 26 janvier,.....	5. 4. 49,4.....	5. 4. 43,0.
Différence à retrancher..	3,7..	à ajouter.... 8,5.

Le mauvais temps et le peu de séjour que nous avons fait à l'île à Vache, ne nous ont pas permis d'avoir assez d'observations pour vérifier les mouvemens des montres; nous les avons tirés des résultats précédens, comme il suit.

Pour la montre n.° A, son mouvement a donné, dans douze jours, $3'',7$ de trop; ce qui fait $0'',3$ par jour à retrancher de son mouvement journalier, que nous avions déterminé aux Cayes de $-23'',8$: nous aurons $-23'',5$ pour mouvement journalier de la montre n.° A.

La montre n.° 1 se trouve avoir une correction de $8'',5$ par les résultats précédens; mais cette montre ayant souffert, comme nous l'avons remarqué, du 7 au 8, une altération de $10''$, contraire à son mouvement journalier, cette correction de $8''5$ n'est point à répartir sur les onze jours de traversée, mais à appliquer à son mouvement du 7 au 8. Nous laisserons en conséquence son mouvement

journalier de + 7″, tel que nous l'avons déterminé aux Cayes.

Nous avons fait voile le 13 février pour le Port-au-Prince, et nous avons été retrouver la pointe Saint-Marc, pour y vérifier le mouvement des montres, comme il a été dit plus haut. Le 19, au matin, le calme nous ayant empêchés de nous placer directement au sud de cette pointe, nous avons eu recours à notre nouvelle carte pour déterminer le point où nous étions, au moyen de plusieurs relèvemens qui s'accordaient parfaitement, et qui nous plaçaient 5′ 30″ à l'est de la pointe Saint-Marc; alors nous avons pris une longitude que nous avons réduite comme il suit.

Longitude observée par la montre n.° A.....	75° 9′ 33″ n.° 1	75° 11′ 10″
Réduction à la pointe Saint-Marc.....	+ 5. 30.....	+ 5. 30.
Le 19 février, longit. de la pointe Saint-Marc, par la montre n.° A...	75. 15. 3.....	75. 16. 40.
Le 7 janvier.....	75. 14. 59.....	75. 14. 59.
Erreur des montres.....	0. 4.....	1. 41.

Ces deux longitudes, du 19 février et du 7 janvier, s'accordent parfaitement, et font voir que la montre n.° A doit donner la longitude du Port-au-Prince avec autant d'exactitude qu'elle l'aurait

donnée le 8 janvier. La montre n.° 1 donne 1′ 41″ trop ouest; nous devons donc retrancher de son retard sur Paris 6″,5 pour la rappeler au 7 janvier.

Nous verrons par la suite le degré de confiance que l'on peut avoir sur la détermination du Port-au-Prince, où nous avons mouillé le même jour, lorsque nous rapporterons les résultats de la croisière du Port-au-Prince au Cap.

HUITIÈME CROISIÈRE, 1785.

Du 21 février au 5 mars, relative au §. 33.

Par les observations faites au Port-au-Prince, depuis le 21 février jusqu'au 5 mars, on trouve, par un milieu, pour le mouvement de la montre n.° A, — 22″,6; mais il est à observer que, du 1.er au 5 mars, la montre n.° A était dans la partie faible de la période, et qu'au sortir du Port-au-Prince elle a pu reprendre un mouvement plus considérable : nous exclurons donc les quatre premiers jours d'observations, d'autant que du 21 au 28 février elle a suivi dans sa marche un mouvement moyen. Ainsi nous aurons par un milieu — 24″. Mais, dans notre séjour à Porto-Bello, nous avons trouvé pour son mouvement moyen — 23″,5; ce qui nous donnera — 23″,8, par un milieu

entre 24″ et 23″,5. Le même mouvement de 23″,8 est aussi celui que nous avons trouvé à notre retour au Port-au-Prince, comparé à celui trouvé à Porto-Bello, comme nous le verrons plus bas.

Pour la montre n.° 1, nous conserverons son mouvement de + 8″,8, dépouillé de l'effet de la température, puisque cette montre nous a donné la longitude de Porto-Bello telle qu'elle a été observée par des opérations antérieures.

NEUVIÈME CROISIÈRE, 1785.

Du 28 mars au 13 mai, relative aux §§. 35, 36, 37, 38, 58 et 59.

Le 28 mars, nous avons déterminé le retard des montres n.° 1 et n.° A, d'après des hauteurs absolues prises à Porto-Bello et à Carthagène.

Le 13 mai, nous avons déterminé leur retard sur Paris, tel qu'il suit :

Le 13 mai, temps moyen n.° A	3h 22′ 43″,5.	n.° 1	4h 3′ 41″,7.	
Différence de méridien	4. 59. 10		4. 59. 10	
Retard sur le temps moyen à Paris	1. 36. 26,5		0. 55. 28,3.	
Réduction pour 5h	— 00. 5,0		+ 00. 2,5.	
Retard réduit à midi à Paris	1. 36. 21,5		0. 55. 30,8.	
Le 28 mars	1. 18. 03,8		1. 6. 00,3.	
Mouvem.t pour quarante-six jours	0. 18. 17,7		0. 10. 29,5.	

Nous trouvons d'après les résultats, pour mouvement moyen de la montre n.° A depuis le 28 mars jusqu'au 31 mai, $-23''{,}7$, ainsi que nous l'avons employé au Port-au-Prince, depuis le 7 mars jusqu'au 24 du même mois à Porto-Bello ; mais, par les observations faites à Carthagène, la montre n.° A s'étant trouvée dans son mouvement journalier le plus faible qu'elle puisse avoir, nous avons réparti le complément de ce mouvement faible, pour aller à $23''8$, sur les jours de mer ; ce qui nous a donné pour mouvement journalier de Porto-Bello au Port-au-Prince, $-24''{,}1$.

Nous trouvons pour le mouvement journalier de la montre n.° 1, en ôtant l'effet de la température, $+11''{,}4$; mais il est à remarquer que cette montre a conservé encore plusieurs jours, en rade, l'excès de mouvement que la grosse mer lui avait communiqué, comme on peut le voir par les observations faites au Port-au-Prince et à Carthagène ; en sorte qu'il reste un complément de son mouvement en rade de Carthagène à répartir sur celui qu'elle avait eu en mer, de $11''{,}4$: ce qui donnera pour mouvement journalier $11''5$, auquel il faut ajouter, pour chaque jour, l'effet de la température.

C'est d'après ces époques et ces mouvemens ainsi déterminés, que nous avons dressé un tableau du

retard sur Paris de ces deux montres, pour en déduire les longitudes corrigées d'après celles calculées dans cette croisière.

D'après les observations faites au Port-au-Prince, depuis le 13 jusqu'au 19 mai, nous avons eu, par un milieu entre tous les résultats, — $23'',3$ pour le mouvement de la montre n.° A. Pour celui de la montre n.° 1, ou trouve, par un milieu, $11'',1$, déduction faite de la température.

DIXIÈME CROISIÈRE, 1785.

Du 19 au 29 mai, relative aux §§, 22, 23, 24 et 30.

En prenant, comme nous avons dit ci-dessus, pour mouvement journalier de la montre n.° A, $23'',3$ d'après son seul mouvement du Port-au-Prince, nous avons eu pour longitude du Cap-Français, $4^h\ 58'\ 32'',9$; mais en jetant un coup-d'œil sur son mouvement au Port-au-Prince, et son mouvement au Cap-Français, on voit qu'au Port-au-Prince cette montre était dans la partie faible de sa période, tandis qu'au Cap elle était dans la partie forte: il paraît plus juste de déduire son mouvement journalier de son mouvement au Port-au-Prince et de son mouvement au Cap, et nous

aurons par un milieu, pour son mouvement journalier, — 23″,9.

Il faut remarquer que le mouvement de la montre n.° 1, dans les rades et dans les belles mers, est de + 12″; mais pour peu que la mer soit grosse, son mouvement augmente et devient + 13″,5. C'est au retour du voyage de Carthagène que cette montre a conservé encore six jours, au Port-au-Prince, ce mouvement de + 13″,5; mais il est très-probable que dès le 20 mai, elle a repris son mouvement de 12″.

Étant au continent de l'Amérique, nous avons resté deux jours mouillés à Boca-Chica, et quatre jours à Carthagène, avant de pouvoir commencer nos observations; et le 20 avril nous avons trouvé son mouvement journalier de + 14″,9 : le lendemain, ainsi que les jours suivans, il n'était plus que de + 12″. A notre arrivée au Port-au-Prince, nous avons eu, pendant cinq à six jours, pour mouvement jonrnalier de cette montre, + 13″,5; ensuite, nous lui avons trouvé 14″,6 du 18 au 19 : ce qui nous a donné à présumer qu'étant en repos elle devait avoir ensuite repris son mouvement de 12″, comme nous l'avons trouvé au Cap, après une navigation de cinq jours, par une très-belle mer.

En conséquence des suppositions précédentes,

nous allons déterminer le Cap d'après la position du Port-au-Prince.

Retard sur Paris, le 25 mai, n.° A.....	$1^h\ 41'\ 6'',8$.	n.° 1 $0^h\ 52'\ 54'',6$.
Midi, temps moyen au Cap, le 25 mai.....	3. 17. 29,5.	.... 4. 5. 39,3.
Longitude du Cap n.° A.	4. 58. 36,3.	.... 4. 58. 33,9.
Par un milieu.....	4. 58. 35,1.	
Connaissance des temps..	4. 58. 34.	

Cette précision singulière sert à prouver l'exactitude de la marche des horloges marines de M. Ferdinand Berthoud, et jusqu'à quel point on peut avoir confiance dans les positions qu'elles ont servi à déterminer.

ONZIÈME CROISIÈRE, 1785.

Du 29 mai au 10 juin, relative aux §§. 6, 7, 31 et 62.

Le peu de séjour que nous avons fait au Cap, ne nous a pas permis d'étudier assez long-temps le mouvement de la montre n.° A, qui se trouvait dans la partie forte de sa période, pour en déduire un mouvement moyen, auquel on pût avoir assez de confiance pour la longue croisière que nous allions entreprendre. Nous proposant, après

avoir déterminé le Mouchoir-carré et la caye d'Argent, de parcourir toutes les côtes du sud de Saint-Domingue, nous avons pensé qu'on pouvait obtenir plus de précision en déduisant son mouvement journalier de deux époques très-éloignées, entre lesquelles nous n'avons remarqué aucune progression qui tendît à altérer le mouvement de cette montre. Nous avons choisi en conséquence, pour époques, la sortie du Cap le 13 décembre 1784 et le 25 mai 1785, où nous sommes revenus au Cap pour commencer cette croisière. Nous aurons en conséquence les résultats suivans :

Le 13 décembre 1784, midi, temps moyen de la montre n.° A	$4^h\ 21'\ 45'',5.$
Le 25 mai 1785	3. 17. 29,5.
Mouvement total	1. 4. 16.
Mouvement journalier	— 0. 0. 23,65.

La montre n.° 1, d'après les observations faites au Cap, du 25 au 29 mai, a eu un mouvement uniforme; aussi nous avons déduit son mouvement journalier de $-9'',2$, par un milieu entre tous les résultats, et dépouillé de l'effet de la température.

L'accident qui nous est arrivé le 3 juin, sur le Mouchoir-carré, nous a mis hors d'état de continuer cette croisière; et les violentes secousses que nous

avons éprouvées sur les roches, pendant environ 20', ont occasionné un tel dérangement dans le mouvement des montres, qui, jusqu'à cet instant, avaient gardé entre elles un accord satisfaisant, comme le prouve le registre des comparaisons, que nous n'avons pu espérer de corrections des observations subséquentes ; n'ayant pu d'ailleurs les continuer plusieurs jours, parce qu'il a fallu caréner le bâtiment, et transporter les montres à terre, pendant tout ce travail.

A l'instant où nous avons échoué, nous étions occupés à prendre une longitude qui détermine le recif sur lequel nous nous trouvions; et c'est le seul point que nous avons pu fixer dans cette croisière. La certitude que l'on peut avoir de la bonté de cette longitude, est l'accord qui a existé, jusqu'à cet instant, entre les montres, et le peu de temps que nous avons été, depuis la sortie du Cap, pour nous rendre sur le Mouchoir-carré. Il est vrai que nous n'avons qu'une seule observation ; mais, dans cette circonstance, le ciel était très-beau, et l'horizon parfaitement terminé.

DOUZIÈME CROISIÈRE, 1785.

Du 21 juillet au 11 août, relative aux §§. 3, 4, 18, 61, 62, 64.

Les résultats des observations faites au Cap-Français, depuis le 21 jusqu'au 30 juillet, indiquent une progression croissante dans le mouvement de la montre n.° A sur le temps moyen; nous en avons conclu que son mouvement journalier était devenu plus considérable de 3 à 4″, et que depuis le 26 au 30 juillet, elle était dans la partie la plus forte de sa période: nous avons en conséquence exclu les résultats de ces derniers jours, et nous avons déduit son mouvement journalier par un milieu entre les observations du 21 au 26, et nous avons eu, pour retard journalier de cette montre sur le temps moyen, — 28″.

La montre n.° 1, d'après les mêmes observations, a varié dans son mouvement, de + 12″,5 à + 18″, ce qui nous a donné peu de confiance sur le mouvement moyen que l'on pourrait en déduire: nous avons cependant employé un mouvement de + 12″,8, corrigé de la température.

Quoique la montre n.° 28 paraisse avoir eu en rade un mouvement assez uniforme, nous n'avons

pu cependant en tirer parti en mer; d'après les comparaisons de cette montre avec les deux autres, nous y avons trouvé, d'un jour à l'autre, des différences trop grandes pou ry attacher quelque confiance.

Retard des montres n.os 1 et A sur Paris.

Le 30 juillet, avance sur le temps moyen au Cap, n.° 1.....	4^h 33′ 38″,7.	n.° A 2^h 49′ 22″,4.
Différences de méridiens.	4. 58. 34.....	4. 58. 34.
Retard sur le temps moyen à Paris, n.° 1.....	0. 24. 55,7.....	2. 09. 11,6.
Réduction pour 5^h.....	+ 00. 03,1.....	— 05,8.
Retard sur le temps moyen à midi, à Paris, n.° 1.	0. 24. 58,8.....	2. 09. 05,8.

Après avoir déterminé, dans cette croisière, les positions de différens points de la caye d'Argent et du Mouchoir-carré, nous avons été mouiller devant la grande Saline, une des îles Turques, pour y vérifier le mouvement de nos montres par des hauteurs prises à la mer.

Nous avions déterminé la longitude de Sand-Key, l'une des îles Turques, en novembre 1784; et d'après un plan de ces îles, levé géométriquement par un ingénieur, nous avons déterminé celle de la grande Saline : cette détermination s'est trouvée conforme à celle déduite de nos propres relèvemens, et

à celle déterminée directement, en 1783, par M. de Lowenorn, officier de la marine royale de Danemarck, qui avait à son bord une montre marine qu'il venait de régler au Cap-Français deux jours auparavant.

Par des hauteurs prises à bord, le 10 et le 11 août, nous avons eu les longitudes suivantes :

Le 10 août, longitude observée, montre n.° A.....	$4^h\ 53'\ 52'',6.$
Le 11.....	4. 53. 53.
Idem, au soir.....	4. 53. 54,4.
Par un milieu.....	4. 53. 53,4.
Longitude du mouillage, en degrés...	73° 28' 20"
Longitude vraie.....	73. 31. 20.
Erreur de la montre n.° A.....	0. 3. 0. trop est.

Nous avons réparti cette correction de 12″ de temps sur les douze jours de croisière, depuis la sortie du Cap, en donnant pour mouvement corrigé à la montre n.° A, — 29″, au lieu de 28″ que nous avions déduit des observations faites au Cap. D'après les comparaisons des montres n.os 1 et A, faites en mer, on voit que le n.° 1 donnait plus ouest que le n.° A, de 41″,5 de temps; mais le n.° A se trouvant trop est de 12″, le retard du n.° 1 sur Paris doit se corriger de — 29″, 5.

Il paraît que le mouvement de la montre n.° 1 a beaucoup plus augmenté en mer, dans cette

dernière croisière, qu'il n'avait encore fait jusque là; et à notre arrivée en France, nous avons trouvé que ces deux montres avaient continué à accélérer leur mouvement sans aucune espèce de régularité.

FIN.



A 9 - 81

№ 31